

Un palimpseste viticole à la morphologie unique

Les clairières des Graves du Nord un paysage viticole menacé

Année universitaire 2025-2026

Dossier «Cent ans de paysage» - Étude paysagère - Diagnostic et prospective

Préambule

Cadre pédagogique : Qu'est-ce qu'un dossier « Cent ans de paysage » ?
Mis en œuvre par les étudiant.e.s DEP1 (équivalent Licence 3) de la formation des paysagistes DEP de l'ENSAP Bordeaux, le dossier « Cent ans de paysage » est une étude paysagère réalisée à l'échelle d'un vaste territoire (commune, intercommunalité, vallée, massif forestier ou montagneux...) dans laquelle les étudiant.e.s doivent mener, de façon autonome, une démarche d'observation/interprétation des paysages et de leurs évolutions susceptible de fonder un processus de projet de territoire et de médiation paysagère. Autrement dit, l'objectif est d'amener les futurs professionnels du paysage à produire une connaissance approfondie des dynamiques paysagères et, sur cette base, d'imaginer l'avenir des territoires à travers, en particulier, la formalisation de scénarios prospectifs. Dans cet enseignement, la priorité est donc donnée à l'exploration de la dimension temporelle des paysages et il s'agit de replacer ces derniers sur un axe historico-prospectif.

Au cours de cette démarche d'observation/interprétation des paysages et d'élaboration de scénarios prospectifs, les étudiant.e.s doivent mettre au jour les règles qui organisent la matérialité évolutive en intégrant la diversité des regards portés sur le territoire, les politiques publiques et les logiques d'acteurs qui concourent aux mutations paysagères. L'objectif final est de produire un document (dont la forme est libre) qui doit rassembler tout ce qui permet de poser sur une base solide de connaissances la discussion démocratique sur l'avenir des paysages concernés. Il s'agit ainsi de construire une interprétation du paysage permettant à ce dernier de devenir un outil de médiation, c'est-à-dire un objet autour duquel peuvent prendre corps et consistance les échanges de vues et les débats que nécessite l'élaboration de projets concertés de paysage et de territoire.

Coordination pédagogique :
Rémy Bercovitz (paysagiste DPLG et géographe PhD)
MCF ENSAP Bordeaux – UMR Passages 5319 du CNRS

Équipe pédagogique :
Bernard Davasse (géographe), Sara Ducloy (paysagiste – doctorante), Hervé Goulaze (historien – doctorant), Laure Mathieussent (paysagiste), Thomas Maillard (géographe), Sonia Fontaine (paysagiste).
Mathilde Pillon (Urbaniste et étudiante Ensap de Bordeaux)

Jury :
Audrey Atchade (paysagiste - CD33) - Sébastien Cannet (paysagiste - CAUE Gironde) - Valerio Costa (paysagiste) - Olivier Châtain (Urbaniste - Géographe) - Elise Génot (paysagiste - Métropole de Bordeaux (dir. parc des Jalles)) - Arthur Guerain-Turc (Géographe) - Luana Quinta (paysagiste - SYSDAU) - Eve Jeannerot (paysagiste - Atelier Sonia Fontaine) – Didier Labat (géographe - OFB) - Emilie Richard (géographe - DREAL. Inspectrice des sites) -

Remerciements

Je tiens tout d’abord à remercier l’ensemble des enseignants ayant encadré cet exercice du 100 ans pour leur accompagnement durant l’élaboration de ce dossier, et tout particulièrement mon enseignante référente, Laure Matthieussant.

Un grand merci également à Luana Giunta, pour sa disponibilité et son accueil ainsi que pour les précieuses précisions qu’elle a pu m’apporter sur le Schéma de Cohérence Territoriale de l’agglomération bordelaise.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude envers les acteurs locaux du territoire pour leur disponibilté et leur bienveillance : Philipe Stoeckle , directeur technique du Château Olivier à Léognan et Julien, propriétaire du Château Carosse à Martillac.

Enfin, mes remerciements s’adressent aussi à un employé des Sources Caudalie, qui m’a invité à entrer dans le domaine afin de le découvrir.

Avant - propos

Cela fait maintenant trois ans que je vis à la périphérie de Villenave d’Ornon, là où les prestigieux vignobles du Pessac - Léognan côtoient le bâti d’une ville qui s’essouffle. Étant originaire du Nord de la France, j’ai troqué les paysages d’open-field, dont on ne peut apercevoir ni le début ni la fin, pour les vignobles du Sud de l’appellation Pessac-Léognan, autant de clairières encore préservées d’un urbanisme frénétique d’une métropole en pleine expansion.

Ne connaissant que très peu les paysages viticoles, c’est naturellement que ma curiosité m’a poussé à en apprendre davantage sur ce monde souvent méconnu. Mon objectif est de vous faire découvrir le dessous des cartes d’un paysage souvent mal compris. Que ce passe - t - il vraiment derrière ces portails imposants ? Que se cache - t - il au beau milieu de cette clairière à peine perceptible par de là la forêt ? Comment la création d’une simple bouteille de vin peut expliquer le façonnement d’un paysage tout entier ?

Table des matières

PARTIE 1 : De la géologie à la morphologie d’un paysage viticole unique

I. Les clairières des Graves du Nord: un écotone sous tension

II. La genèse des croupes viticoles des Graves

 Il était une fois... La Garonne...

 Qui créa le berceau de la vigne...

III. Un palimpseste géologique

 Territoire d’étude entre géologie et appellation

 La géologie comme clef de lecture de l’organisation du paysage

IV. Les clefs de lecture d’un paysage productif

 Qui suit les arbres, trouve le château...

 Le fil de l’eau...

 Par de là la pinède... La vigne...

 Sortir de la brume...

 Une relation intime avec la forêt ...

 Se montrer, se faire repérer...

 Et puis vint le vent d’Ouest...

 Un constat alarmant...

V. L’architecte silencieuse des clairières

 A. La pinède

 B. Les lanières boisées et les ripisylves

VI. Les motifs singuliers et rares de la clairière

 A. Les clairières viticoles urbaines

 B. Les clairières productivistes

 C. Les clairières pittoresques

PARTIE 2 : La clairière, un motif paysager hérité

I. La vigne, une constante séculaire

 Des terroirs reconnus pour leur qualité depuis des temps illustres

 Du XVI siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

 Le XIXe siècle - De l’apogée du château à la crise du phylloxera

 XXe siècle - De l’après-guerre aux grands défrichements - La naissance des clairières modernes

p. 8 L’ AOC comme moteur de mutation du paysage

p. 10 II. La clairière viticole, un motif hérité d’un rapport séculaire à la terre

p.12 PARTIE 3 : Accompagner un paysage viticole prestigieux mais fragile, à l’avenir encore incertain

p. 12 I. Des politiques encourageant la protection et l’évolution du territoire face aux enjeux actuels

p. 13 A. Les rouages du monde de la viticulture

p. 14 B. Les enjeux des clairières des Graves du Nord

p. 14 C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

p. 15 II. Une viticulture en quête de diversification

p. 16 III. Un paysage en sursis

p. 19 IV. Concevoir le paysage viticole du futur

p. 20

p. 21 CONCLUSION

p. 22

p. 23 SITOGRAPHIE

p. 24

p. 25 ANNEXES

p. 27

p. 28

p. 30

p. 31

p. 33

p. 35

p. 37

p. 39

p. 45

p. 46

p. 46

p. 47

p. 52

p. 54

Introduction

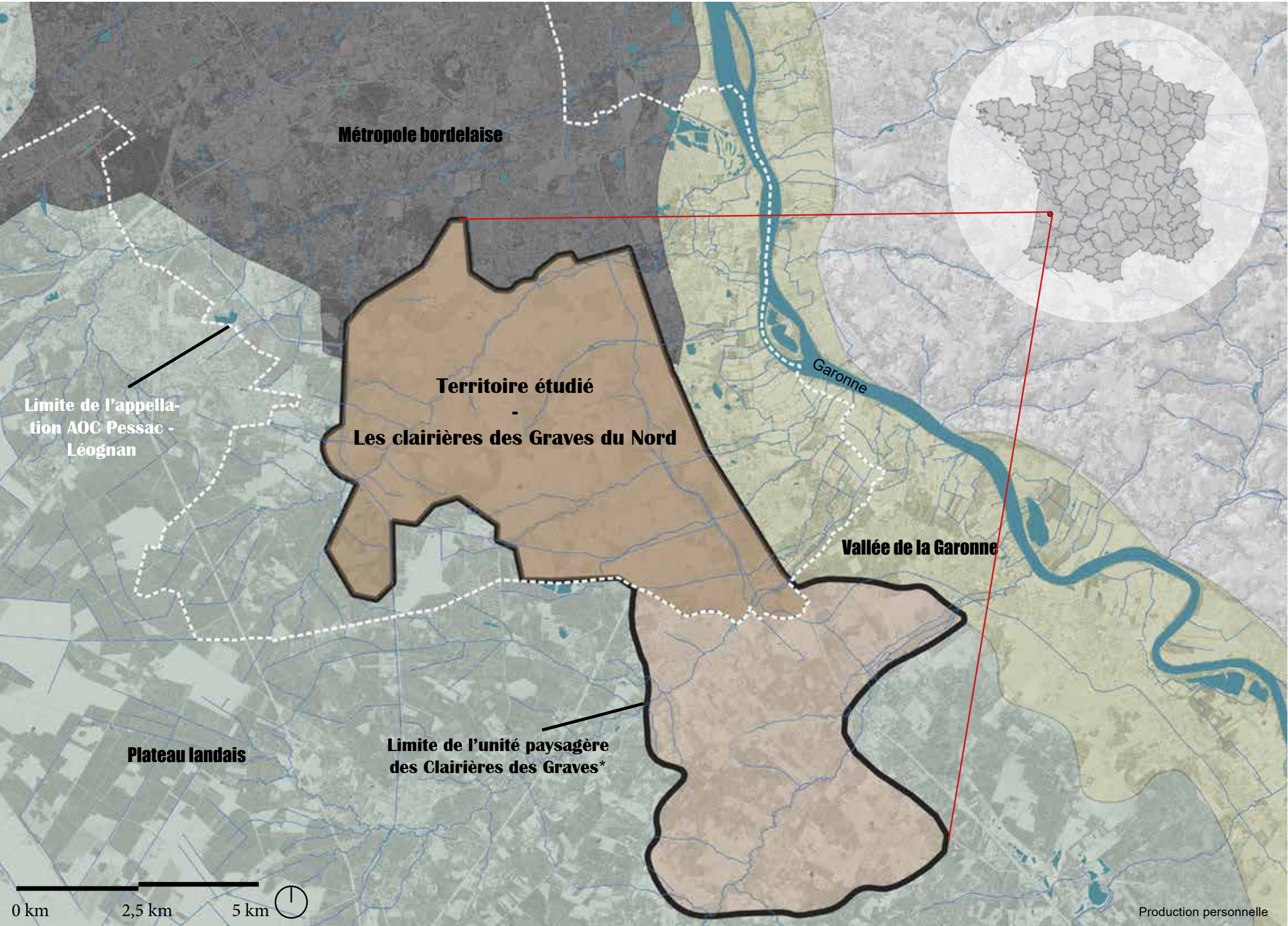
Situé en région Nouvelle Aquitaine, en Gironde (33), mon territoire d’étude se trouve au Sud de Bordeaux. Les clairières des Graves du Nord constituent le cœur battant de l’AOC Pessac Léognan. Elles abritent un motif paysager unique : la clairière viticole qui naît de la présence des cordons boisés et des bosquets. Cependant, ce paysage apparemment indéfectible doit faire face à la crise touchant la viticulture à l’échelle nationale. Le ralentissement de la consommation du vin induit une surproduction et pour certains, le fait d’appartenir à une appellation réputée ne suffit plus à assurer des ventes suffisantes. Par ailleurs, l’évolution du climat est aussi un facteur à prendre en compte dans l’évolution de ce paysage menacé. En bref, penser le vignoble de demain tout en préservant la qualité paysagère de ce territoire n’est plus une option mais une réalité qui s’impose.

*Partie 1 : De la géologie à la morphologie d'un
paysage viticole unique*



I. Les clairières des Graves du Nord : un écotone sous tension

Carte de situation du territoire d'étude
1 : 100 000 e



La particularité de mon territoire d'étude est d'avoir été défini en suivant un motif paysager – les clairières des Graves* - et une appellation - l'AOC Pessac - Léognan.

Il joue le rôle d'espace de transition, d'écotone, entre des paysages à l'identité très marquée.

Mon territoire est situé à l'intersection entre les marais mouillés de la Vallée de la Garonne à l'Est, le rideau sombre de la forêt landaise à l'Ouest et la métropole bordelaise au Nord. Cette dernière s'étend insatiablement et, grignote inexorablement le paysage en s'immisçant dans les moindres interstices disponibles.

Extension logique de mon exercice du 25 km2, ce territoire est marqué par un vignoble ayant conservé une qualité paysagère unique dans l'appellation. C'est en effet, dans ce secteur géographique de l'appellation, que les vignobles ont été le mieux préservés de l'urbanisation croissante de Bordeaux.

*Limite inspirée de l'unité paysagère définie dans l'atlas des paysages de la Gironde - adaptée et affinée pour mon territoire d'étude : les clairières des Graves du Nord.

L'identité viticole du territoire étudié

Le territoire que j'ai choisi est entièrement inclus dans l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Pessac - Léognan

Crée en 1987 sous l'impulsion de André Lurton, elle regroupe environ 1640 ha de vignoble.
La production annuelle de vins est aux alentours de 70 000 hl avec une part prédominante de vin rouge (80 %).

La densité de pieds à l'hectare est fixée à un minimum de 6500 pieds par hectare.

L'appellation se compose de différents cépages divisés en deux catégories :

Les cépages rouges regroupant:

- le cabernet-sauvignon sur les sols graveleux,
- le merlot sur les sols à la réserve hydrique plus importante,
- le petit verdot sur les sols chauds, mais avec une certaine réserve hydrique,
- le cabernet franc ou carmenère (cot, malbec).

Les cépages blancs:

- le sauvignon blanc sur les sols argilo-calcaires frais,
- le sémillon sur les sols plus chauds,
- le sauvignon gris ou le muscadelle sur les sols frais.

Par le passé, l'AOC Pessac -Léognan faisait partie de l'appellation d'origine contrôlée Graves.

Crée en 1937, elle est la première appellation qui englobait tous les domaines qu'abritait cette région, dont le sol est fait de la roche qui lui donna son nom. Elle est donc antérieure à l' appellation Pessac - Léognan, apparue plus tard et qui, aujourd'hui, forme une entité bien distincte.

Les chiffres clefs de l'appellation :

- 112 981 hl (en 2023)
- 3 087 hectares (en 2023)
- 5000 pieds à l'hectare minimum



II. La genèse des croupes viticoles des Graves

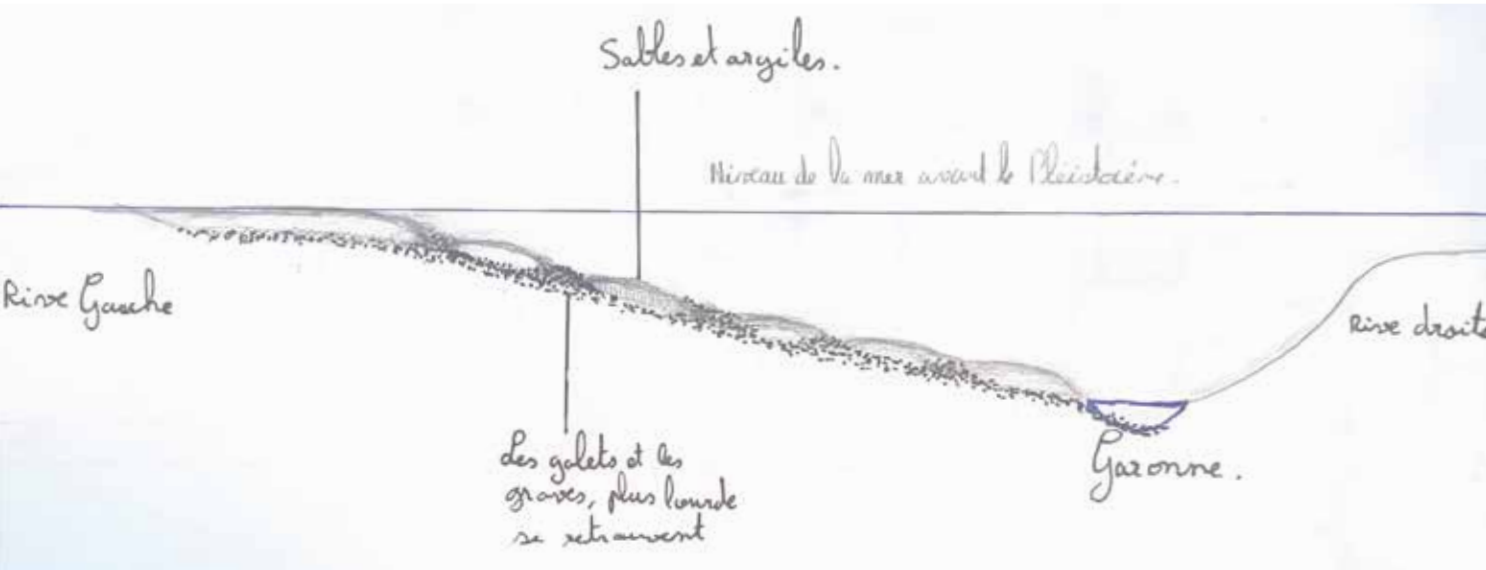
Il était une fois... La Garonne...

La formation des terrasses alluviales de la rive gauche de la Garonne

1 La variation du niveau de la mer durant le quaternaire a engendré le mécanisme de creusement de la Garonne.



2 A mesure que la Garonne creusa son lit, elle laissa derrière elle des dépôts alluviaux de manière étagée.

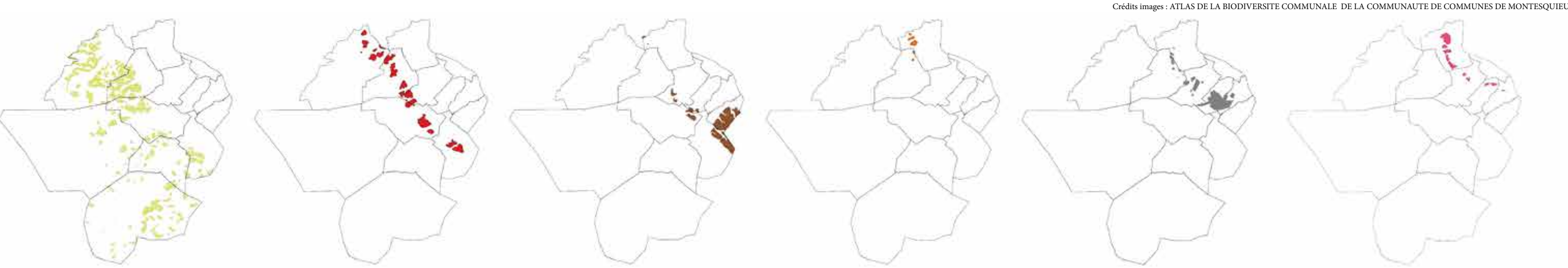


Pour comprendre le paysage ondulé des croupes graveleuses, qui fait la spécificité des terrasses viticoles des clairières des Graves, il faut remonter à la formation géologique du territoire d'étude. Il y a environ 2 millions d'années, le niveau de la mer était bien plus élevé et donc la Garonne était plus haute qu'aujourd'hui. Durant cette période, elle a déposé un certain nombre de sédiments dont des matériaux rocheux provenant des Pyrénées. Par ailleurs, c'est pendant les fluctuations climatiques du quaternaire que se sont formées les terrasses alluviales de la Rive Gauche de la Garonne. Lors de la période glaciaire, le niveau marin baissait ce qui augmentait le phénomène de creusement du lit de la Garonne. A l'inverse, lors d'une période interglaciaire, le niveau marin réaugmentait, la Garonne redéposait une couche d'alluvions mais à un niveau plus bas que la précédente.

II. La genèse des croupes viticoles des Graves

Qui créa le berceau de la vigne...

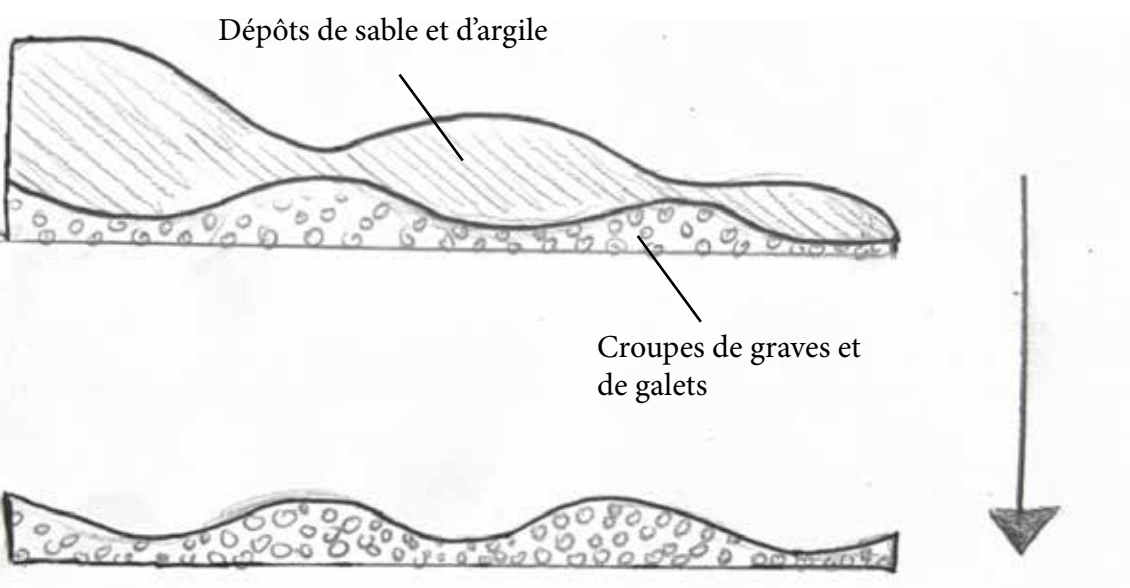
1 Variation du niveau de la mer durant le Quaternaire engendrant le mécanisme de creusement de la Garonne



Pléistocène inférieur			Pléistocène supérieur		
Terrasse Type 1 :	Terrasse Type 2 :	Terrasse Type 3 :	Terrasse Type 4 :	Terrasse Type 5 :	Terrasse Type 6 :
C'est la plus courante. Elle est comprise entre 80 et 50 m d'altitude.	Elle est comprise entre 45 et 50 m d'altitude pour environ 10 m d'épaisseur de dépôt.	Elle prend la forme de buttes graveleuses que l'on trouve à environ 30 m d'altitude.	C'est la plus rare puisqu'elle est visible presque exclusivement sur la commune de Cadaujac.	Elle est comprise entre 20 m dans le secteur des Graves et 16 à 17 m d'altitude dans le secteur Pessac - Léognan. Ses dépôts sont très grossiers avec des galets, pouvant largement dépasser 10 cm et composés de quartz, quartzite et lydienne.	C'est la dernière terrasse viticole avant de basculer dans les palus.
Elle est composée d'argile à graviers et de petits galets, de niveaux argileux et de sable.	Elle est composée de sédiments hétérogènes : sable argileux, sable grossier à graviers, galets (environ 50 mm).	Elles sont présentes essentiellement dans la partie Nord-Est de la Communauté de Commune de Montesquieu. Les sédiments sont très grossiers avec des galets pouvant dépasser 80 mm.	Elle atteint environ 20 m d'épaisseur de dépôt.		Située à environ 12 m d'altitude. Elle est constituée de sable grossier à très grossier, avec quelques galets.
Les galets n'excèdent pas 3,5 cm.			La taille des galets peut également atteindre 80 mm.		

Cet étagement en terrasse dû aux dépôts successifs de la Garonne est celui qui a façonné le relief que l'on connaît aujourd'hui. La diversité du sol a permis une richesse et une diversité dans les terroirs viticoles de ce territoire. Cette fluctuation du niveau marin couplée à l'inversion du relief a engendré des dépôts étagés par période, créant les fameuses lentilles de graveleuses propices à la viticulture.

3 Par l'action de l'eau, le mécanisme d'inversion du relief a modelé les «croupes».



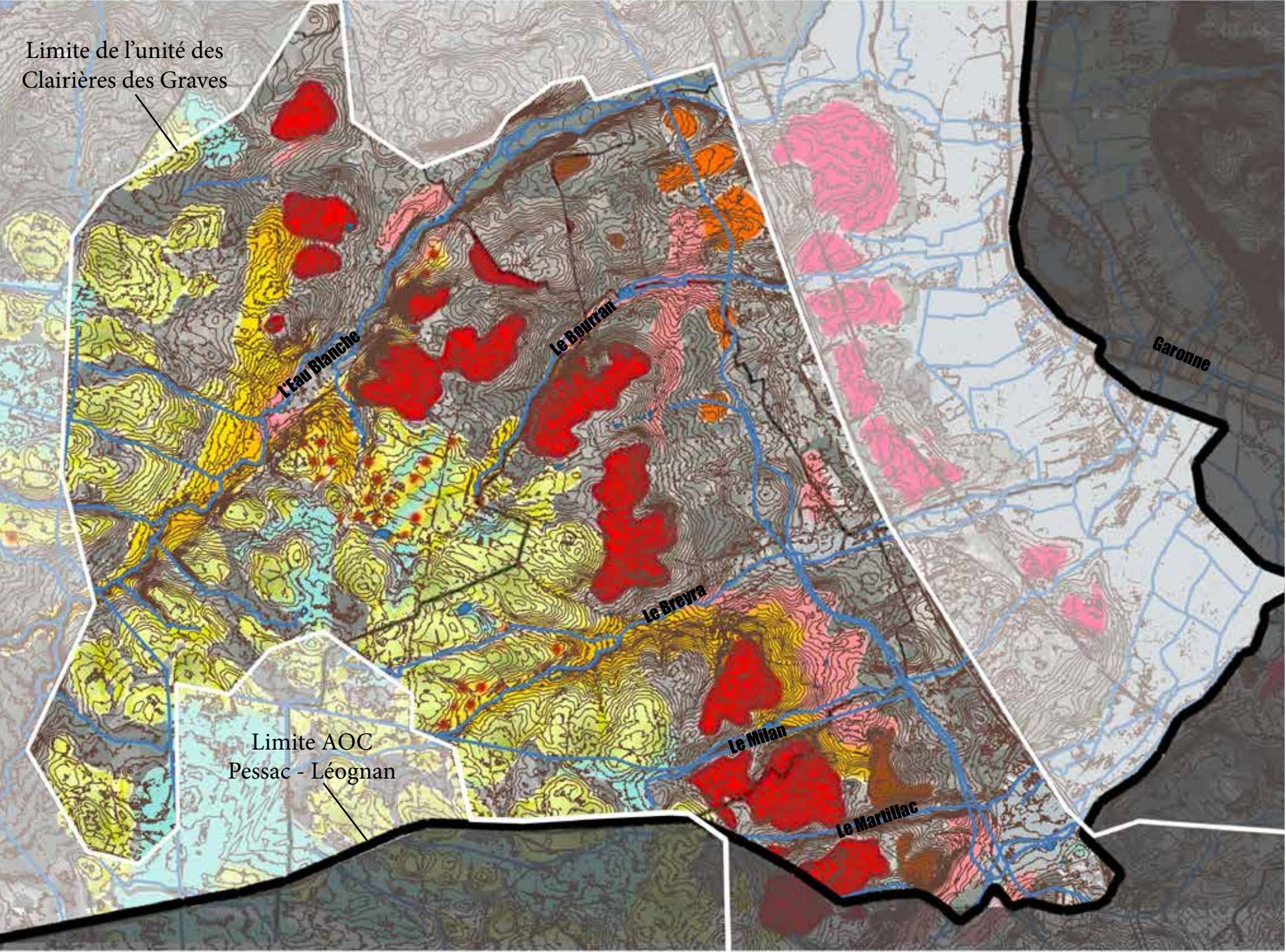
Enfin, c'est le mécanisme d'inversion du relief qui a modelé la forme finale du paysage, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les dépôts de sable et d'argile ont été emportés par l'érosion mécanique des affluents de la Garonne, tandis que les graves sont restées formant ainsi les « croupes viticoles ». Les graves qui étaient au début dans les points bas se sont retrouvées sur les hauteurs puisque tous les sédiments qui les entouraient ont été emportés par l'érosion

Schémas personnels basés sur l'étude des descriptions et des documents fournis par le Rapport scientifique de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de la Communauté de communes de Montesquieu.

III. Un palimpseste géologique

Territoire d'étude entre géologie, appellation

Carte géologique du territoire d'étude



Carte au 1 : 50 000e

Production personnelle basée sur l'utilisation des données géologiques du Rapport scientifique de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de la Communauté de communes de Montesquieu



Légende

— Courbes de niveau (tous les 1 m)

— Cours d'eau

- Pleistocène inférieur (Argiles de Brach)
- Serravallien (Sables Fauves)
- Serravallien (Faluns)
- Burdigalien (calcaires gréseux fossilifères)
- Pleistocène supérieur (Graves type 5)
- Pleistocène supérieur (Graves type 6)
- Pleistocène supérieur (Graves type 3)
- Pleistocène moyen à Holocène (Sable des Landes s.s.)
- Holocène (Marais et palus de la Garonne)
- Pleistocène supérieur (Graves type 2)
- Pleistocène inférieur (Graves type 1)
- Pleistocène supérieur (Graves type 4)

* AOC Pessac Léognan : tel que défini par le syndicat des vins du Pessac - Léognan

C'est l'étonnante complexité géologique de mon territoire d'étude qui est à l'origine de la diversité des terroirs* viticoles.

Ces derniers sont reconnus pour leur qualité exceptionnelle depuis l'antiquité.

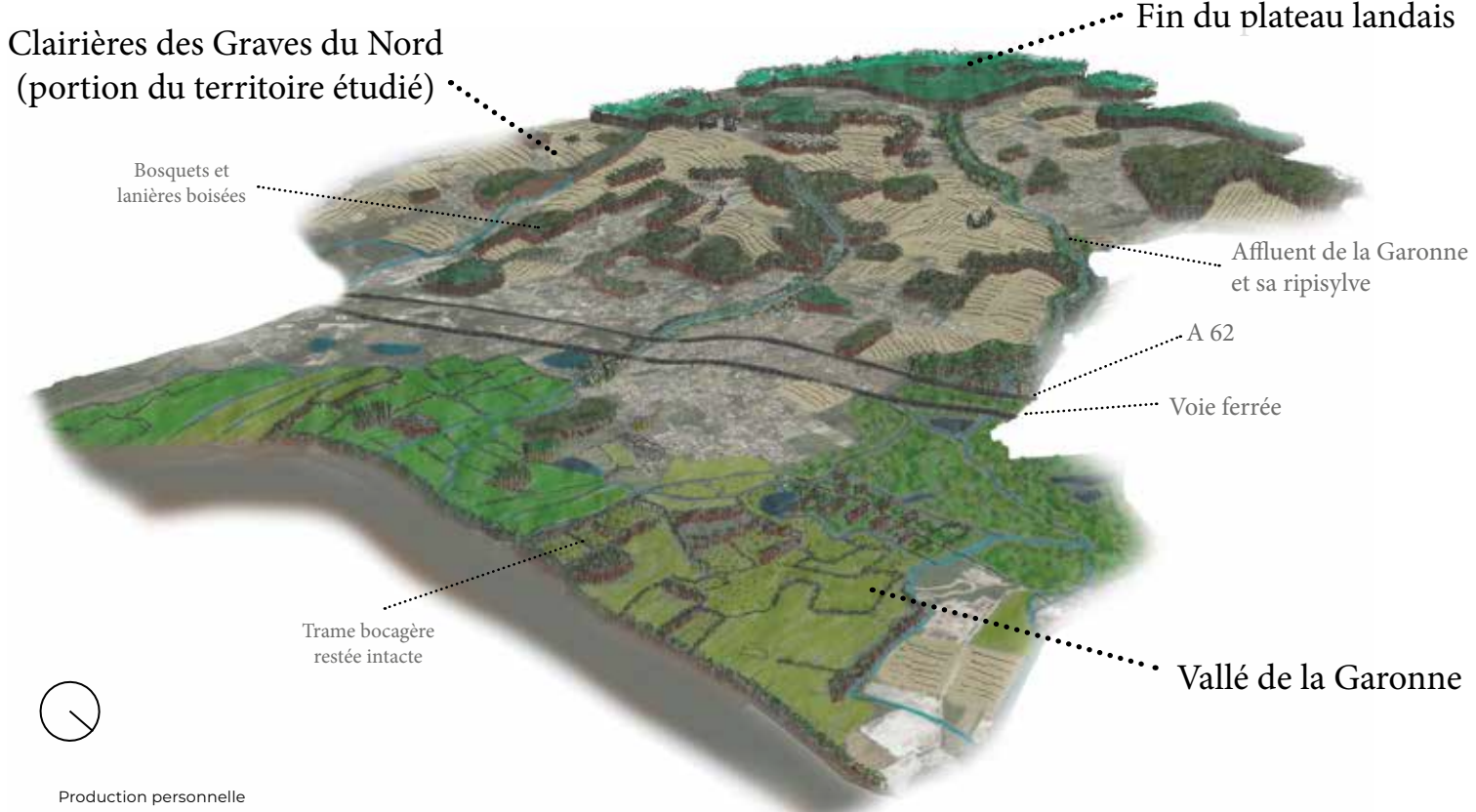
La présence des cours d'eau encaissés en fond de vallée assurent un drainage efficace des croupes viticoles, élément essentiel en viticulture.

Terroir : Ensemble des terres d'une région, considérées du point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant un ou plusieurs produits caractéristiques, par exemple un vin. (Larousse en ligne)*

III. Un palimpseste géologique

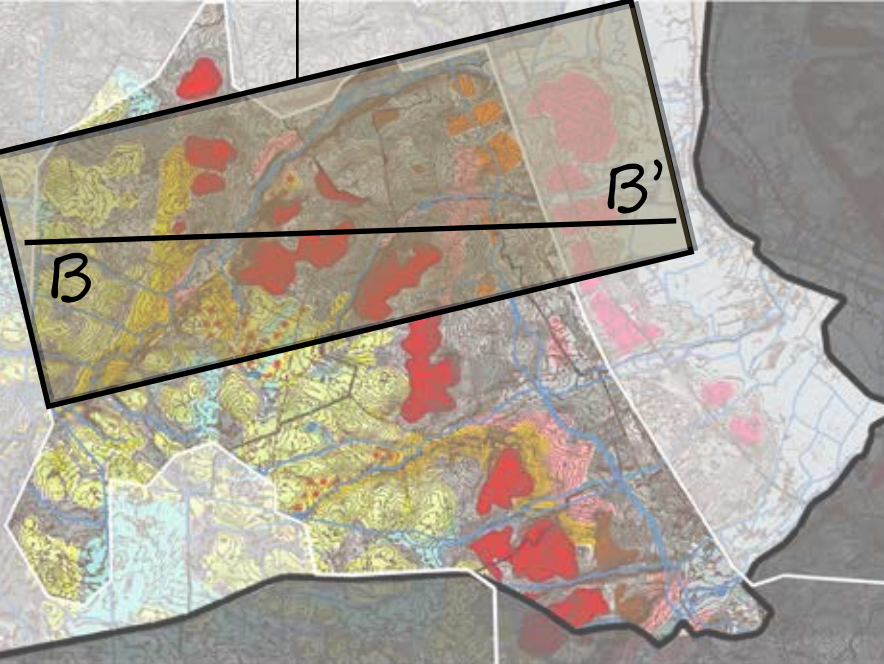
La géologie comme clef de lecture de l'organisation du paysage

Bloc diagramme d'une portion représentative de l'organisation des unités paysagères encadrant mon territoire d'étude



Les Clairières des Graves sont comprises entre le plateau landais à l'Ouest et la vallée de la Garonne à l'Est. Elles constituent donc un paysage intermédiaire entre deux reliefs, reliefs d'ailleurs entaillés par de multiples affluents de la Garonne. C'est l'érosion mécanique du sol engendrée par ses affluents qui explique la complexité de la topographie.

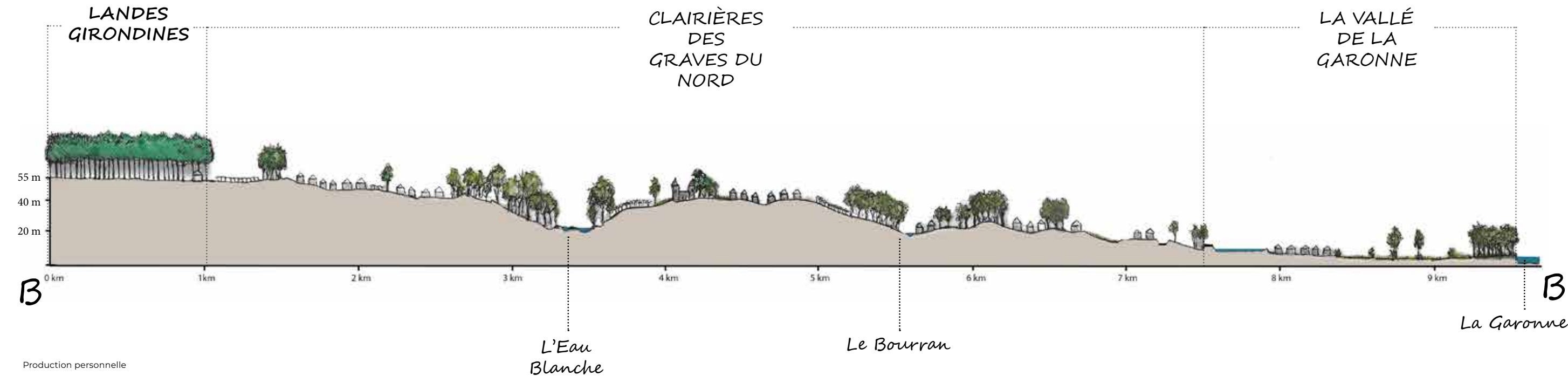
zone représentée en bloc - perspective



0 km 1 km 2 km

Production personnelle

Coupe de l'organisation des unités paysagères encadrant le territoire d'étude



Production personnelle

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Les vignobles des clairières des Graves sont implantés sur le relief vallonné des croupes graveleuses de la rive gauche de la Garonne, assurant un bon drainage. Les vignes sont toujours plantées dans le sens de la pente et de l'écoulement naturel de l'eau. L'espacement entre les rangs est compris entre 1m et 1,5m pour les vignobles des Graves en Pessac- Léognan. La densité de la vigne est d'au moins 6000 pieds / Ha. Elle est donc plus élevée que dans les autres vignobles du Bordelais. La densité fait la qualité de la récolte. En effet, plus elle est élevée, moins le pied de vigne fournit de fruits et plus ces derniers sont riches en saveurs.



On peut observer sur certaines parcelles, la présence d'arbres remarquables issus d'anciens boisements ou de haies bocagères.

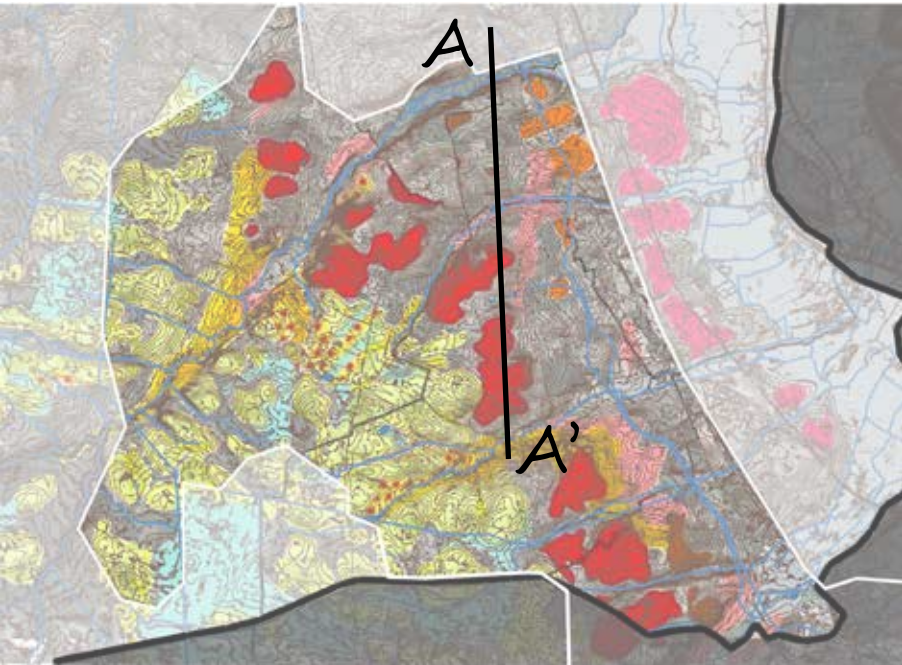


Des fragments de forêt landaise encore présents entre deux clairières viticoles formant un rideau sombre et opaque, véritable toile de fond du paysage faisant ressortir la clareté de la terre graveleuse en hiver ou le vert vif du feuillage de la vigne en été.

© Crédits Mathis Fassih--Patry

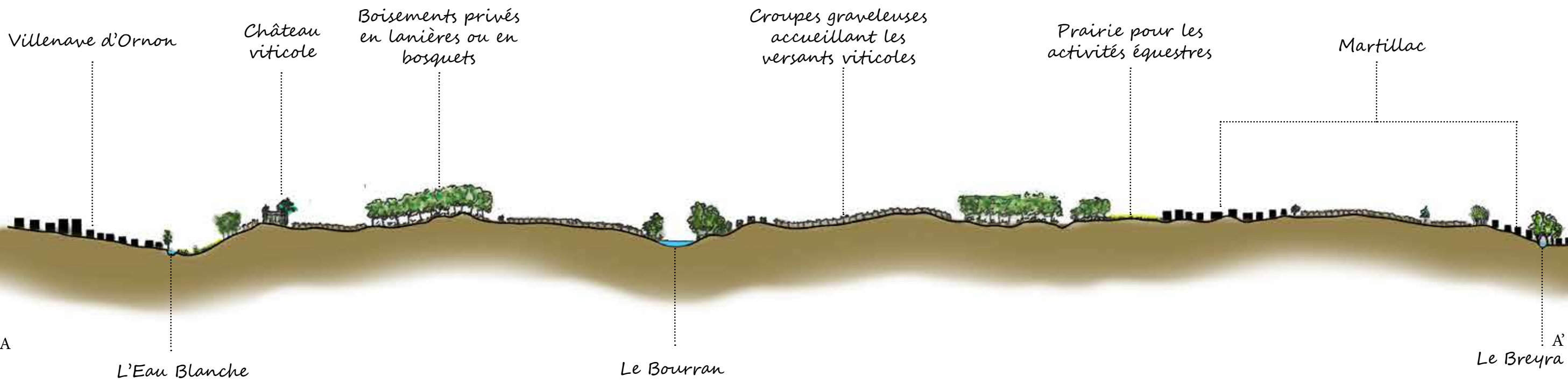
IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

L'effet «clairière» est ce qui fait l'identité du paysage de mon territoire d'étude. Il est assuré par les lanières boisées et les bosquets intercalés entre deux domaines.



0 km 1 km 2 km

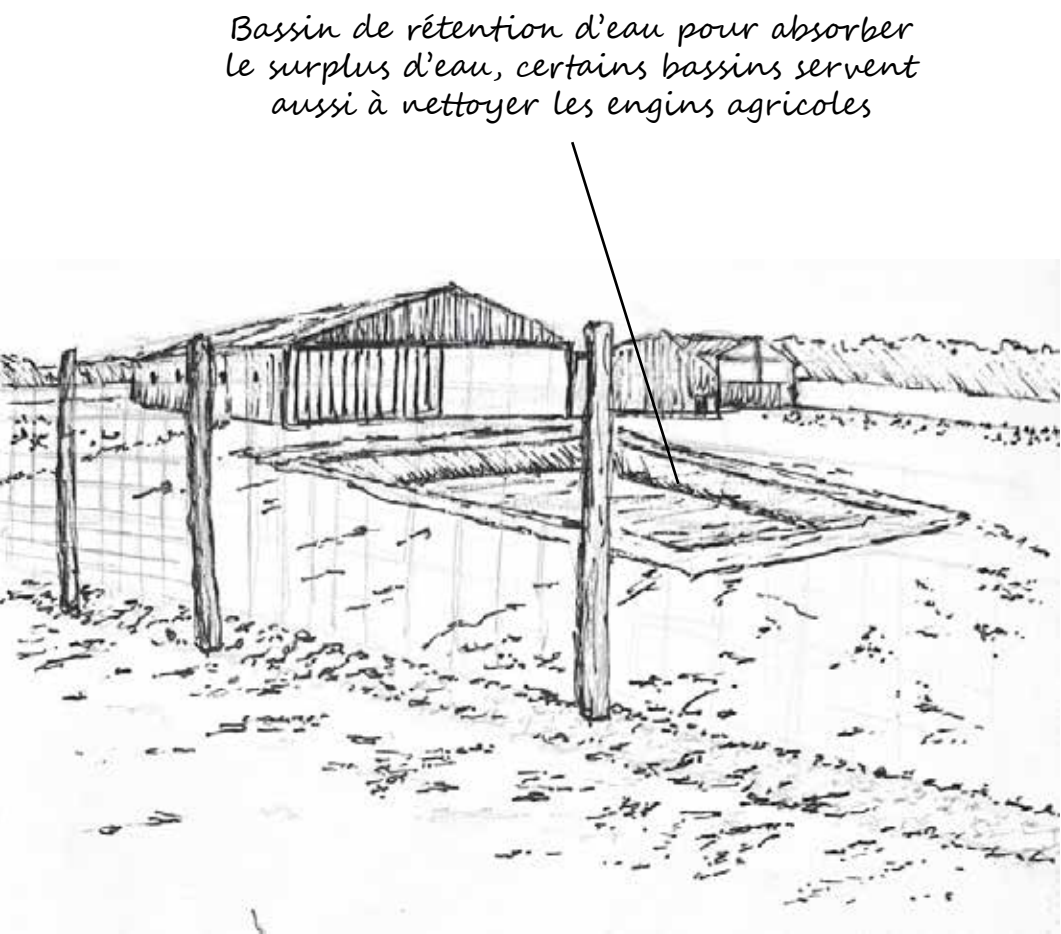
Coupe schématique de l'organisation des terrasses viticoles des clairières des Graves du Nord



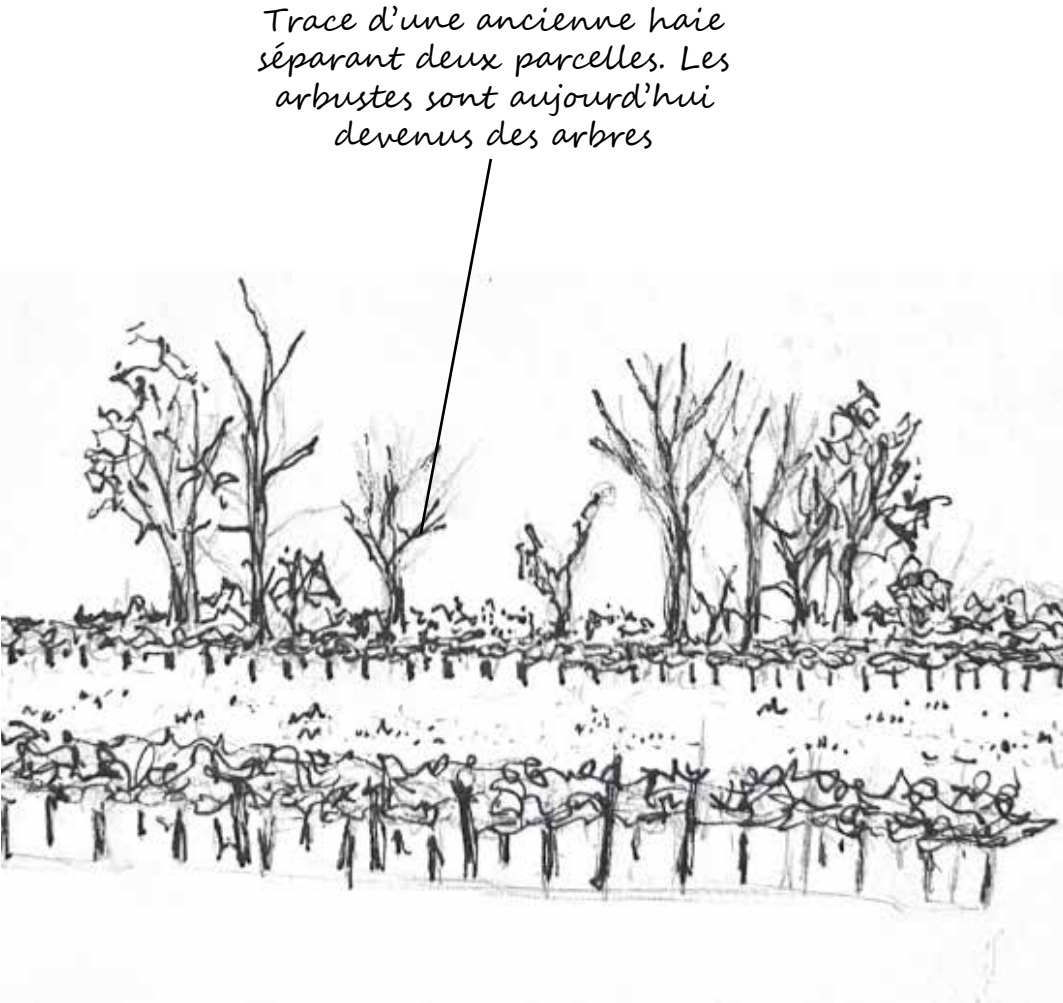
Production personnelle

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

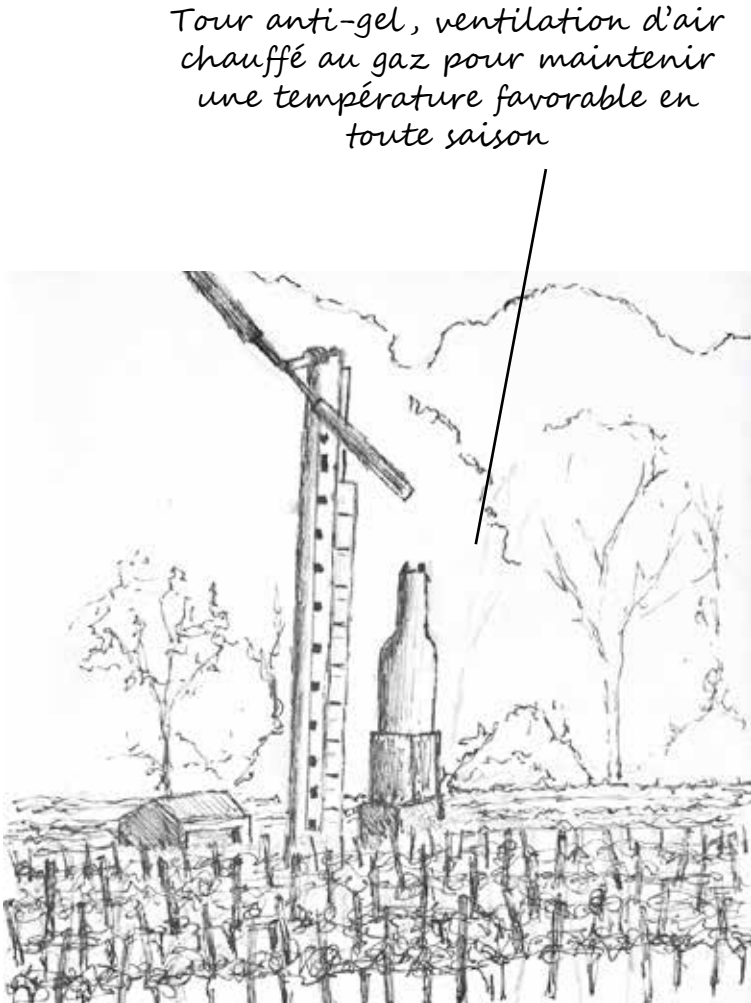
Le paysage de la vigne peut s'avérer complexe à appréhender. Il est donc nécessaire de comprendre la signification de chaque composante, afin de pouvoir agir de manière pertinente sur ce territoire.



Production personnelle



Production personnelle



Production personnelle

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Qui suit les arbres trouve le château...



Les alignements d'arbres permettent facilement d'identifier un domaine viticole. Les arbres sont parfois visibles de très loin. Ce sont, pour la plupart, des marronniers, des tilleuls ou encore des platanes.

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Le fil de l'eau...

Château Olivier - Léognan



Mon paysage d'étude est marqué par la présence d'un réseau hydrographique est particulièrement dense. Cela est dû à l'important phénomène de ruissellement de l'eau le long des croupes.

Les bas de pentes des parcelles sont subtilement façonnés en fossés, noues et bassins de rétention d'eau afin d'éviter la stagnation de l'humidité sur la terre viticole.

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Par de là la pinède... La vigne...

La complexité paysagère d'un vignoble - expliquée et commentée, lors d'une déambulation, par le directeur technique du Château Olivier - Léognan



Pour la grande majorité, les vignobles des Graves ont une trame paysagère encore bien conservée. Bien que le remembrement soit passé par là, les domaines ont gardé une certaine « qualité paysagère ».

Observez la photographie. Les croupes graveleuses, sur lesquelles sont implantées les vignes, ont un relief très doux dessinant un paysages ondulé.

C'est cet élément qui change tout...

L'étagement des dépôts est à l'origine de la diversité des terroirs sur une même parcelle.

« Sur le bas de la pente, vous avez plutôt des sols argileux alors que sur le haut des croupes, vous avez plutôt des plateaux de graves.

[...] Les cépages blancs, ça se plante en bas de coteaux [...] notamment sur le sauvignon blanc.

En haut, vous retrouvez le Cabernet Sauvignon. Pour qu'il mûrisse bien à Bordeaux, il a besoin d'une certaine contrainte hydrique »

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Sortir de la brume ...



A l'aube - Château Olivier, Léognan - la brume gagne le fond de vallon. C'est dans les points bas, au pied des versants que s'accumulent l'humidité et potentiellement les gelées, fléaux de la vigne.

- « Ces prairies inexploitées, vous comptez y planter de la vigne ? Ou cela est réservé pour les animaux ? »

- « Non , [...] comme tu le vois c'est un point bas, le froid et l'humidité s'y accumulent. [...] En plus de ça, ce ne sont pas les meilleurs terroirs pour de la vigne»

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Une relation intime avec la forêt ...



La forêt, écrin de verdure, plus qu'un simple attrait esthétique ou écologique, elle offre ses propriétés thermorégulatrices à la vigne.

- « Le bois qui est juste en face de nous, on... on le travaille justement pour essayer d' faire un flux d'air. C'est pas une forêt dense en fait.»

- « On vient d'passer le broyeur, vous voyez, c'est propre en-dessous pour justement faire que le flux d'air aille plus loin , pour que l'air froid descende le plus loin possible et ne stagne pas ! »

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Se montrer, se faire repérer...

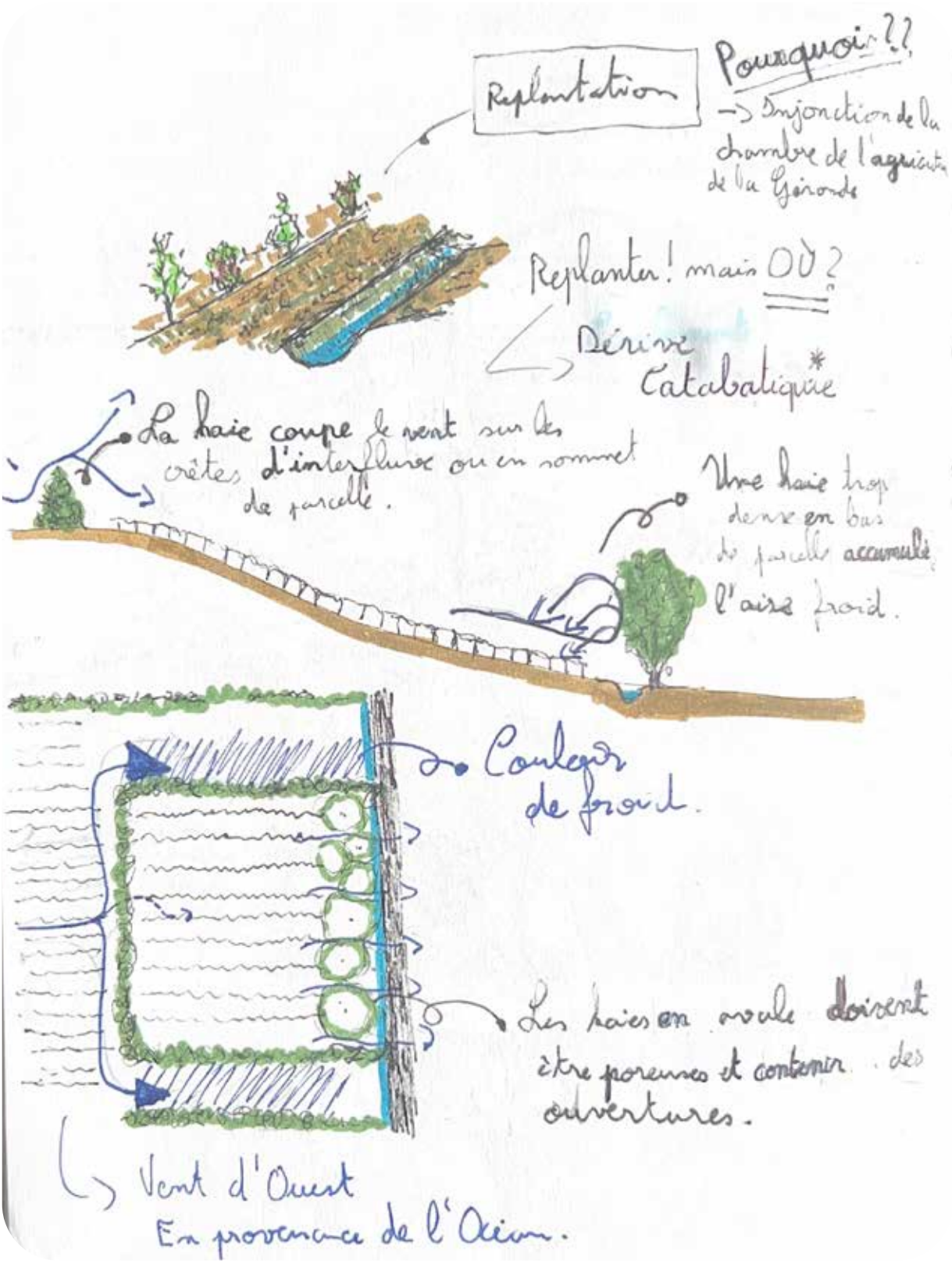


Les parcs des châteaux viticoles constituent un motif important. Souvent de taille réduite pour laisser la place à la vigne, ils sont une aide précieuse pour identifier facilement les châteaux quand on se retourne au milieu de ces immenses clairières. Les arbres y sont souvent âgés et culminent parfois à plus de 30 mètres de hauteur, créant un marqueur visuel fort dans le paysage. Les principaux arbres que l'on retrouve en tant qu'arbres isolés sont les cèdres, les marronniers, les pins parasols ou les magnolias.

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Et puis vint le vent d'Ouest ...

Dans beaucoup de domaines, les haies, bien que symboliques depuis le remembrement, sont encore présentes, mais pas partout, seulement à certaines franges de la parcelle. Une question me vient alors en tête [...] «Pourquoi des haies à certains endroits et pas à d'autres ?»



Prise de note personnelle extraite de mon carnet de terrain

Au delà des services écosystémiques et de l'aspect esthétique, les haies ont une forte influence sur le micro-climat d'une parcelle viticole. L'air froid se comporte presque comme un liquide que l'on verserait sur les croupes. Ainsi, il «coule» sur les pentes et s'accumule dans les fonds de vallons. C'est ce qu'on appelle la dérivation catabatique. Sur une ligne de crête, la haie sert de brise-vent et protège la vigne alors qu'en fond de vallon - si elle est trop dense - elle retient le froid qui ne peut continuer sa course vers les vallées encaissées comme l'Eau Blanche à Léognan, par exemple.

Une autre raison, moins évidente, justifie la présence de haies. Les exploitations viticoles étant notées sur leur impact environnemental, les haies permettent de faire grimper une note qui aurait été entachée par l'usage d'éventuels produits phytosanitaires, par exemple.

Informations obtenues sur la base de mes entretiens avec les exploitants viticoles de la région, complétées par des recherches personnelles

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Et puis vint le vent d'Ouest ...



Haie plantée dans le sens Nord- Sud, guidant l'air froid vers le bas de pente - Château Olivier, Léognan.



Haie délimitant deux parcelles. On peut constater qu'elle est plantée dans le sens de la pente pour éviter de bloquer l'air froid - Château La Louvière - Léognan.



Nouvelles haies mixtes récemment plantées -Château Larrivet Haut-Brion, Léognan



Nouvelles haies mixtes récemment plantées -Château Couhins Lurton, Villenave d'Ornon

IV. Les clefs de lecture d'un paysage productif

Un constat alarmant...

La crise, un enjeu agro-économique et paysager majeur



Certains domaines commencent à adapter la surface mise en culture à la demande en baisse.

La particularité de cette appellation est que les chiffres liés aux arrachages sont difficilement communiqués en raison d'une certaine discrétion des propriétaires afin de ne pas ternir l'image de marque des châteaux de prestige. Les propriétaires préfèrent arracher sur leurs fonds propres pour garder le silence plutôt que de réclamer une prime d'arrachage. D'après mon observation de terrain et mes discussions avec des acteurs locaux du territoire, on peut affirmer que l'arrachage est tout de même présent parfois même autour de 5 à 10% du domaine.

Habitant au sein de mon territoire d'étude, j'ai pu voir celui-ci évoluer en 3 ans. De plus en plus de parcelles sont laissées en jachère... Les pieds de vignes arrachés ne sont plus systématiquement remplacés...

La crise oblige - les surfaces de production sont revues à la baisse pour éviter la surproduction; même ici, dans les appellations les plus prestigieuses. Elle n'a tout de même pas atteint les mêmes proportions que dans d'autres appellations comme le Médoc ou l'Entre - Deux - mer.

Face à la crise tous les domaines ne sont pas impactés de la même manière. On peut distinguer :

- Les propriétaires dont les activités ne reposent pas entièrement sur la viticulture.
- Les propriétaires ayant un patrimoine personnel pouvant assurer encore quelques temps un ralentissement des ventes.
- Les propriétaires dont l'entièreté de leurs revenus dépend de la viticulture.

Informations basées sur mes entretiens.



V. L'architecte silencieuse des clairières

Une clairière est par essence un vide... Pour autant un vide naît forcément d'une densité qui l'entoure.

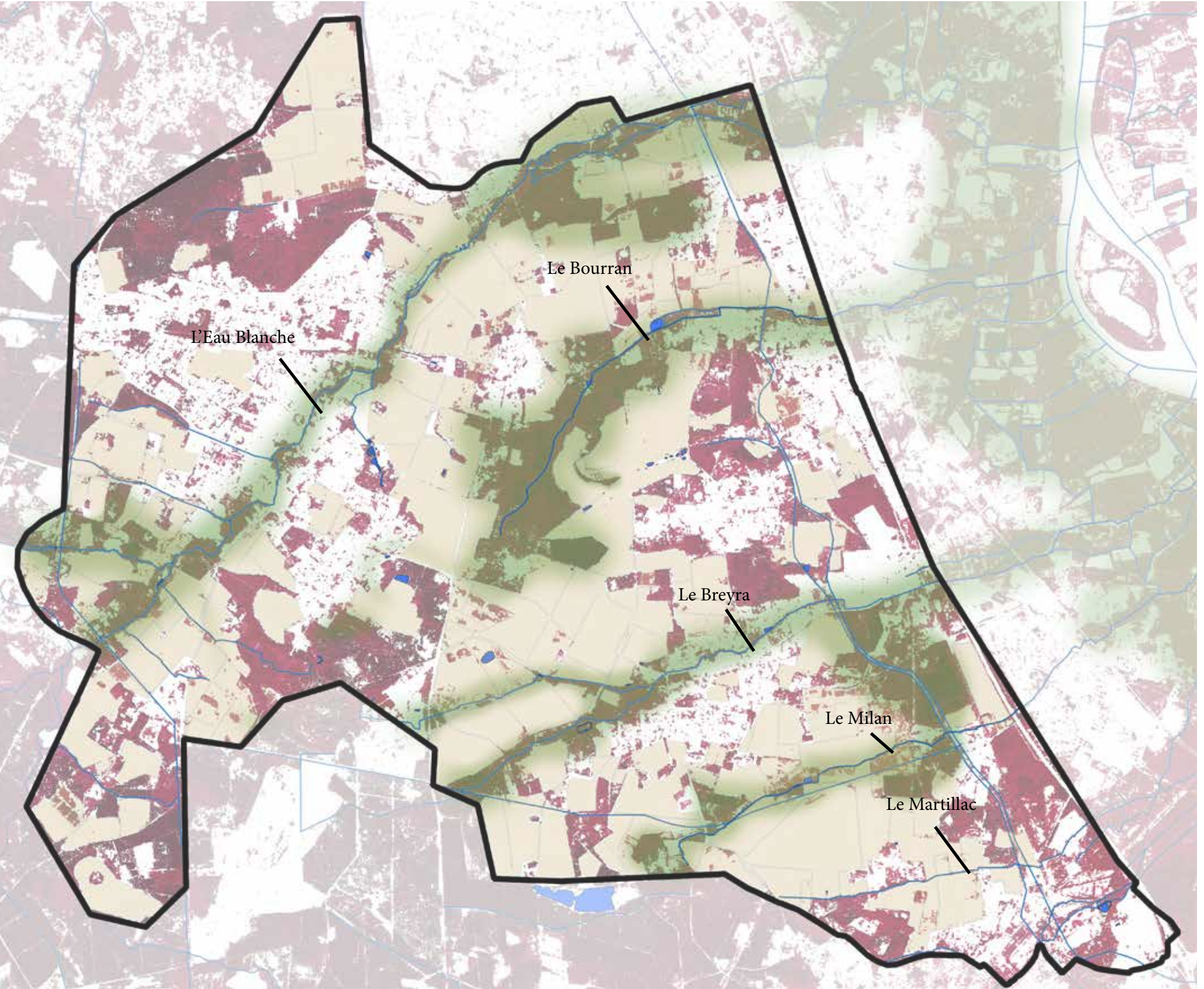
Cette densité... c'est la forêt.

Qu'elle prenne la forme d'une pinède, d'une ripisylve, de lanières ou de bosquets de feuillus mixtes, elle est omniprésente et fait partie intégrante du motif paysager de la clairière.

Elle tisse la toile de fond du paysage...

V. L'architecte silencieuse des clairières

Carte de la stucture des boisements et des corridors écologiques créés par les vallées et leurs boisements linéaires - Usage de la télédétection infrarouge



Ce qui différencie le paysage des clairières des Graves du Nord du paysage viticole du Médoc par exemple, c'est l'importante quantité de boisements encore préservés.

Appartenant pour la plupart aux propriétaires des châteaux, ce sont eux qui créent le motif qui fait la renommée du secteur : *la clairière viticole entourée de son écrin forestier*.

Par ailleurs, les cours d'eau et leur ripisylve constituent une trame verte et bleue constituant de vastes corridors écologiques d'Ouest en Est. Ce sont eux qui récupèrent les eaux de ruissellement des croupes viticoles. Ils jouent donc un rôle primordial dans le drainage des parcelles et donc dans l'organisation du territoire. En effet, les domaines se sont souvent établis sur des dômes graveleux enserrés de part en part par ces affluents de la Garonne.

Légende

- Corridors écologiques
- Patrimoine arboré
- Emprise des vignobles
- Cours d'eau structurant le territoire

0 km 1 km 2 km

Production personnelle

V. L'architecte silencieuse des clairières

A. La pinède



La sylviculture est une des activités encore importante sur la partie la plus à l'Ouest du territoire étudié. La pinède alterne entre coupes rases et replantations successives, créant cycliquement des moments d'ouverture et de fermeture. Ainsi, d'immenses clairières apparaissent au sein de la pinède lorsque les pins ont atteint une taille satisfaisante pour la récolte.



Les gravières se trouvent souvent dans les endroits plus reculés, à l'abri des regards. Ces anciennes carrières où l'on exploitait la grave sont devenues de vastes étendues d'eau. Cela crée des zones humides favorables à certaines espèces animales. Ce sont donc des ressources de biodiversité. Elles constituent une importante ressource en eau pour les espèces animales et végétales. Certaines ont été aménagées en bassin de rétention des eaux pluviales.



Clairière annonçant une ouverture dans le paysage

Lorsque l'on se promène dans les bosquets de pins, on constate que le paysage a été organisé afin d'optimiser l'accessibilité pour les engins de récolte du bois. Cela crée des chemins rectilignes, peu larges et sombres en fin de journée en raison de la hauteur des pins. Ces chemins d'accès étirent la perspective vers le lointain, mettant en scène l'arrivée dans une clairière viticole.

V. L'architecte silencieuse des clairières

B. Les lanières boisées et les ripisylves

Les cours d'eau découpant les croupes viticoles sont de nos jours presque invisibles. Ils accueillent aujourd'hui une ripisylve dense permettant de signifier leur présence mais l'eau n'est qu'une évocation lointaine ... perceptible qu'au niveau des rares ponts servant à passer au-dessus ou depuis certains circuits de découverte récemment aménagés par les communes pour sensibiliser à l'histoire complexe de ces affluents de la Garonne qui ne furent pas toujours relégués à l'arrière du paysage. Le rôle des cours d'eau n'en reste pas moins important dans le paysage des clairières des Graves puisqu'ils assurent la récupération de l'eau qui ruisselle le long du relief ondulé des croupes graveleuses, assurant un drainage efficace nécessaire à la culture de la vigne.

Parfois, ce fragment de paysage oublié cache bien des surprises...



Sanctuaire dissimulé dans le fond de vallon et entouré d'une dérivation du Breyra - Domaine de la Solitude - Martillac.



Brève évocation de l'Eau Blanche lors du franchissement d'un petit pont routier, Villenave-d'Ornon.

Ripisylve le long de l'Eau Blanche, donnant de la verticalité au fond de vallon et obstruant la lecture du paysage sur le lointain.

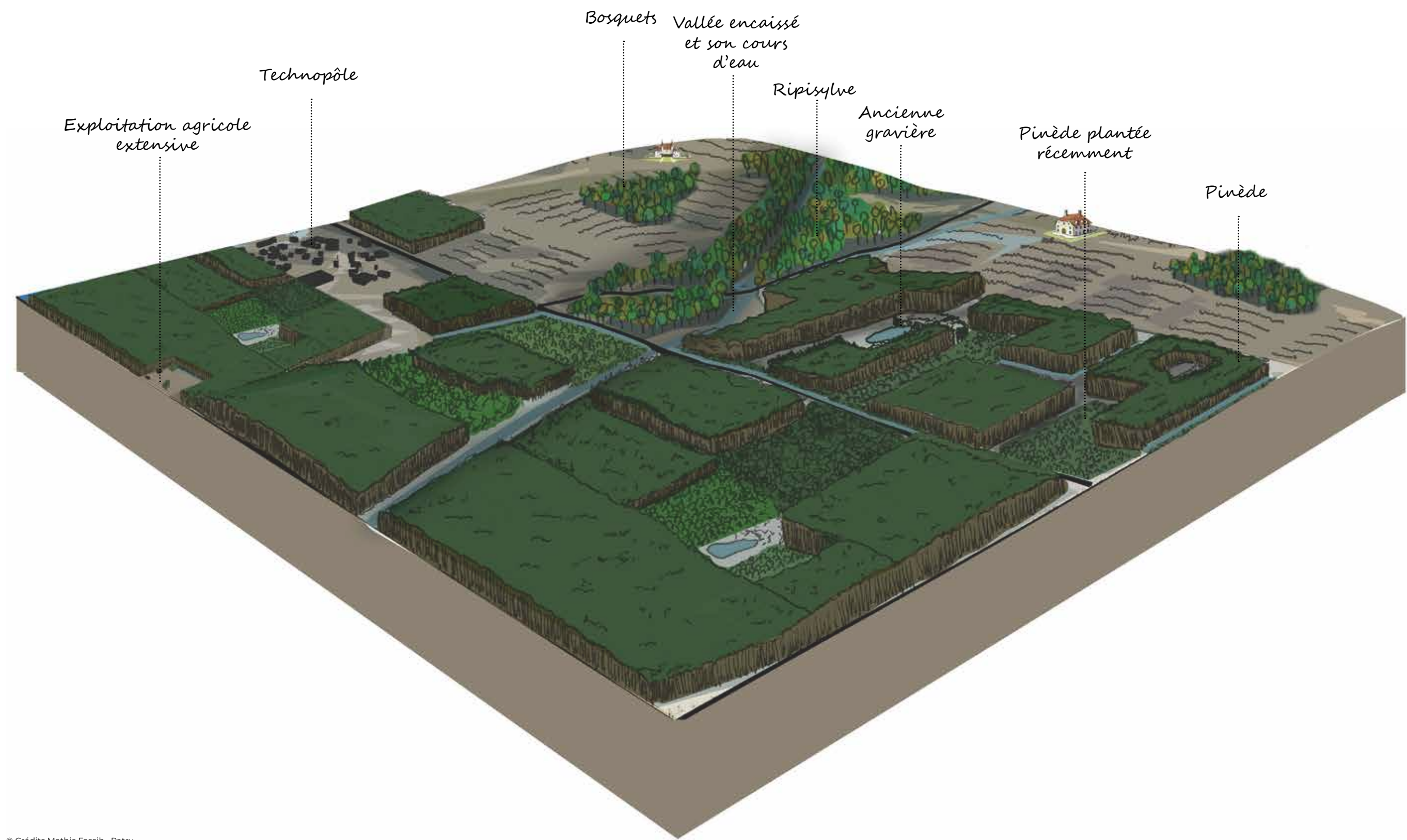


Bosquet de feuillus mixte séparant deux clairières - Domaine Smith Haut-Lafitte, Martillac



V. L'architecte silencieuse des clairières

Bloc schématique de synthèse présentant l'enchaînement forêt - vignes



© Crédits Mathis Fassih-Patry

VI. Les motifs singuliers et rares de la clairière viticole

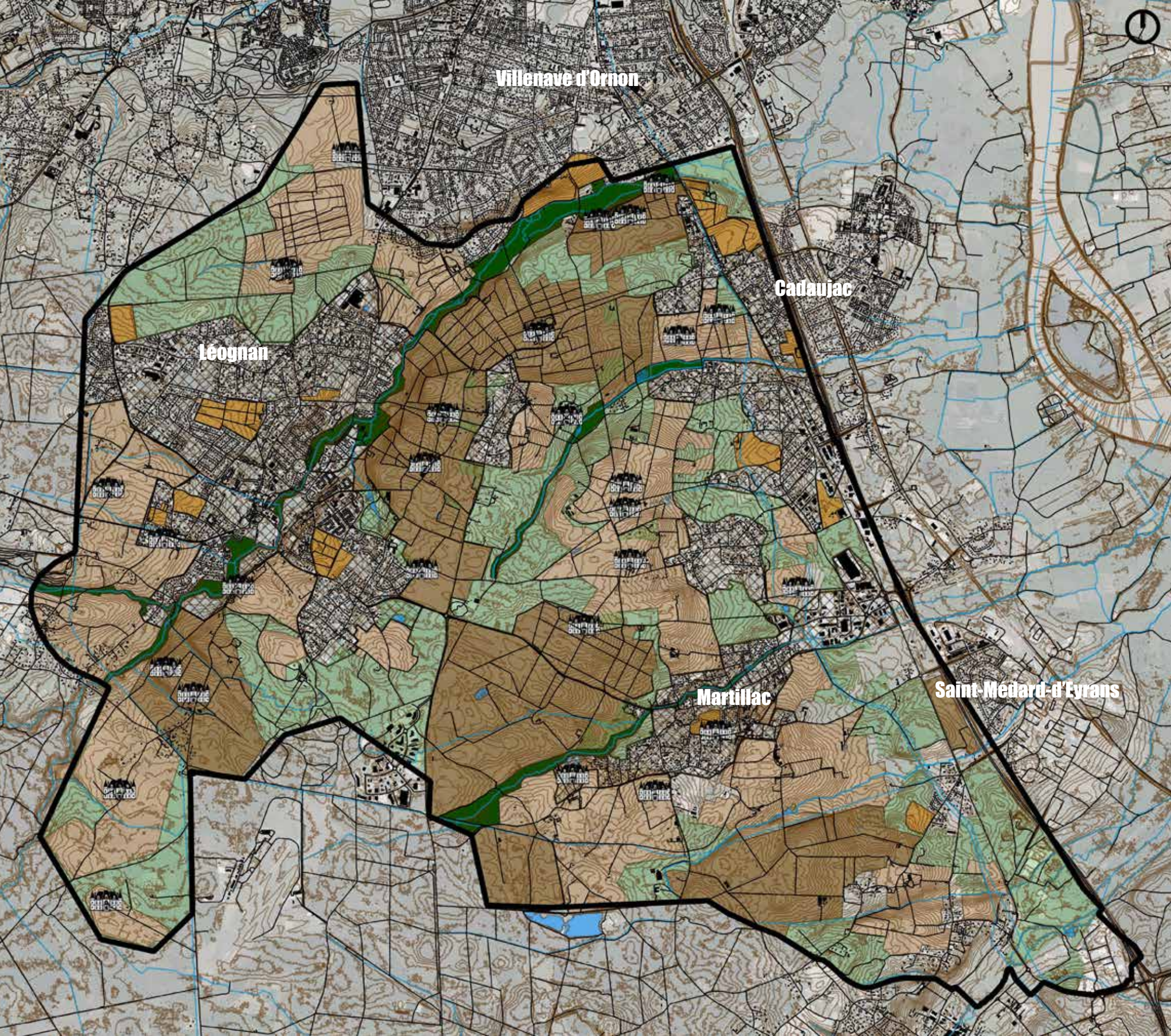
Les Clairières des Graves du Nord constituent un paysage ambivalent. Marquées par une apparente ouverture et une accessibilité visuelle, elles n' en restent pas moins des lieux sanctuarisés qui, la plupart du temps, restent inaccessibles. C'est bien là, la spécificité de ce territoire. La quasi-totalité de ce qui est visible est privé. Du parcellaire viticole aux boisements, se promener dans un vignoble c'est comme entrer dans un vaste jardin. En théorie, ce sont des propriétés privées logiquement visitables lors d'une visite découverte. Dans les faits, quelques cyclistes et autres habitués arpentent ce paysage car, dans la grande majorité des cas, il n'y a pas de barrières physiques qui empêchent d'y entrer...

C'est ce paradoxe entre un paysage visuellement ouvert mais foncièrement fermé qui alimente le désir de découvrir ce paysage familier mais bien souvent méconnu. Par ailleurs, l'histoire de ce paysage a fait évoluer la clairière viticole vers trois motifs paysagers singuliers.



© Crédits Mathis Fassih-Patry

VI. Les motifs singuliers et rares de la clairière viticole



Carte des motifs paysagers des Clairières de Graves du Nord

1 : 35 000e
Production personnelle

- Légende**
- Clairière «pittoresque»
 - Clairière «productiviste»
 - Clairière «urbaine»
 - Courbes de niveau (1m)
 - Cours d'eau
 - Limite du territoire étudié
 - Urbanisation
 - Ripisylve
 - Boisement en bosquets et en lanières
 - Château viticole

0 km 2 km

A. Les clairières viticoles urbaines

Les clairières urbaines sont l'exemple parfait du bouclier foncier matérialisé par l' AOC Pessac-Léognan. Ces enclaves sont complètement fermées à l'artificialisation. L' AOC a permis de stopper net l'étalement urbain au niveau des vignobles. Les lotissements se sont donc construits tout autour des parcelles qui se sont retrouvées encerclées par le bâti. Cela a donné naissance à un type de clairière bien particulier qui est une exception dans le paysage des clairières viticoles puisqu'elles ne sont pas entourées par la forêt. Cela crée des sanctuaires de nature et des moments de respiration au sein des villages. Les habitations tournent souvent le dos au vignoble, le jardin seul assure la transition entre la ville et la vigne. Pour éviter les intrusions dans les domaines, ces derniers sont entourés d'une haie, ou à défaut, d'une clôture qui crée une barrière physique et visuelle entre les lotissements et les parcelles.



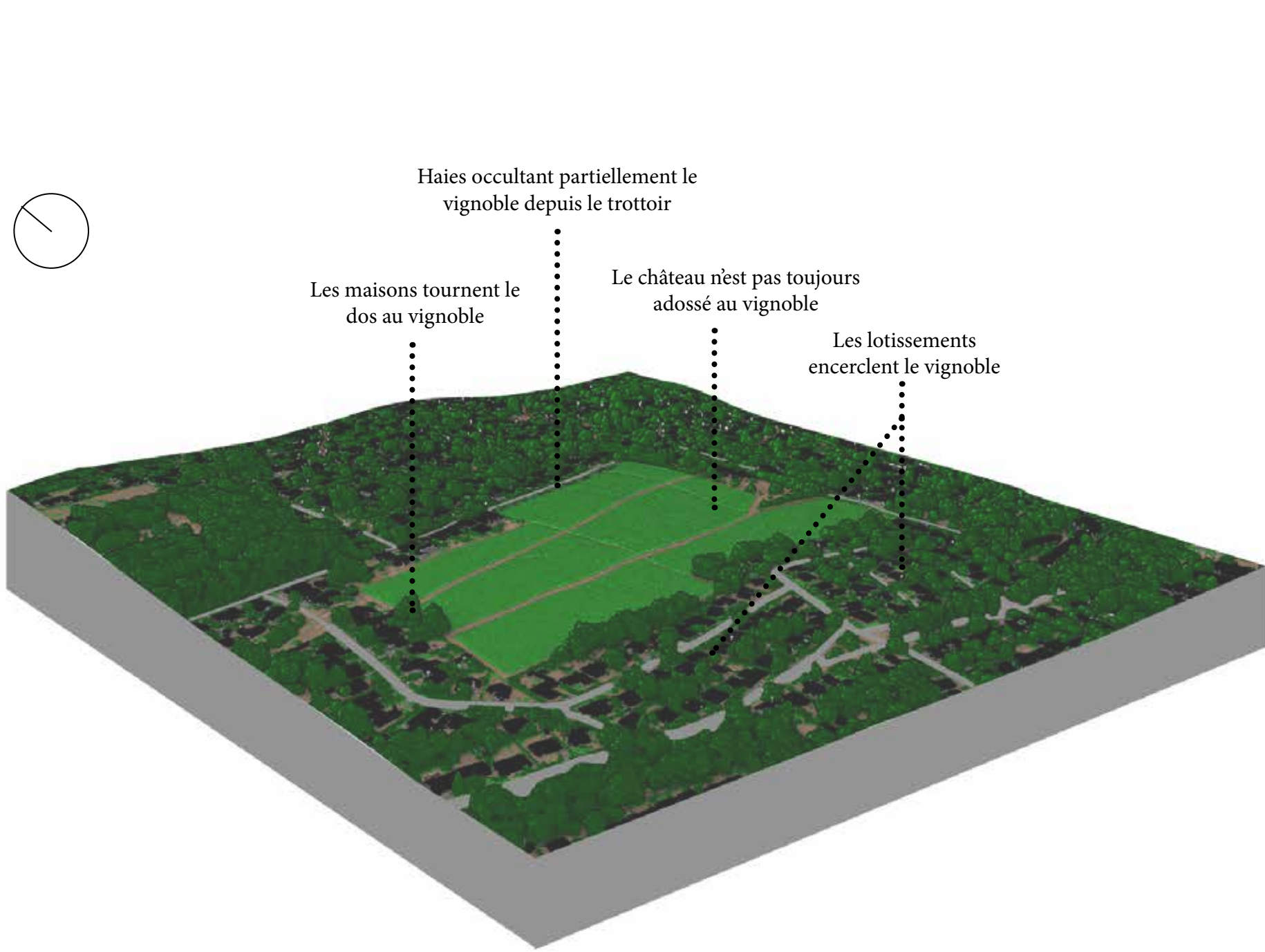
Sur cette photo, on peut voir la lisière nette entre le lotissement et la vigne. Là où habituellement la clairière se trouve au sein d'un boisement, ici c'est le bâti qui assure l'encercllement du vignoble.

L'absence de lisière altère la qualité paysagère du vignoble qui se retrouve cernée par les lotissements qui se sont construits partout où il était permis. Les zones A du PLU sont, dans ce cas, de vraies enclaves urbaines, classées inconstructibles à l'habitat et à l'industrie.



A. Les clairières urbaines

Bloc de synthèse de la morphologie paysagère des clairières urbaines

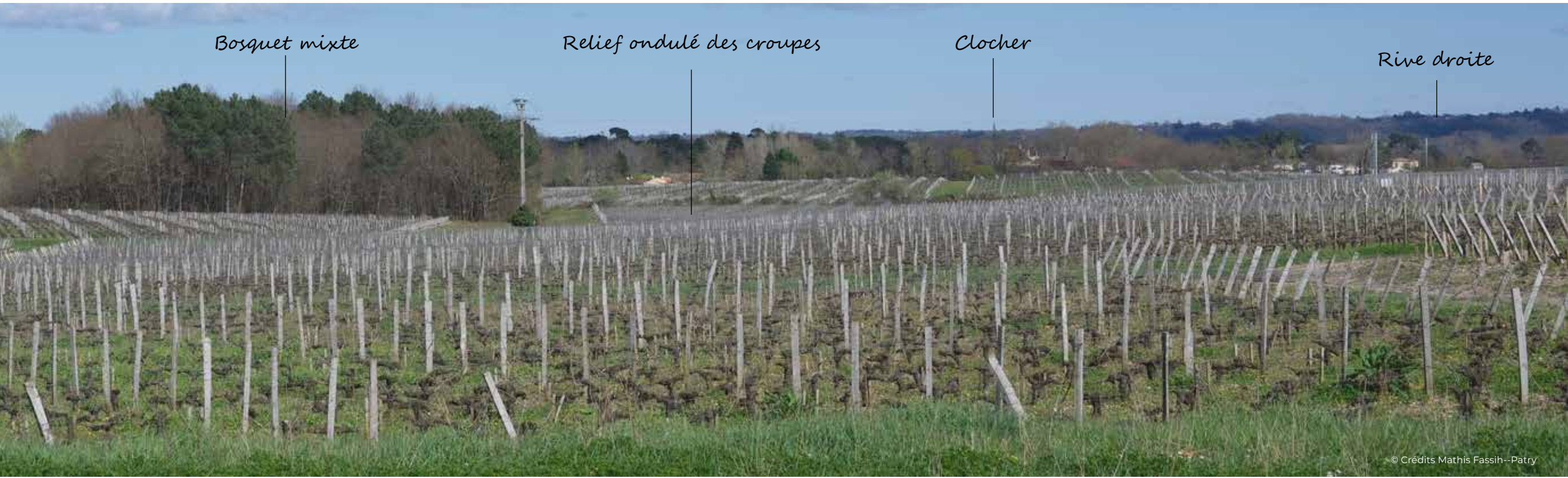


Production personnelle basée sur le LIDAR HD retravaillée sur un logiciel de CAO

B. Les clairières productivistes

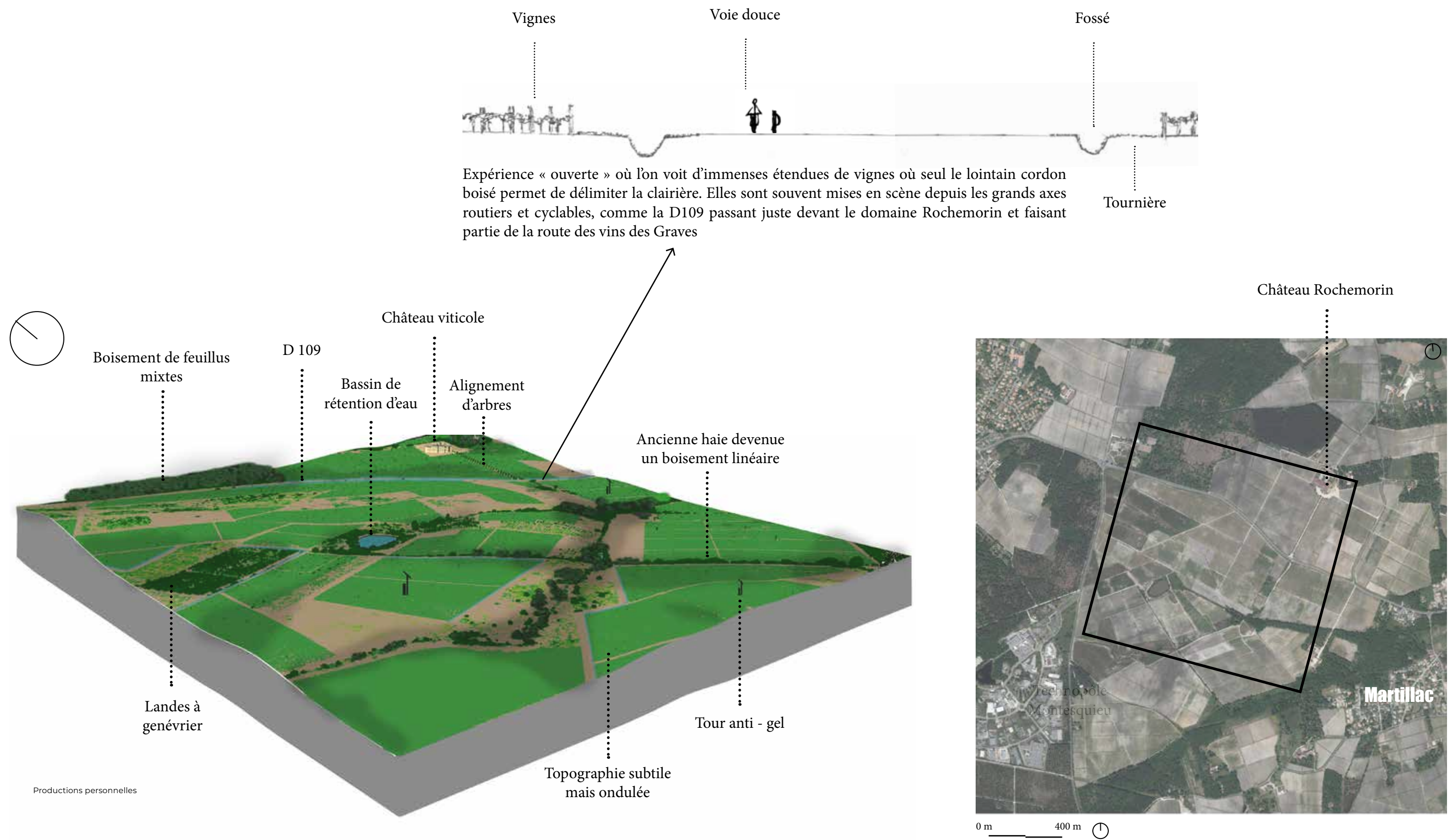


Cette extension galopante de la surface cultivée a appauvri le paysage, atténuant, l'effet « clairière ». Néanmoins, cela dégage des vues intéressantes sur les clochers des bourgs au loin ... dialoguant même parfois avec la rive droite de la Garonne...



B. Les clairières productivistes

Bloc de synthèse de la morphologie paysagère des clairières productivistes



C. Les clairières pittoresques



Photographie personnelle - Martillac - au premier plan, une prairie pâturée, à droite un bosquet mixte composé de feuillus et de résineux, au second plan une haie matérialisant la transiation avec le vignoble en arrière plan

Ici, les parcelles sont de plus petite taille et ponctuées de haies, de nombreux bosquets, de prairies. La vigne alterne avec d'autres cultures créant une mosaïque paysagère subtilement complexe.

La visibilité sur le lointain est limitée par les lanières boisées encore bien conservées jouant le rôle d'écran végétal.



Photographie personnelle - Domaine Smith-Haut Lafitte - Martillac

C. Les clairières pittoresques



Cavaillon* : Bande de terre où sont plantés les pieds de vigne
Croquis personnel commenté du paysage viticole typique des clairières des graves

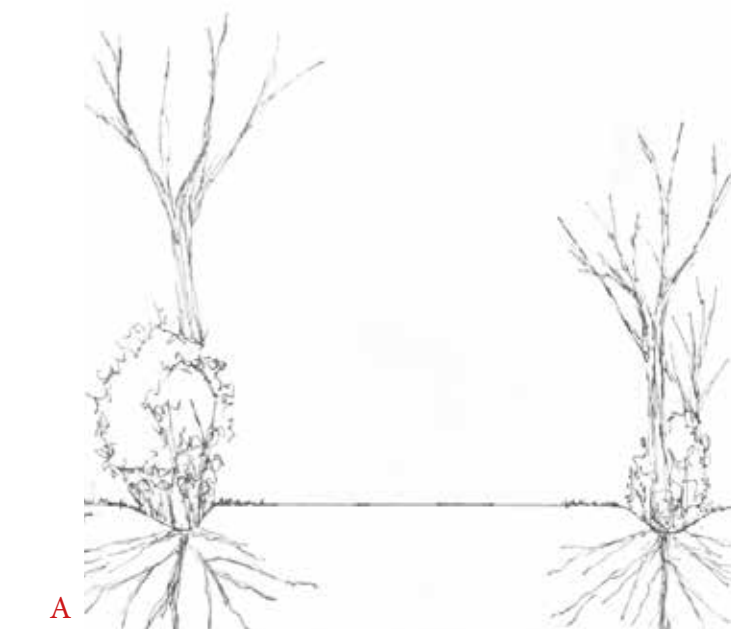
C. Les clairières pittoresques

Dans ce paysage, les typologies d'exploitation viticole varient énormément. Ainsi, on retrouve davantage de petits exploitants viticoles, avec des domaines familiaux parfois moins connus ou moins prestigieux, à l'écart des Grands Crus Classés. Ces domaines ont, pour certains, conservé une mixité culturelle alliant la production de muguet, l'élevage bovin et la viticulture (exemple: Château Jaulien - Martillac).
Cependant, ce motif paysager abrite quelques exploitations mondialement connues, notamment le domaine Smith Haut Lafitte, Grand Cru Classé des Graves certifié agriculture biologique. De par une volonté de produire des vins d'excellence et en ayant recours à la biodynamie; les boisements, les prairies et les haies sont pensés comme autant de services écosystémiques rendus au vignoble.



Photographie représentative du motif de la clairière viticole pittoresque

C. Les clairières pittoresques

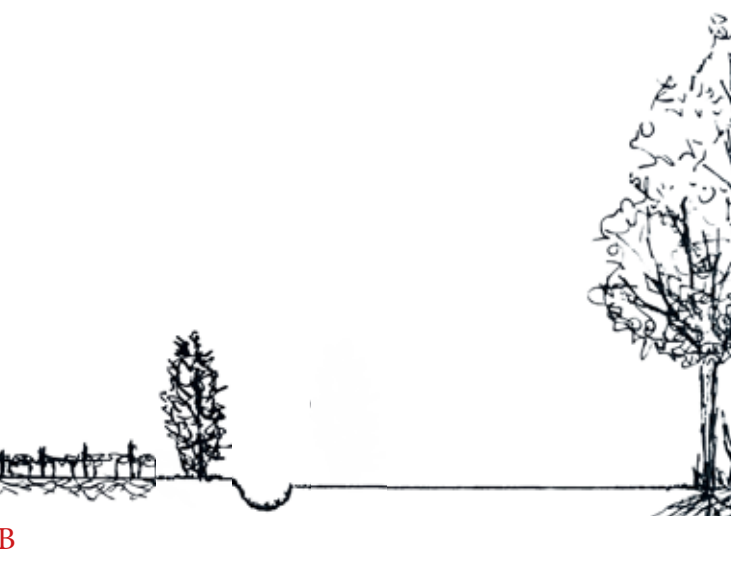


L'expérience « chemin - creux » :

On ne voit pas la vigne qui se trouve cachée derrière des haies plus ou moins hautes en fonction de leur ancienneté. Cela crée des corridors, connectant un bourg à un autre ou un domaine à un autre.

Ils traversent souvent les fonds de vallons inutilisés pour la viticulture.

Par ailleurs, la présence de chemins creux forme des tunnels boisés scénarisant l'arrivée dans les clairières. On passe alors d'un couloir boisé à un grand moment de respiration renforçant la splendeur et le prestige du vignoble qui est «la lumière au bout du tunnel».



Expérience « semi-ouverte » :

On aperçoit la vigne à travers la clôture ou la haie basse, d'un côté de la route seulement.

La spécificité de ces clairières pittoresques est qu'elles sont constituées par un langage viaire particulier. Les routes et les chemins sont de taille souvent réduite, à «l'échelle de la charette».



Photographies aériennes extraites de QGIS- Ortho 20 cm - Martillac



© Crédits Mathis Fassih--Patry

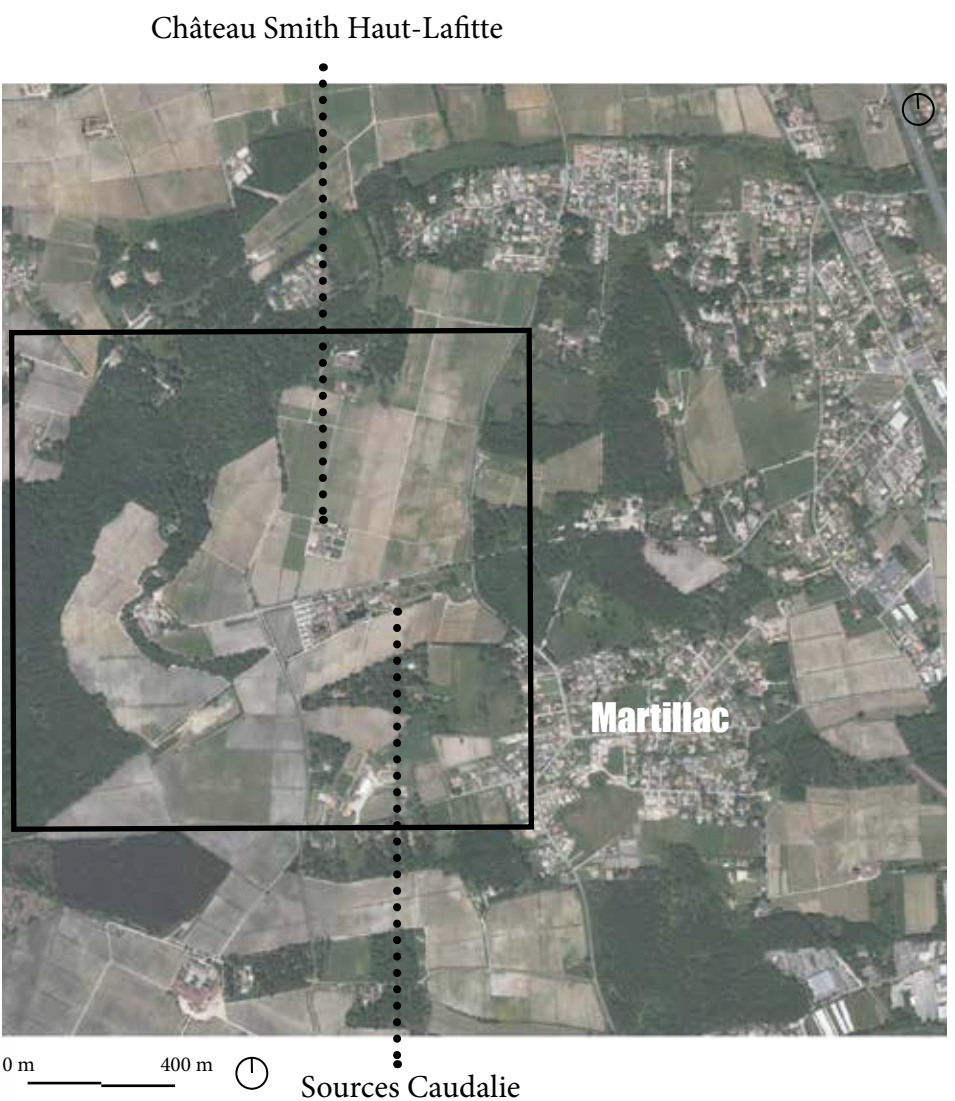
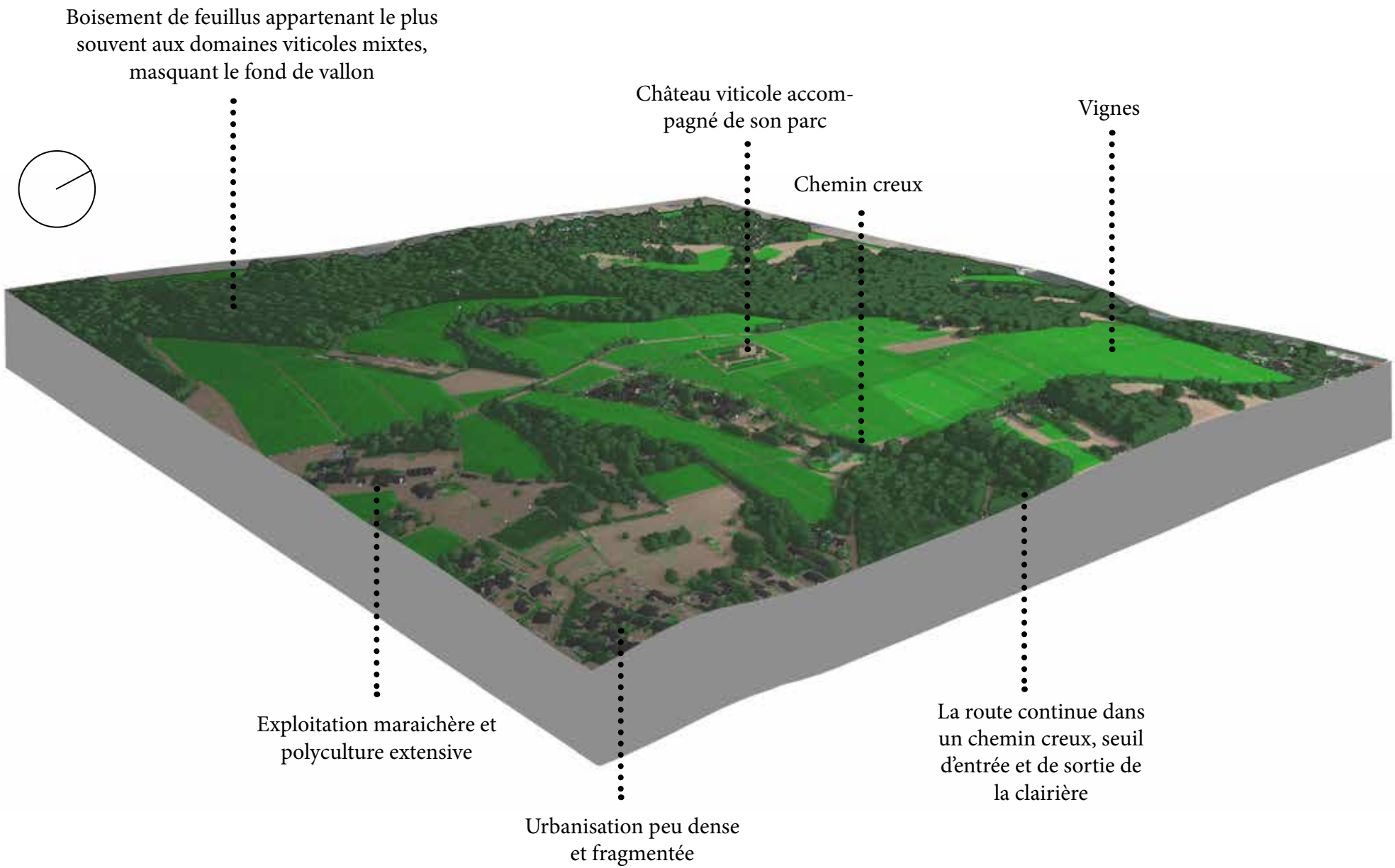


Photographies aériennes extraites de QGIS- Ortho 20 cm - Martillac



Photographie extraite de Google streetview - Martillac

C. Les clairières pittoresques



0 m 400 m Sources Caudalie

Partie 2 : La clairière, un motif paysager hérité

Nous avons vu à quel point ce paysage est unique, rare mais aussi qu'il possède aujourd'hui des qualités paysagères remarquables. Cependant, la richesse de ce territoire s'accompagne également d'une histoire, d'un rapport au sol que l'humain n'a cessé d'entretenir et de développer .

Et ce, depuis des temps immémoriaux...



© Crédits Mathis Fassih--Patry

I. La vigne, une constante séculaire

Des terroirs reconnus pour leur qualité depuis des temps illustres

L' Antiquité :

L'occupation du territoire remonte à l'époque gallo-romaine. En effet, cette civilisation avait déjà repéré ce terroir* d'exception pour la culture de la vigne. Ces campagnes proches de Burdigala (ancien nom de Bordeaux) constituaient une terre propice pour l'ottium*. A cette époque, la production ne desservait que pour la consommation courante et les vignes cohabitaient avec de la polyculture et un peu d'élevage.

Des recherches ont d'ailleurs montré qu'un aqueduc prenait sa source au niveau de l'actuel Château Olivier.

La forêt et la lande rase recouvraient une grande partie du paysage.

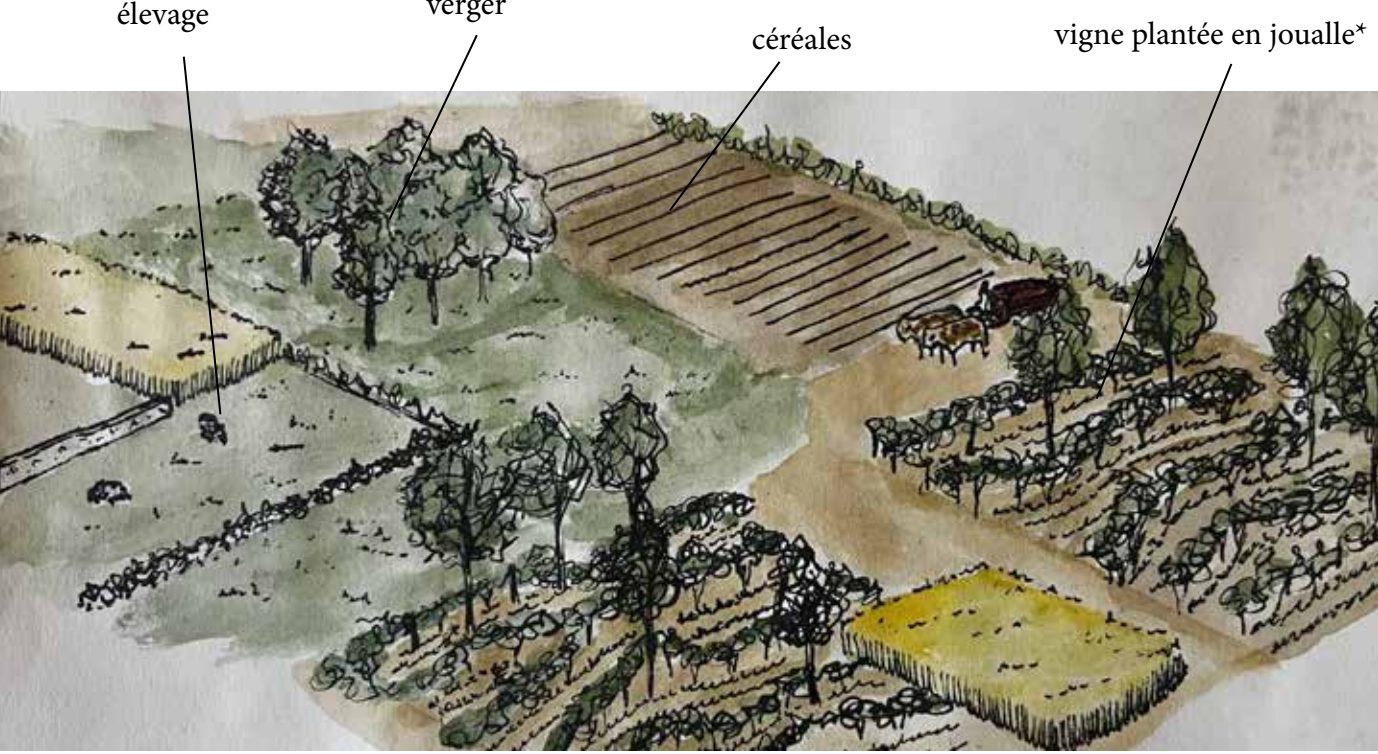
Le Moyen-Age :

Le système agricole de l'époque était un mixte de polyculture, d'élevage et de viticulture éparpillé en une multitude de petites tenures*. Par ailleurs, dans le Sud-Ouest et plus particulièrement dans les régions près de Bordeaux, la vigne était plantée en joualle*. L'inter-rang était large et accueillait des fruitiers ou d'autres types de culture. Le rapport de propriété était également bien différent. L'exploitant du sol appelé tenancier n'en était pas le propriétaire. En effet, le seigneur donnait le droit de l'usus (usage du sol), du fructus (de la récolte) et de l'abusus (le droit de le modifier, le louer, le vendre sous condition). Le tenancier n'étant pas le propriétaire absolu, il devait verser une taxe au seigneur : le sens.

La morphologie de l'exploitation viticole était bien différente d'aujourd'hui. Les vignobles étaient très destructurés puisqu'il n'y avait presque pas de continuité foncière entre eux. Ainsi, un même tenancier pouvait posséder plusieurs domaines mais à des lieux différents, parfois éloignés ou séparés par le bourg.

C'était l'époque du «vignoble-jardin», qui prenait la forme d'une mosaïque viticole avec des îlots d'une ou de deux parcelles de 15 à 30 ares. La vigne cotoyait les céréales, les pâturages. A cette époque, elle était plantée selon le principe de la joualle, c'est à dire que les arbres fruitiers étaient plantés directement entre les rangs de vignes.

La guerre de Cent ans a marqué un point de rupture dans le système agraire de l'époque. Si les vignobles à l'extérieur de la ville étaient rares et peu nombreux, à l'afin de la uerre de Cent ans, les bourgeois bordelais vont commencer à investir leurs capitaux dans des terres à l'extérieure de la ville.



Reconstitution personnelle de la morphologie du paysage viticole au Moyen-Age, basée sur la lecture de thèses traitant l'histoire de la viticulture de Bordeaux

I. La vigne, une constante séculaire

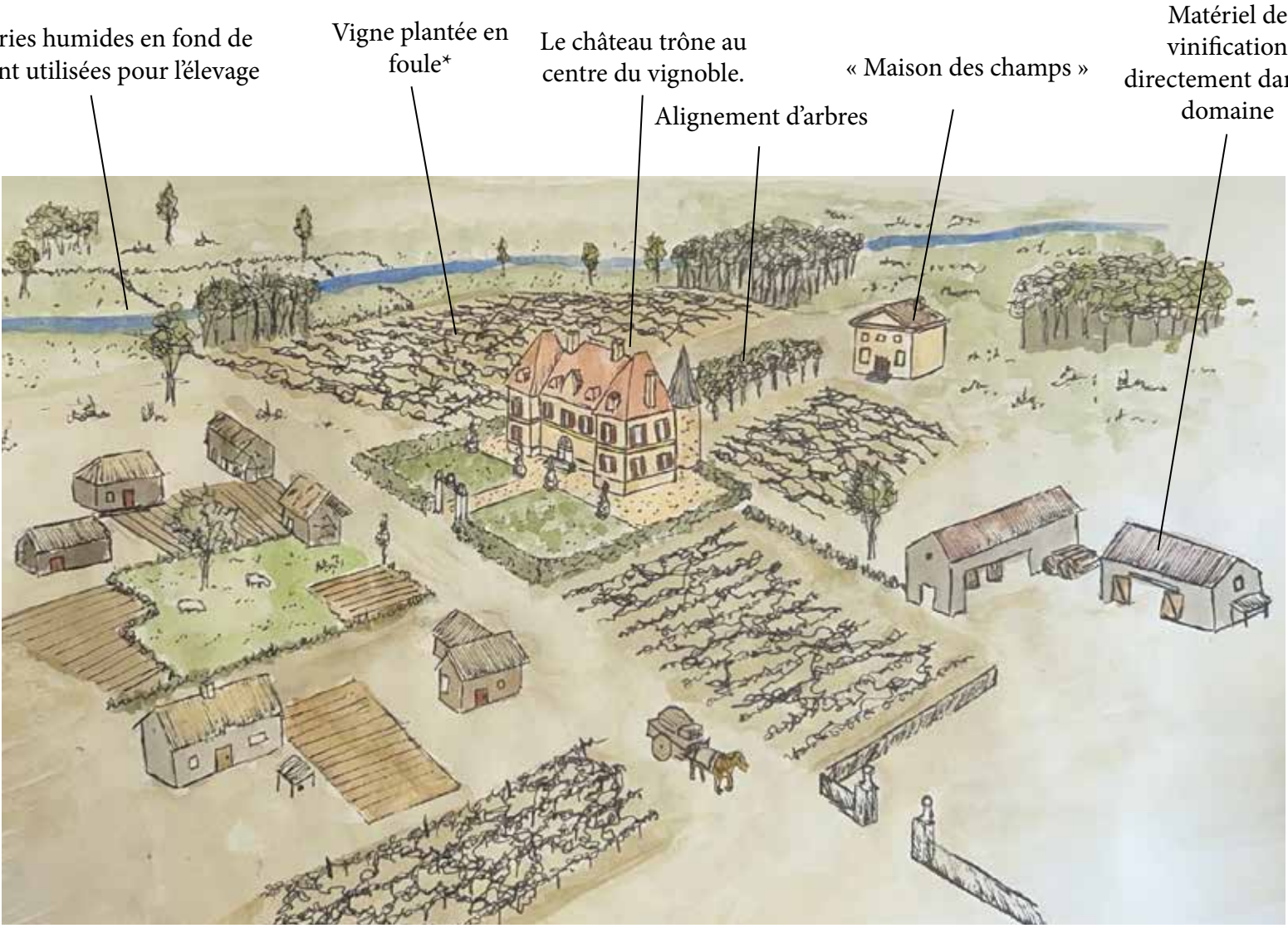
Du XVI siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

Du XVIe au XVIIIe - L'arrivée du Bourdieu :

A partir du XVIe siècle, la bourgeoisie bordelaise construit de plus en plus autour de Bordeaux. A cette époque, les domaines éparses appartiennent à la bourgeoisie bordelaise. Ils prennent la forme d'exploitations mixant cultures céréalières, sylviculture, élevage et viticulture. Par ailleurs, il est très fréquent d'avoir de nombreux cépages juxtaposés les uns à côtés des autres.

C'est l'apparition du Bourdieu. Ce dernier rassemble cultures et éléments de production de manière homogène et d'un seul tenant. Pour les riches familles bordelaises, avoir une demeure à la campagne à proximité de la ville permet de se fournir en nourriture et d'être indépendant en cas de disette. La propriété contient donc une partie de la polyculture et de l'élevage destinée à la consommation du propriétaire et de ses domestiques. A côté de cela, on y trouve une part grandissante de vignobles plutôt destinés au commerce.

Les familles aisées investissent dans de grandes parcelles ou à défaut dans une multitude de petites exploitations paysannes (« maynes »), afin de les fusionner pour constituer des propriétés d'un seul tenant. La plantation en joualle est abandonnée pour laisser place à une organisation plus rigoureuse. Cependant, la vigne d'abord plantée en rang, prend un aspect très dense et parfois désordonnée dû à l'utilisation de la technique du provinage* pour sa reproduction. En effet, tandis que certaines exploitations restent de petite taille et sont dédiées à de petits rendements qui servent avant tout à la subsistance des propriétaires, d'autres commencent à chercher une certaine homogénéité. Ces domaines veulent se tourner vers une viticulture productive destinée au commerce. Pour la première fois, le matériel de production se retrouve au sein même du vignoble, alors que jusque là, le matériel de vignification (cuviers, pressoirs) restait, pour la plupart du temps, en ville.



Croquis personnel de la reconstitution de la morphologie du paysage viticole à l'époque du Bourdieu vers la fin du XVIIIe

Outre sa fonction productive, la maison des champs est aussi comme son nom l'indique un lieu de repli paisible, en dehors du tumulte de la ville. On y vient en cas d'agitation sociale, d'épidémie ou pour y trouver le repos. C'est le début d'un anoblissement des vignobles bordelais. Alignements d'arbres, pigeonniers, jardins d'ornement se créent autour des propriétés qui deviennent aussi un symbole de la réussite sociale de leur propriétaire.

Glossaire :

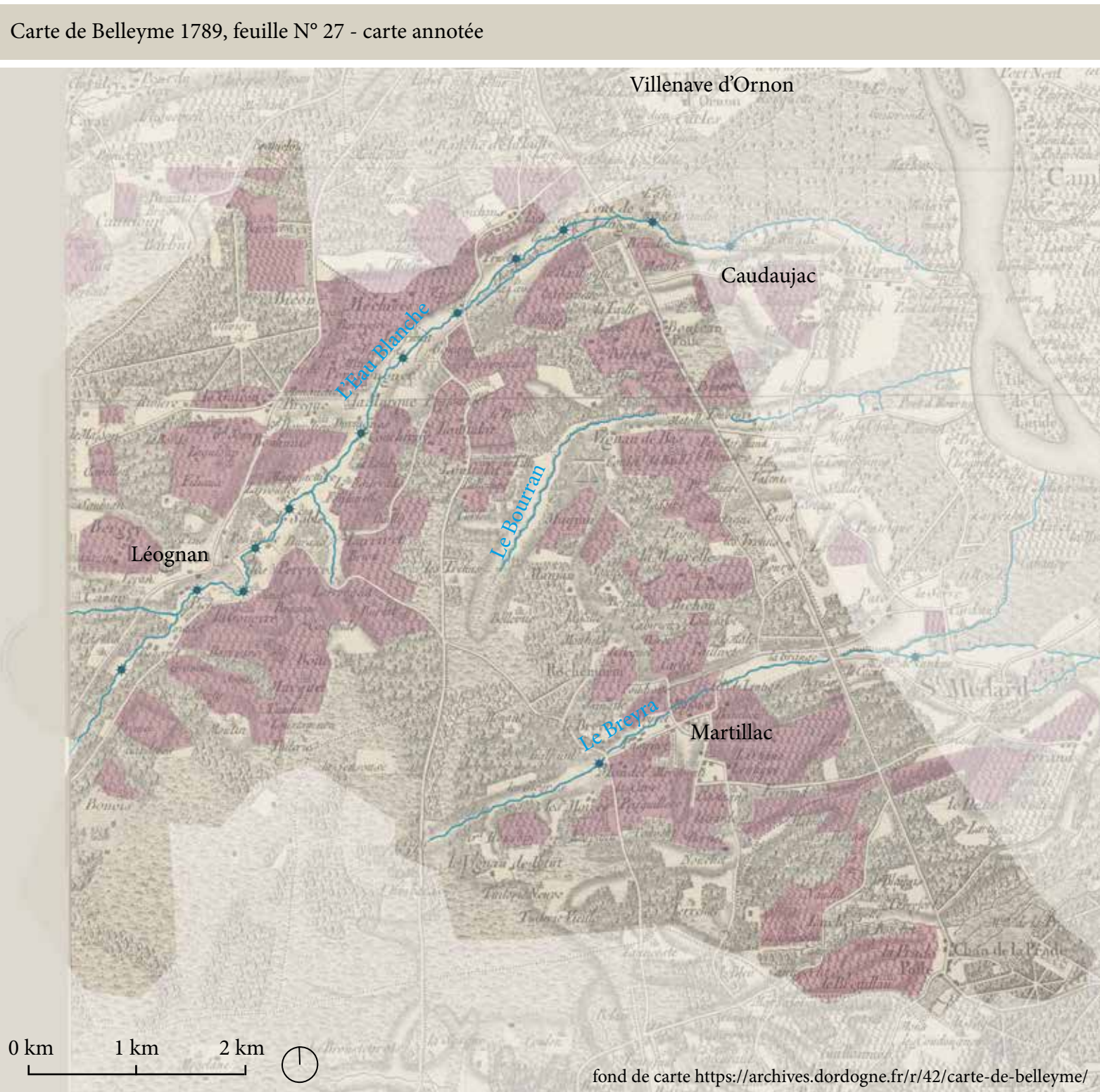
Provinage*: Méthode de reproduction de la vigne consistant à enterrer un pied de vigne entier afin de faciliter l'enracinement des sarments tout en laissant des bourgeons à l'air... (Définition extraite de l'abceduvin.com).

Foule* : Méthode de culture de la vigne qui consistait à multiplier la vigne par provinage. Cela avait pour effet, de créer une culture à l'apparence désordonnée.

I. La vigne, une constante séculaire

Du XVI siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

La carte de Belleyme , premier témoignage de la présence des clairières viticole des Graves du Nord



Légende

Vignes

Affluent de la Garonne

Moulin

Cette carte nous renseigne sur la morphologie du paysage viticole de la fin du XVIIIe siècle, à une échelle large.

On peut également y voir que le motif de la clairière était déjà présent dans la majorité des cas. La lande rase créait de vastes moments de respirations visuels entre les domaines alors situés dans des clairières isolés.

Comme nous l'avons vu, ce siècle a été marqué par l'apogée du concept des Bourdieux. Nombre de ces derniers sont d'ailleurs visibles sur la carte de Belleyme, la plus ancienne disponible pour ce secteur. Ce système de nomenclature des vins perdure encore aujourd'hui.



Croquis personnel d'une reconstitution du paysage de la lande rase cohabitant avec la vigne et la forêt en arrière plan

I. La vigne, une constante séculaire

Du XVI siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

Zoom de la carte de Belleyme sur des domaines déjà existants en 1789 et encore présents aujourd'hui



La viticulture dans la région des Graves est un art ancestral qui n'a cessé de façonner le paysage à travers le temps... Voici quelques châteaux qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui :



Château Carbonnieux

Ce château permet d'attester de la culture de la vigne à l'époque féodale. En effet, on peut déjà voir apparaître en 1234, le nom de Ramon Carbonnieux comme propriétaire d'un vignoble. Par ailleurs, l'origine médiévale du domaine se confirme par le biais d'un acte d'échange passé entre deux moines appartenant à l'Abbaye de Sainte Croix de Bordeaux, le 2 avril 1292. Après la guerre de 100 ans, le château fut racheté par la famille Ferron; puis en 1740, il devint la propriété de l'Abbaye de Sainte Croix de Bordeaux. C'est sous les moines bénédictins que les vins produits prirent leur lettre de noblesse, pour atteindre le haut du classement des vins blancs de Guyenne à l'occasion du classement de l'Intendance de Guyenne de 1776*. Suite à la révolution de 1789, le domaine tomba aux mains de l'état et fut vendu aux enchères à la famille Bouchereau qui y développa une recherche savante de cépages. Puis vint la crise du phylloxera, entre 1866 et 1871, qui força la famille à céder leurs terres. Plusieurs propriétaires se sont succédés jusqu'en 1956 et la famille Perrin racheta le domaine. Aujourd'hui encore, la famille Perrin reste aux commandes de l'exploitation.



Château Olivier

Propriété du Seigneur de Léoignan, Arthus d'Olivey, ce château était avant tout défensif, avec des douves et un donjon. Au cours du 18e siècle se développe la viticulture. En 1867, le domaine tombe par alliance dans la famille de Bethmann, riches négociants allemands qui se sont installés à Bordeaux. L'élément le plus remarquable est que cette famille est encore présente aujourd'hui et continue d'assurer la gestion du château, qui a la particularité de posséder 220 hectares de forêts pour 60 hectares de vignes. Par ailleurs, les propriétaires ont affirmé vouloir pratiquer une viticulture de haute précision, en effectuant des analyses pédologiques poussées ainsi que des études telles que l'indice NDVI (Normalized Difference Vegetation Index)* de leurs parcelles.



Château Couhins, gravure 18e siècle

Anciennement connu sous le nom de « Bourdieu de La Gravette », le domaine de Couhins était la propriété de Maître Alphonse Banchereau, bourgeois bordelais. La superficie de l'exploitation très semblable à celle d'aujourd'hui, était d'environ 10 hectares. De 1805 à 1855, le domaine est vendu plusieurs fois pour finalement être racheté en 1855 par Antoine Lair. Sa fille, en hérite avec son époux Victor Hanappier. EN 1898, après avoir essuyé la crise du phylloxera, le domaine replante plus de la moitié de l'exploitation en Cabernet Sauvignon. L'exploitation se développe et gagne en prestige. Elle est d'ailleurs classée Crus des Graves pour ses vins blancs. Après une période d'abandon, le domaine est racheté en partie par un propriétaire privé et en partie par l'INRAE. Par la suite, André Lurton rachète 1,5 hectares à l'INRAE; ce qui crée l'entité Couhins-Lurton, grand cru classé des Graves.



Château Rochemorin, carte postale 20e siècle

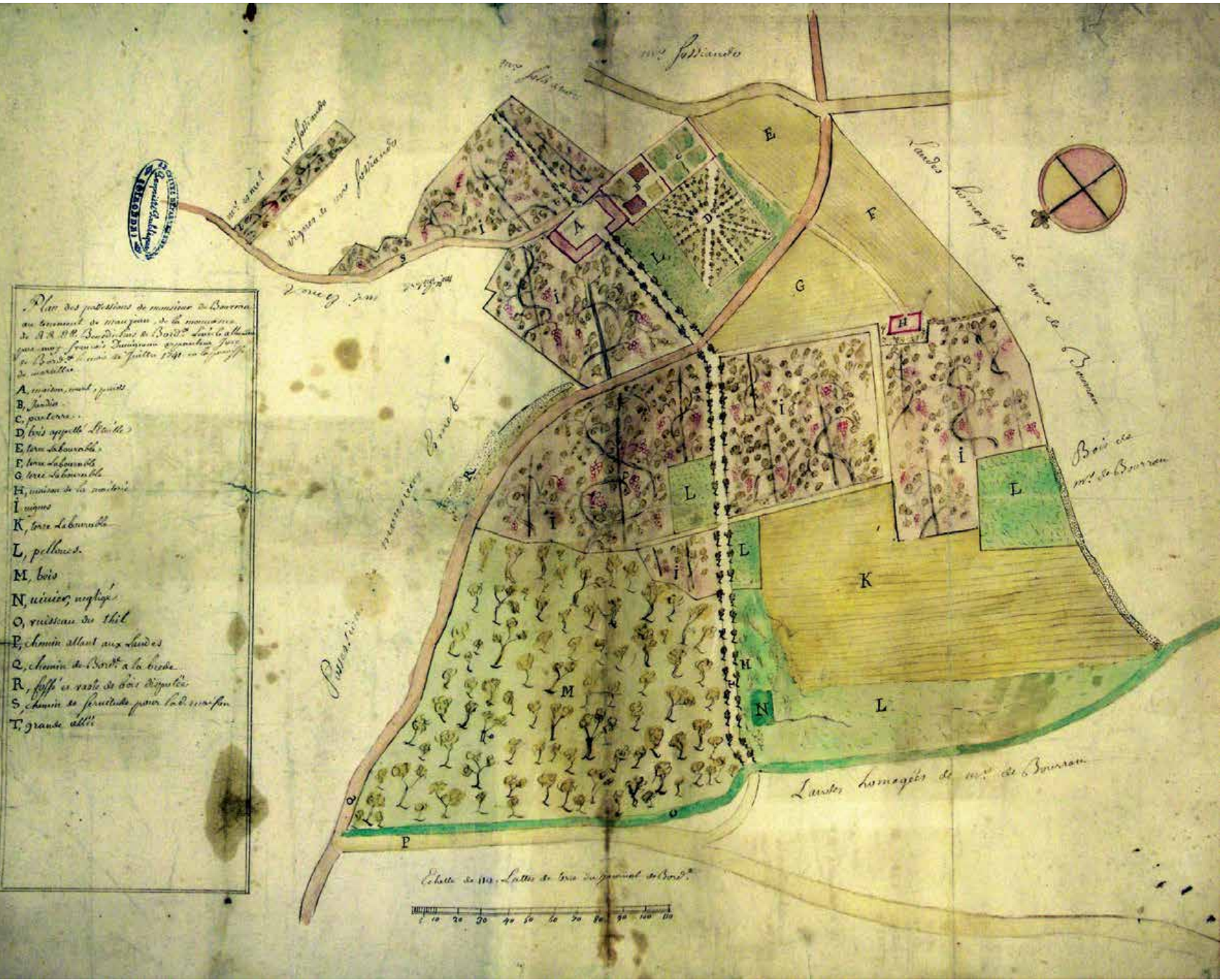
Appartenant anciennement à la famille de Montesquieu, ce château servait déjà à l'export de vins vers l'Angleterre. Longtemps tombé dans l'oubli, c'est André Lurton qui, en 1973, restaure l'entièreté du domaine.

Photographies : <https://www.comptoirdesmillesimes.com/carbonnieux/chateau-carbonnieux-1982.html> ; <https://monumentum.fr/monument-historique/pa00083590/leognan-chateau-dolivier/> ; <https://www.comptoirdesmillesimes.com/carbonnieux/chateau-carbonnieux-1982.html> ; <https://www.comptoirdesmillesimes.com/carbonnieux/chateau-carbonnieux-1982.html>

I. La vigne, une constante séculaire

Du XVIe siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

Le domaine de M. de Bourran l'archétype du vignoble du XVIIIe siècle.



La construction d'un paysage identitaire : le vignoble de Bordeaux, Sandrine Lavaud, Fig. 11. de – Plan des possessions de M. de Bourran au tenement de Maujean, de la mouvance des R. R. P. P. Bénédictins de Bord., levé et enluminé par moy François Duvigneau, arpenteur juré de Bordeaux, le mois de juillet 1741 en la paroisse de Martillac, anonyme, manuscrit en papier colorié, xviii^e siècle (© arch. dép. Gironde, 2 Fi 417).

Ce document foncier datant de 1741 présente l'organisation de l'exploitatiuon viticole de M. de Bourran. Celle - ci y est particulièrement représentative du paysage viticole des Clairières des Graves du Nord de cette époque. Le paysage est une mosaïque de cultures variées, autour du vignoble de l'actuel château Smith Haut-Lafitte. La complexité et la finesse de conception du domaine donne à voir un plan qui se rapprocherait de celui d'un parc... un parc viticole. Dans un souci de distinction et de reconnaissance, le domaine viticole devient une véritable vitrine du paysage d'une campagne bordelaise raffinée.

La vigne occupe moins de la moitié de la propriété (au totale 7 parcelles) qui abrite aussi un bois, des prairies, un jardin et une garenne* en étoile.

	Bois		Terre labourable		Pelouse
	Vigne		Garenne*		Jardin et parterre

Garenne* : Ici, boisement clos, utilisé pour la chasse. D'après le dictionnaire en ligne Larousse :

1. Lieu boisé ou sablonneux où vivent les lapins à l'état sauvage.
2. Autrefois, réserve de gibier d'un seigneur.

I. La vigne, une constante séculaire

Du XVI siècle au XVIIIe siècle - De la polyculture de subsistance au Bourdieu

La présence de moulins sur la carte de Belleyme révèle une économie liée aux cours d'eau. A cette époque, les domaines ne reposant pas encore uniquement sur la viticulture, les moulins étaient nécessaires afin de moudre les céréales produites localement.

Voici l'exemple de 2 moulins de L'Eau Blanche situés à proximité de vignobles identifiés à proximité:



Carte postale ancienne du domaine du Coquillat :https://eau-blanche.fr/moulins/moulin-du-coquillat

Moulin à farine du Coquillat :

Le moulin à farine du Coquillat, situé au domaine du Coquillat, se trouve sur le tracé de l'Eau Blanche. Déjà Visible sur les cartes anciennes, sa présence remonte au 15e siècle. Ce domaine servait à moudre les céréales cultivées dans les campagnes alentours. Par ailleurs, le nom de ce domaine nous renseigne sur la nature du sol à proximité. En effet, le nom de Coquillat fait référence aux coquillages présents dans le sol du vignoble situé à proximité. En 1856, il fut converti en usine à scier le bois.



Fresque personnelle illustrant l'évolution de la relation au cours d'eau et ses abords

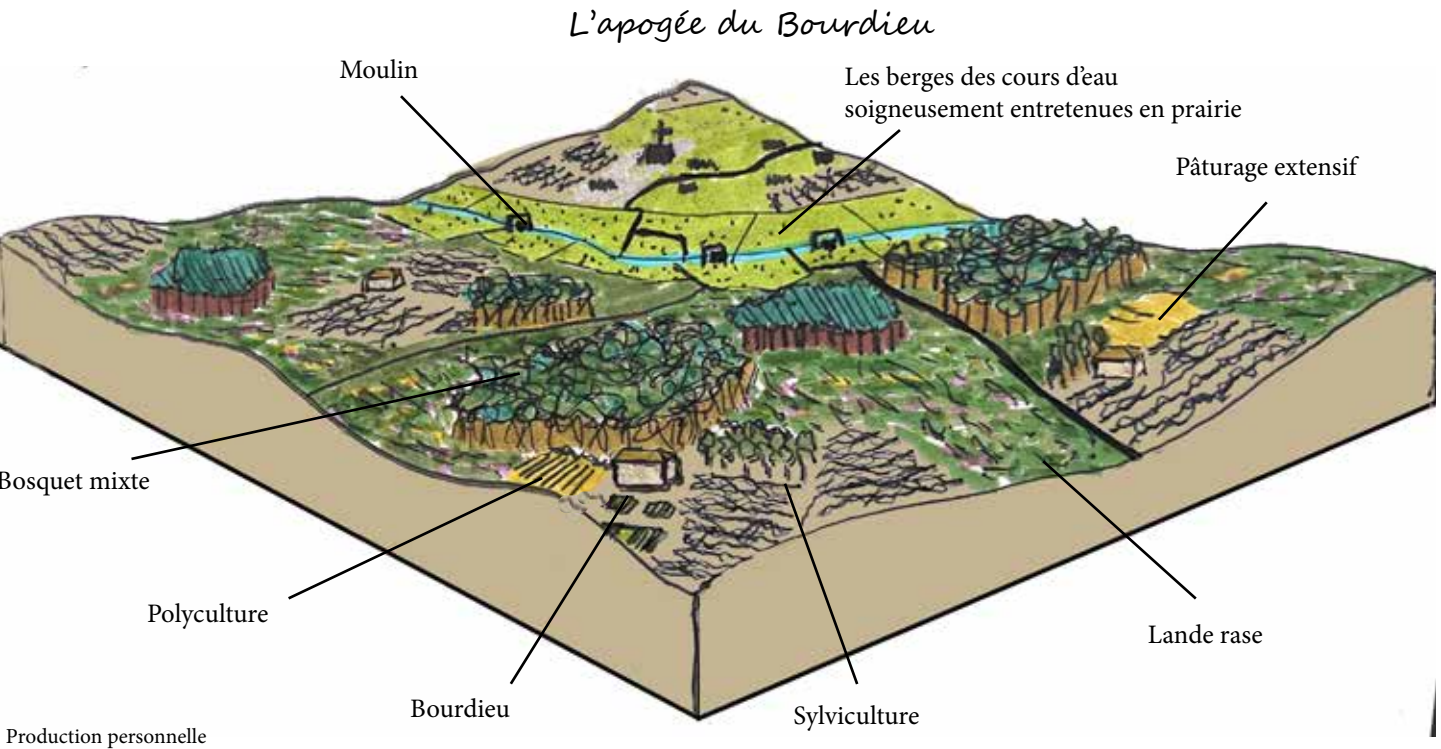


Photographie du moulin de Jacquin :https://eau-blanche.fr/moulins/le-moulin-de-jacquin-ou-moulin-vieux#gallery-1

Moulins du domaine de la Louvière :

Sur le domaine du château de La Louvière, deux moulins sont présents. En effet, à l'époque, les domaines ne reposant pas uniquement sur la culture de la vigne, il était courant que les domaines aient leurs moulins pour moudre les céréales cultivées dans les parcelles adjacentes aux cultures de vignes. Celui de La Blancherie était en amont et celui de Jacquin en aval. Ce dernier resta en activité jusqu'en 1917. Cela met en exergue la relation qu'avaient les domaines viticoles et les fonds de vallons abritant les cours d'eau. Avec le temps, le recul de la polyculture a justifié la disparition progressive des moulins. Certains sont encore visibles sur le territoire ou lisibles sur la carte IGN.

Reconstitution du paysage en 1789, issue de l'analyse de documents écrits et de la carte de Belleyme (feuille N°27)



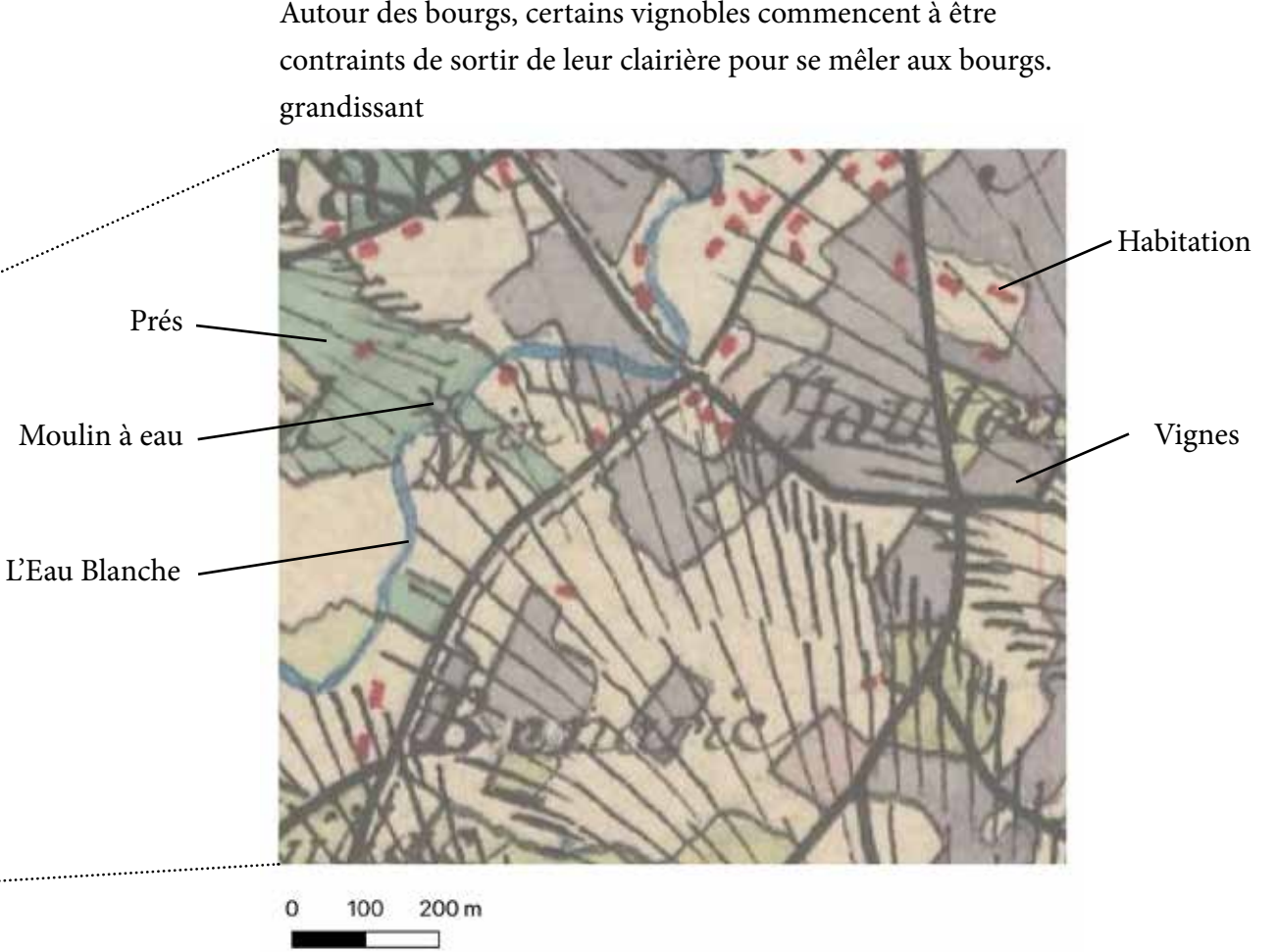
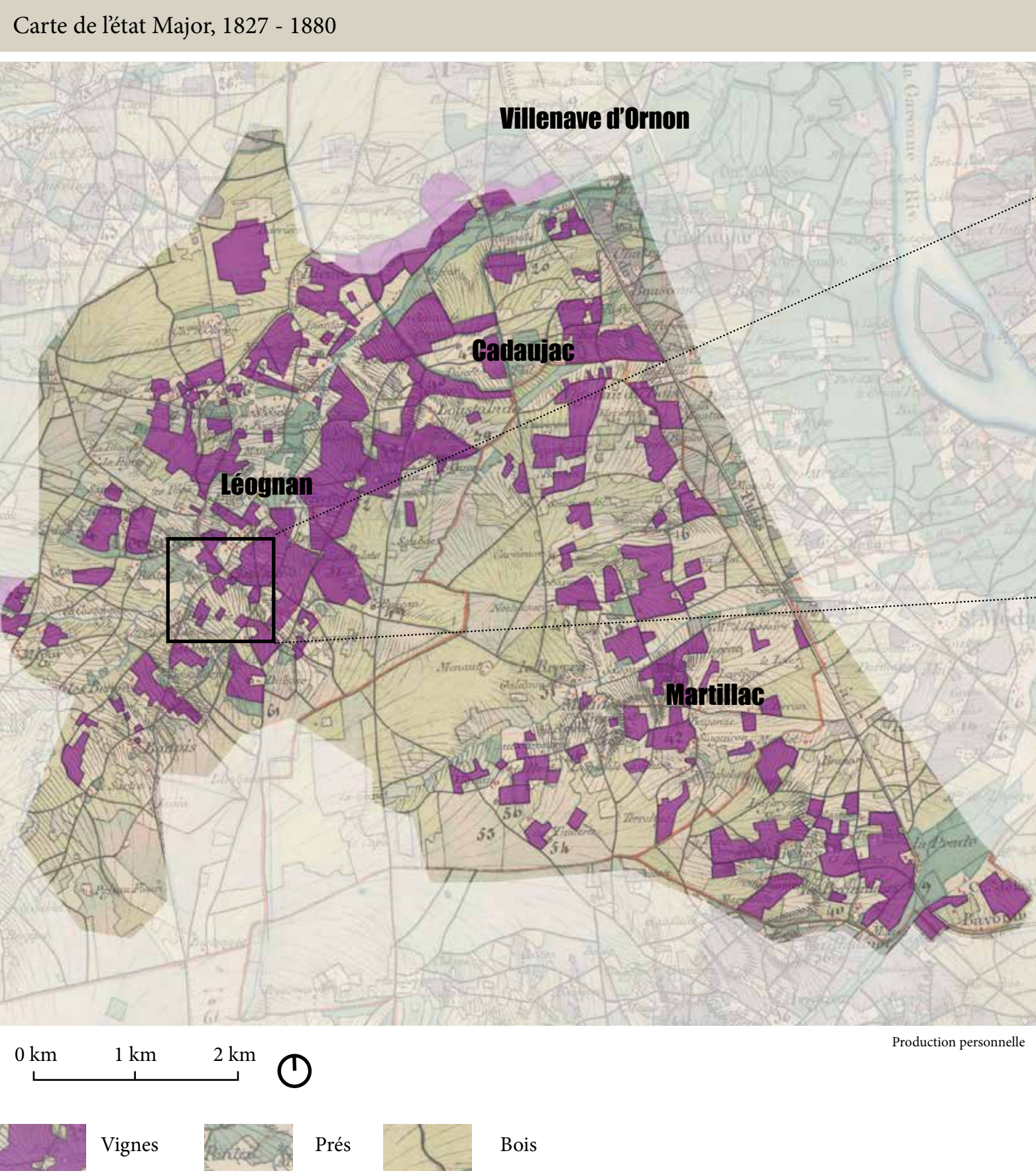
L' étude de ces documents anciens a permis de comprendre jusqu'où remonte le paysage de la clairière viticole des Graves du Nord.

Ainsi, on peut donc voir que ce motif, issu du défrichement de la forêt pour planter de la vigne, est très ancien.

Par ailleurs, les berges des affluents de la Garonne n'abritaient pas de boisements linéaires. Cela était dû à l'importance économique lié à l'eau. Tandis que le courant permettait d'actionner les nombreux moulins à eau pour moudre les céréales, les prairies d'herbe grasse en fond de vallée, servaient de pâturage pour les animaux.

I. La vigne, une constante séculaire

Le XIXe siècle - De l'apogée du château à la crise du phylloxera



Le vin commence à être associé à une architecture : le château. Ce dernier donne son nom aux bouteilles (Château Carbonieux, Château Latour, Château Haut-Bailly). La reconnaissance de domaines d'élites par le classement des grands crus de 1855 permet d'assurer le développement du commerce du vin sur les marchés locaux et internationaux. Le port de Bordeaux devient l'exutoire d'un hinterland qui se spécialise dans la viticulture.

I. La vigne, une constante séculaire

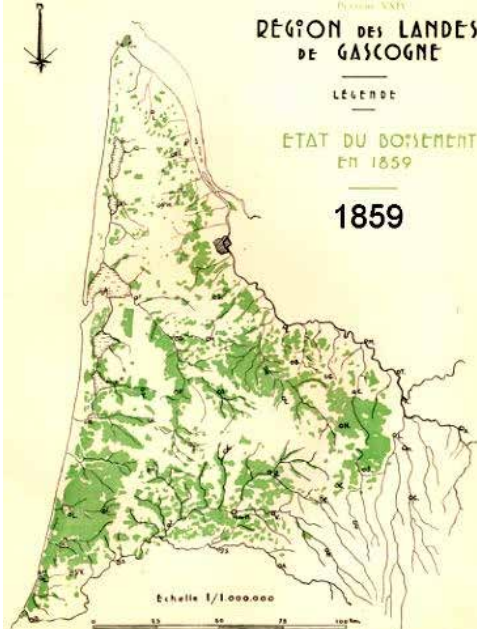
Le XIXe siècle - De l'apogée du château à la crise du phylloxera

Loi du 19 juin 1857 : Sous l'impulsion de Napoléon III, la forêt des Landes est plantée. La pinède vient encercler les vignobles éparses, venant nettement délimiter les clairières.

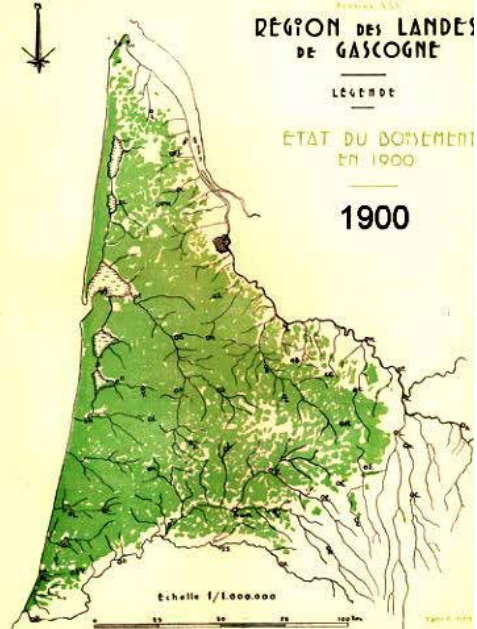
De son nom complet « Loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne », elle prévoit d'assainir les Landes en plantant massivement du pin maritime. Cette politique a eu un impact fort sur le paysage y compris jusqu'aux terrasses viticoles de graves qui se situent à la marge du plateau landais. Quelques années plus tard, les pins sont plantés sur la lande, refermant davantage le paysage et formant la base des clairières viticoles telles qu'on les connaît aujourd'hui .



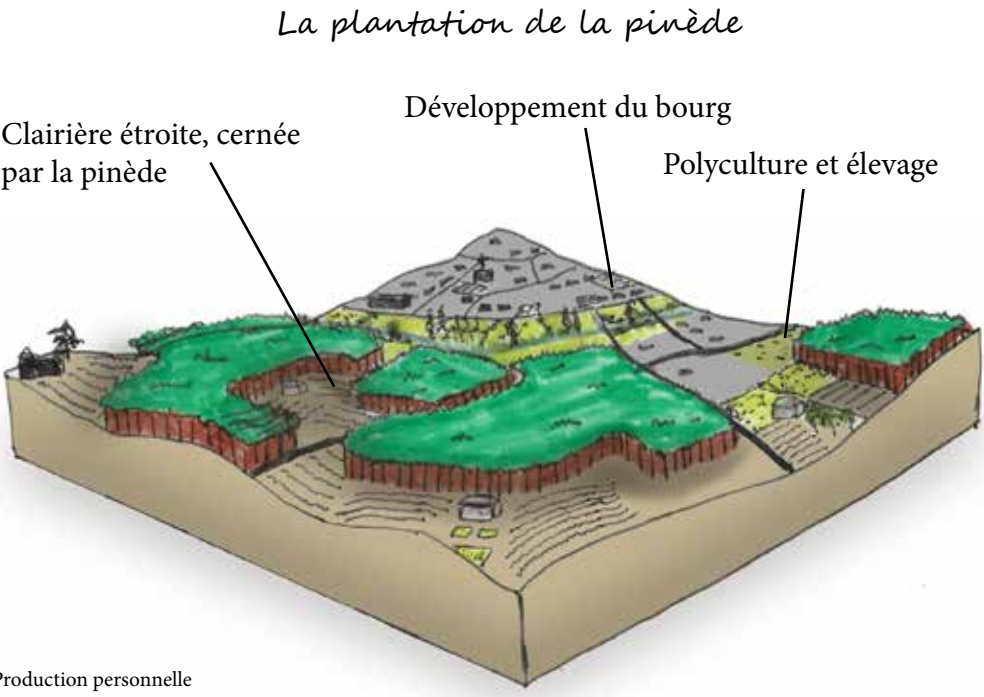
<https://gallica.bnf.fr>



Par P. Rey, Ministère de l'Agriculture, 1948



Par P. Rey, Ministère de l'Agriculture, 1948



Vers 1866 la crise du phylloxera ravage les cultures de vignes dans le Bordelais.

Croquis personnels : arracher pour mieux replanter !



Progression de la pinède

Polyculture encore présente

Abandon de la vigne en foule

Ce parasite attaquant les racines et les feuilles de la vigne et venant d'Amérique a décimé 4/5 des vignobles.

Après cette crise, les exploitants replantent mais en modernisant l'architecture du paysage viticole. La plantation de la vigne, souvent encore en foule, laisse la place à une géométrie rigoureuse et à l'alignement formel des plants de vignes, permettant le passage des charrues tractées par les chevaux puis plus tard, celui des machines.

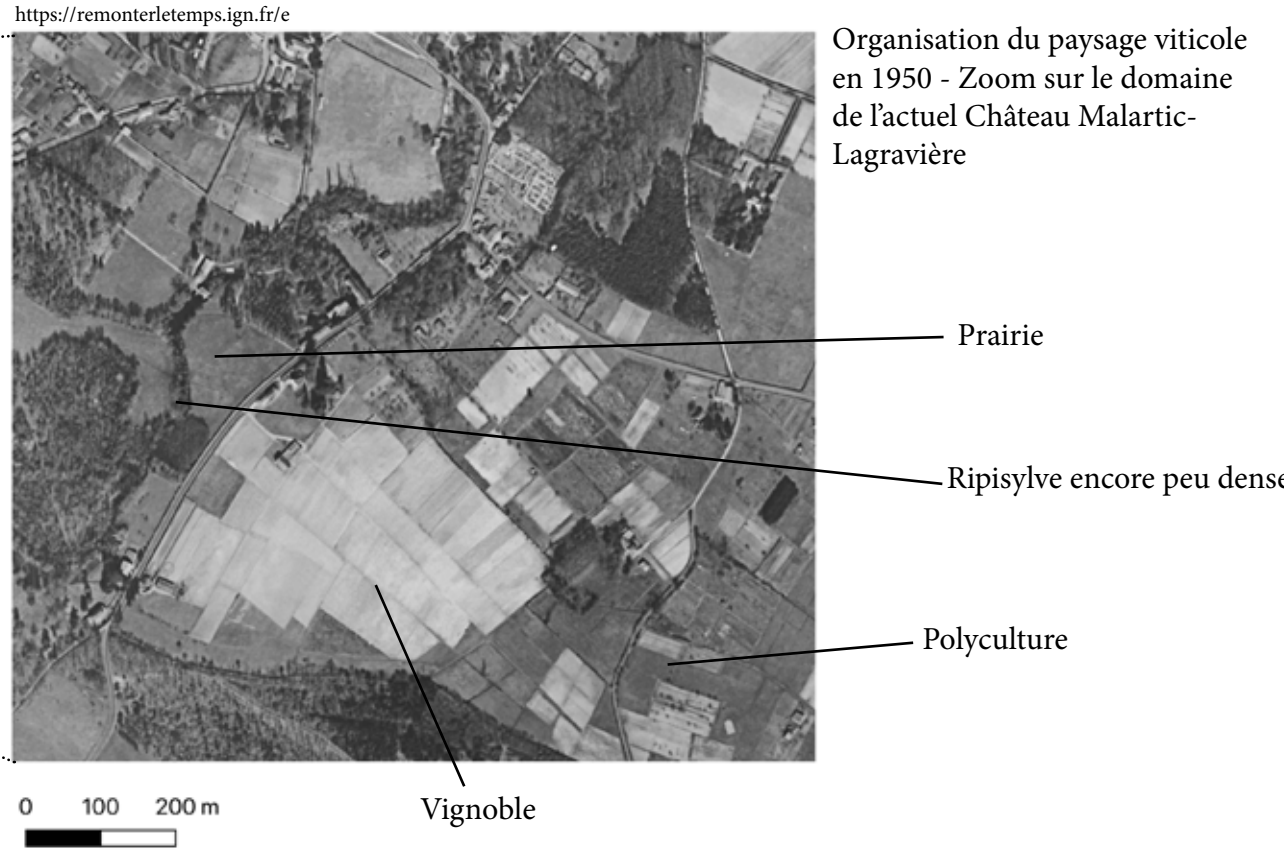
I. La vigne, une constante séculaire

XXe siècle - De l'après-guerre aux grands défrichements - La naissance de clairières modernes

Carte de l'emprise des domaines viticoles en 1950 - 1965



Après avoir essuyé deux guerres et un terrible hiver en 1956, la viticulture bordelaise est au plus mal. Beaucoup de petites exploitations ont dû abandonner leur terre et le paysage est dominé par la forêt. Seuls quelques grands domaine tiennent le coup. L 'AOC «Graves» de 1937 avait posé une première base de reconnaissance mais ne fut pas suffisante pour inciter la relance des investissements en viticulture dans cette région. C'est en 1953 que l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) décide d'établir le classement des crus des Graves. Au total, 16 ont obtenu le titre de Grand Crus classés en 1959, date d'officialisation du classement. Tous faisaient partie de l'actuelle délimitation de l'AOC Pessac-Léognan. Cela a donc été révélateur de la supériorité des vins produits dans cette région. Ce qui a, de nouveau, incité des investisseurs à racheter des domaines à l'abandon, à remembrer les parcelles et à moderniser la production pour s'adapter à une demande grandissante.



I. La vigne, une constante séculaire

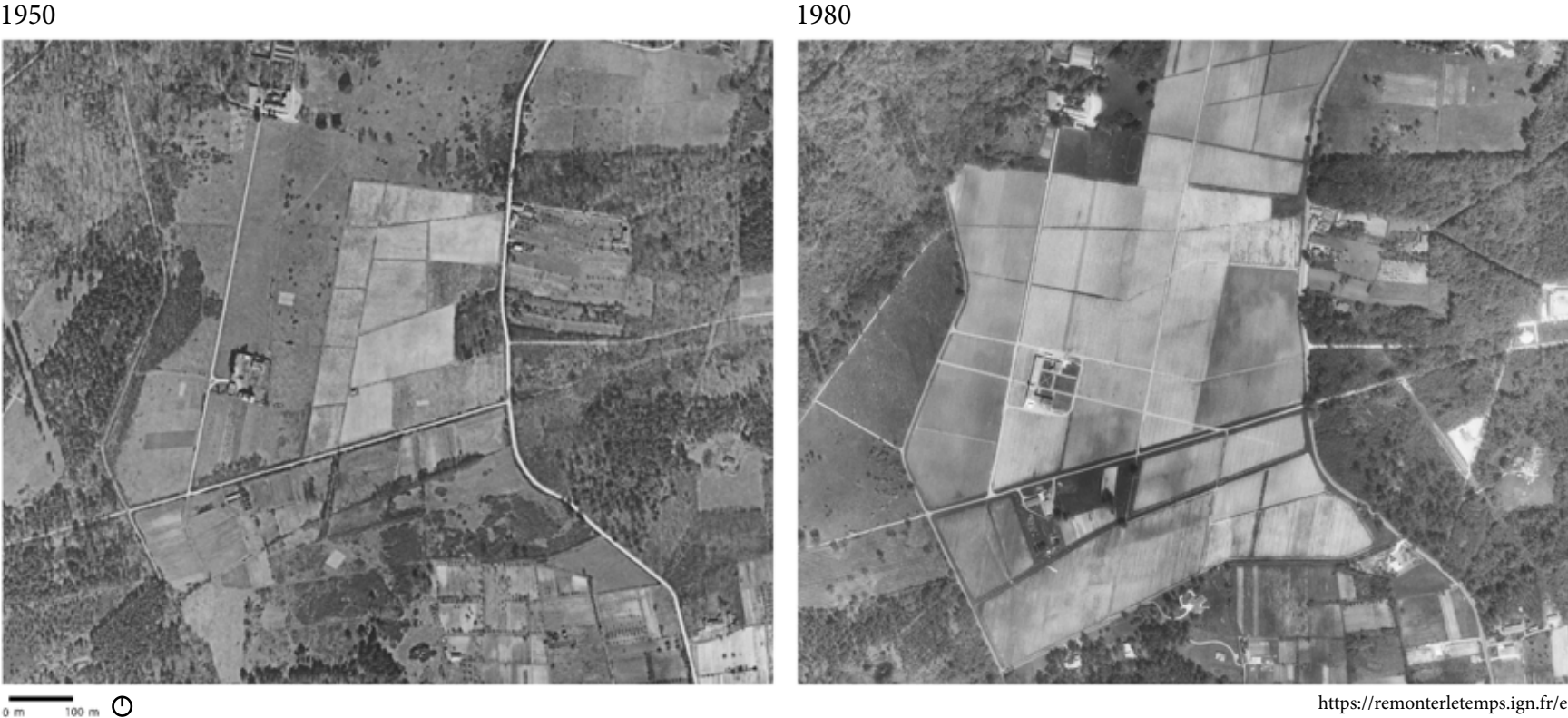
XXe siècle - De l'après-guerre aux grands défrichements - La naissanse de clairières modernes

L' après-guerre et le remembrement

Exemple de remembrement entre 1950 et 1980 au Château de France, Léognan:



Exemple de remembrement entre 1950 et 1980 au Château Smith Haut Lafitte, Martillac

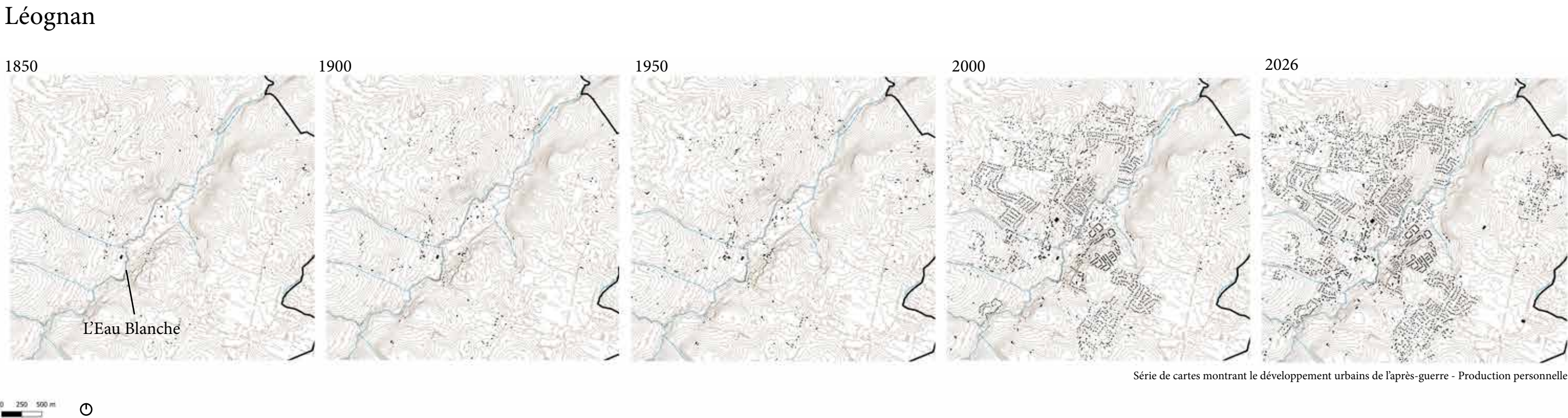
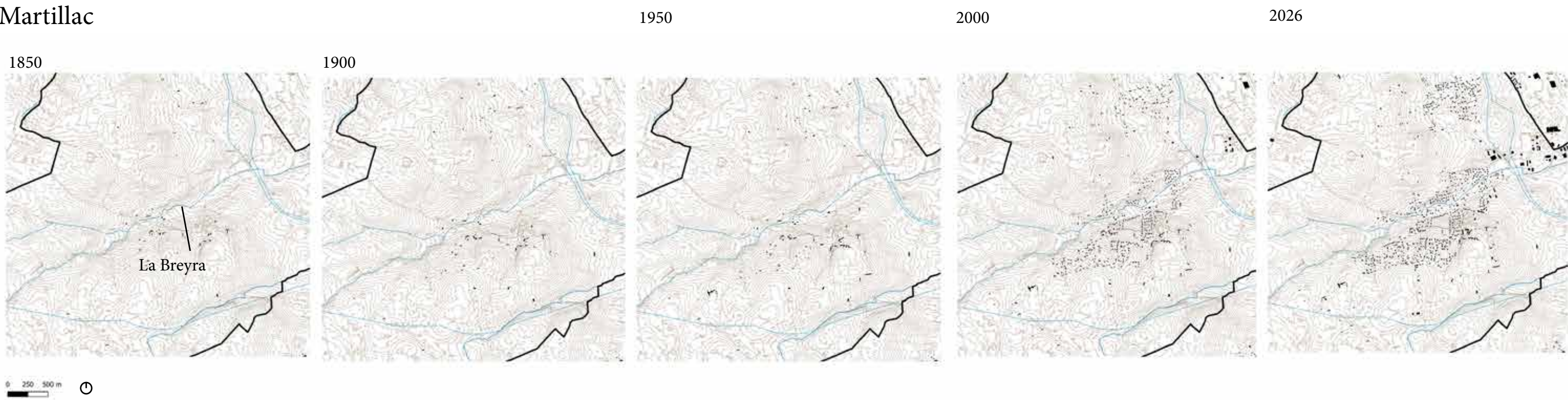


Suite au classement des crus des Graves, le commerce du vin, par les exportations, se développe à nouveau. Les exploitants se spécialisent de plus en plus dans la viticulture. Le commerce du vin prend de l'importance. La polyculture est progressivement abandonnée. Les différentes parcelles abritant autrefois différentes cultures (pins, arbres fruitiers, céréales, légumineuses, fleurs) sont fusionnées pour laisser place à la vigne qui commence à dominer le paysage.

I. La vigne, une constante séculaire

XXe siècle - De l’après guerre aux grands défrichements - La naissanse de clairière moderne

L’implantation et le développement urbain des bourgs historiques s’est fait le long des cours d’eau historiques. A l’époque, on ne pouvait pas parler de villes mais plutôt d’un regroupement de hameaux et de lieux-dits. Après la seconde Guerre Mondiale, l’étalement urbains fût sans précédent. Les bourgs de la campagne périurbaine bordelaise sont devenus des centre d’intérêt majeure pour accueillir de nouveaux habitants. L’invention de la voiture permet de parcourir de plus grandes distances en moins de temps. Les bourgs tels que Martillac et Léognan qui étaient autrefois un arrière lointain et difficilement accessible deviennent mieux connectés à la métropole grandissante. L’urbanisation est intense et rapide. Les villages se densifient sur d’anciennes parcelles agricoles . On décale donc les cultures plus loin en gagnant du terrain sur le couvert forestier.



Série de cartes montrant le développement urbains de l’après-guerre - Production personnelle

Avant la consécration de l’ AOC en 1987, l’urbanisation se fait au détriment de la vigne. La vigne étant menacée par la croissance urbaine, André Lurton, grand propriétaire viticole de l’époque, veut protéger ces terroirs. Le classement des crus des Graves prouvant la qualité des vignobles de la région lui permet de justifier la création de l’AOC qui vient figer le parcellaire.

I. La vigne, une constante séculaire

L’AOC comme moteur de mutation du paysage



<https://www.lurton.com/>

André Lurton s’est battu pour faire reconnaître la qualité supérieure des terroirs des châteaux présents dans les communes des Graves du Nord. Cette idée est né du Syndicat Viticole des Graves de Bordeaux en 1902-1904. Cependant, elle s’est développée suite au classement de l’Institut National des Appellations d’Origine (INAO) en 1959 mais aussi à cause de la menace de l’urbanisation grandissante de la métropole sur ces terroirs si rares. Lurton a donc mené un combat pendant près de 23 ans pour faire reconnaître la richesse des terroirs de ces communes auprès de l’INAO, qui a finalement fondé l’ AOC Pessac-Léognan, le 9 Septembre 1987.

Elle regroupe alors quelques domaines viticoles familiaux de prestige. Fixant un cahier des charges stricte, elle édicte notamment des règles de plantation et de culture précises. La côte des vins s’envole, le prix de l’hectare explose, le succès est total. Le paysage prend donc une valeur marchande sans précédent (autour de 500 000 euros l’hectare dans les années 2000). Des opérations de vastes défrichements sont alors lancées pour implanter la vigne sur tous les terroirs de prédilection possibles.

Par ailleurs, l’ AOC Pessac-Léognan sanctuarise le parcellaire viticole affirmant la vigne comme principale motif paysager. Cela a pour effet de contenir l’urbanisation à la périphérie des domaines. Cette montée en puissance de la vigne induit de grands défrichements. La sylviculture n’est plus rentable par rapport au prix de l’hectolitre de vin.

Défrichements massifs - Exemple dans le secteur des châteaux : Rochemorin - Smith Haut- Lafitte - Lafont

Évolution des défrichements



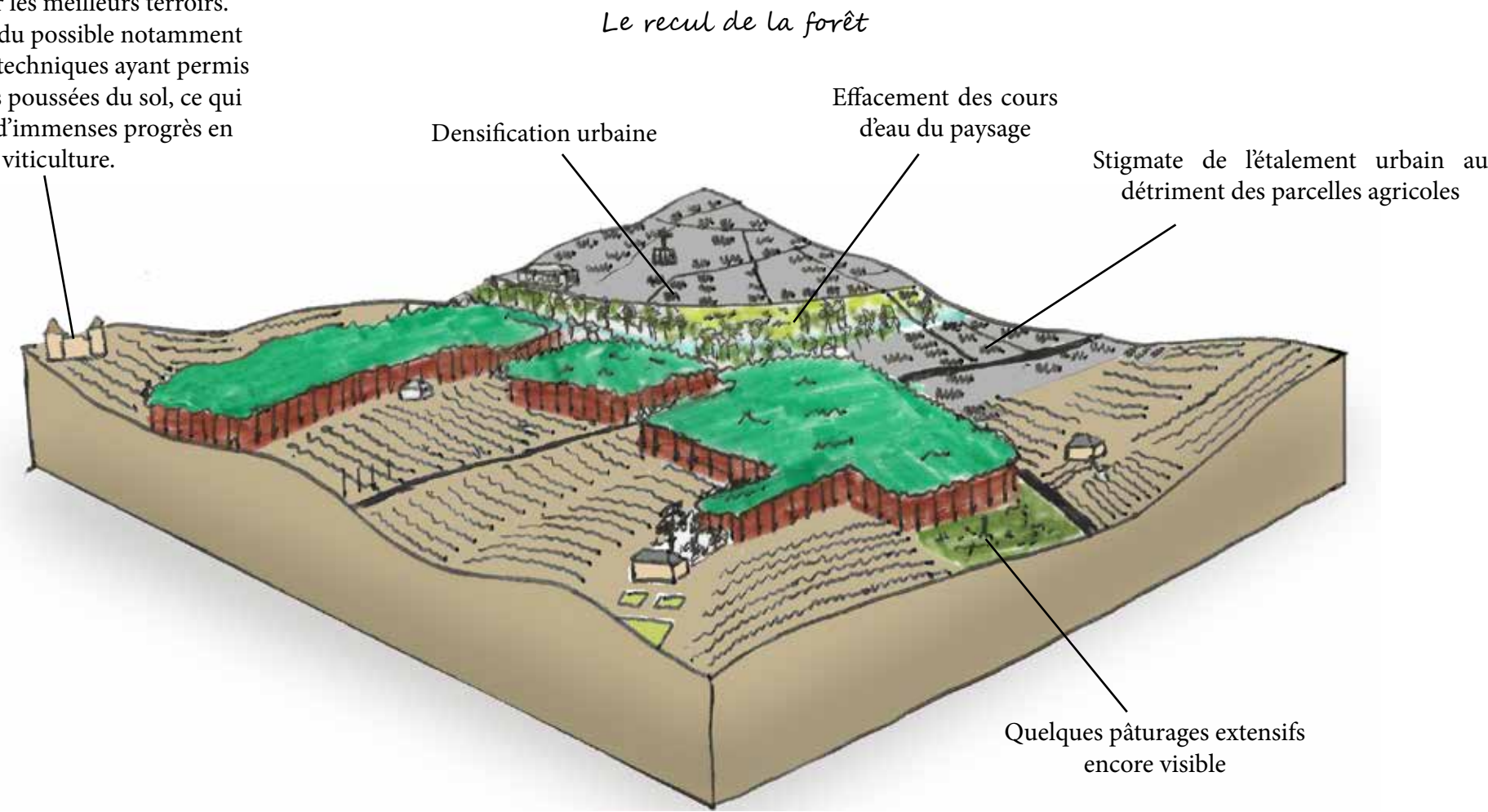
Production personnelle

I. La vigne, une constante séculaire

L'AOC comme moteur de mutation du paysage

Reconstitution du paysage viticole vers 1990, pendant la période des grands défrichements

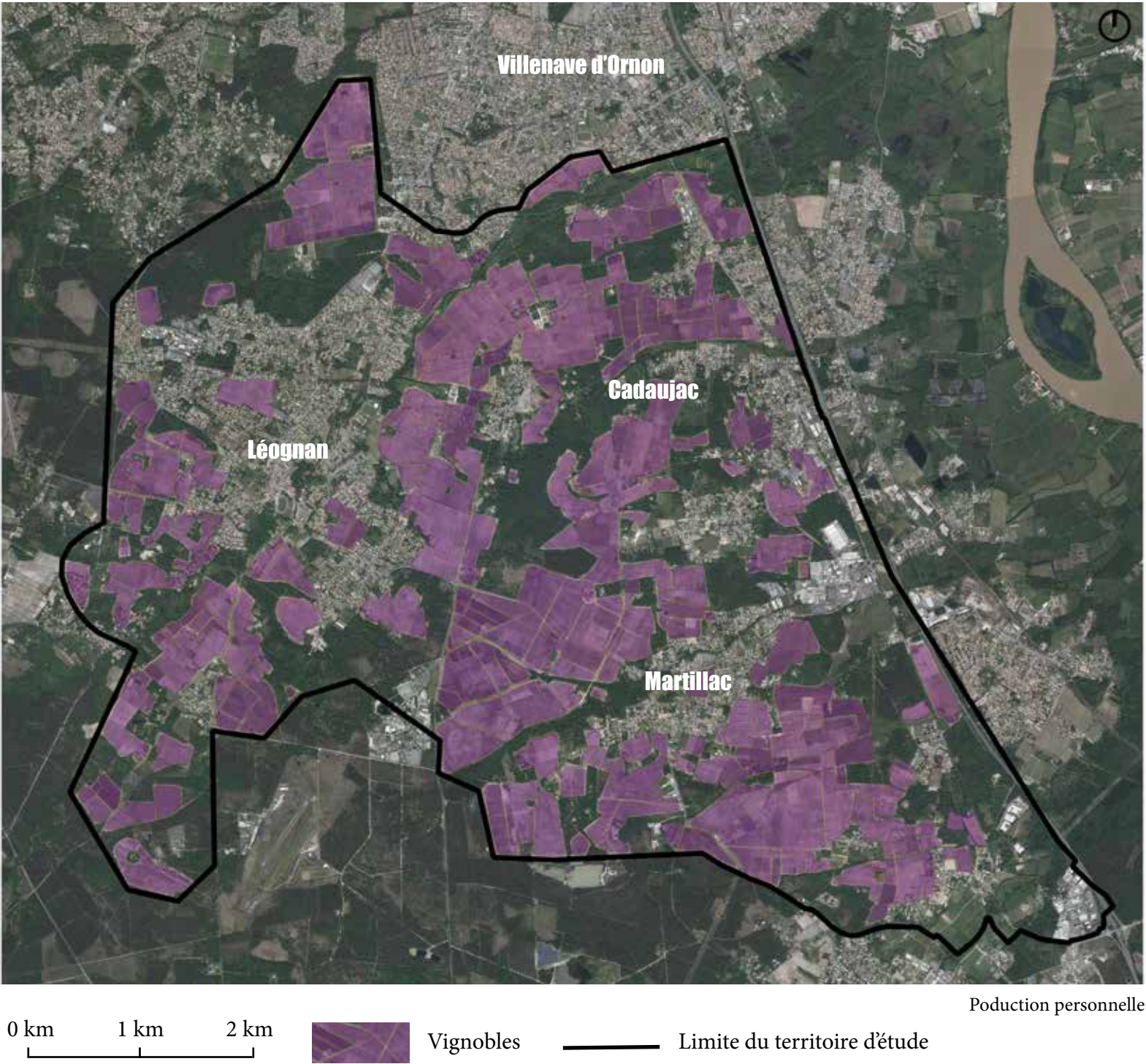
Apparition de nouveaux domaines positionnés sur les hauteurs stratégiques afin d'avoir les meilleurs terroirs. Cela est rendu possible notamment aux progrès techniques ayant permis des analyses poussées du sol, ce qui a entraîné d'immenses progrès en viticulture.



I. La vigne, une constante séculaire

L'AOC comme moteur de mutation du paysage

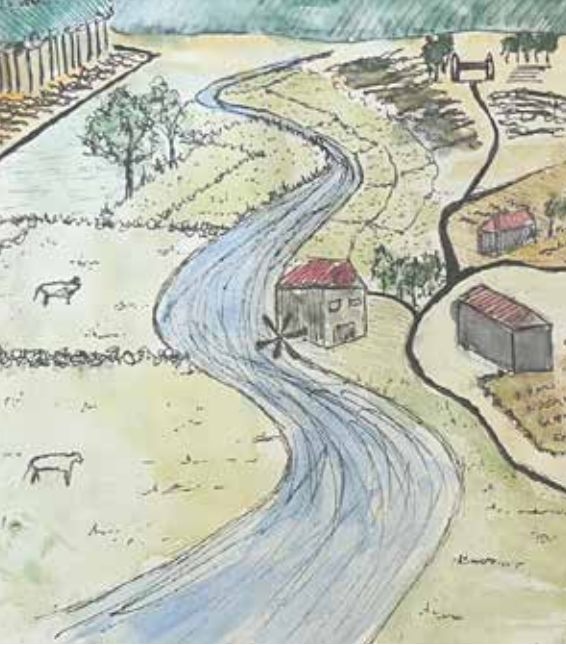
Carte de l'emprise des domaines viticoles 2025



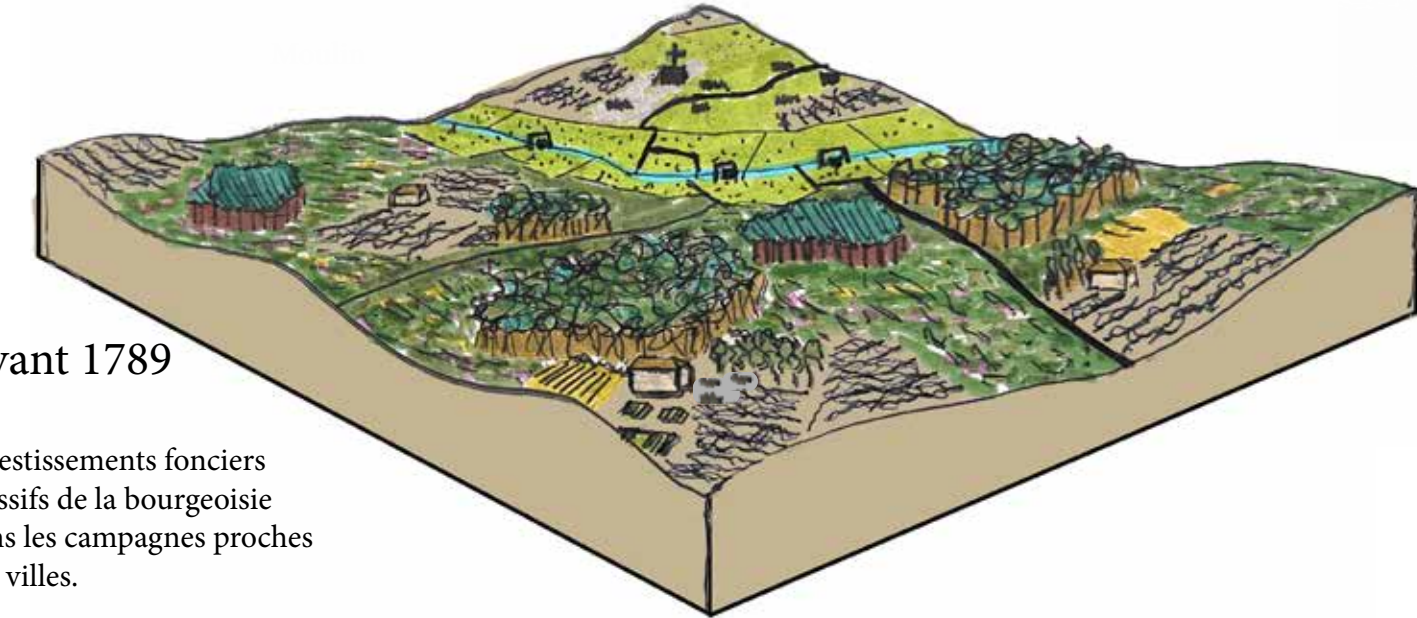
Aujourd'hui, la vigne est dominante sur le territoire. Que se soit entre deux lotissements ou deux lanières boisées, elles constituent des moments de respiration et possède un attrait paysager de premier plan que les communes souhaitent préserver et mettre en valeur.

Dans certains secteurs, le motif de la clairière a failli disparaître avec les remembrements excessifs.

II. La clairière viticole, un motif hérité d'un rapport séculaire à la terre



1789
Le Bordelais est organisé et optimisé pour la production du vin, qui prend de l'importance dans le Bordelais. Le motif de la clairière était déjà présent dans la majorité des cas. Cependant, la lande rase créait de vastes moments de respiration visuels entre les domaines alors situés dans des clairières isolées.



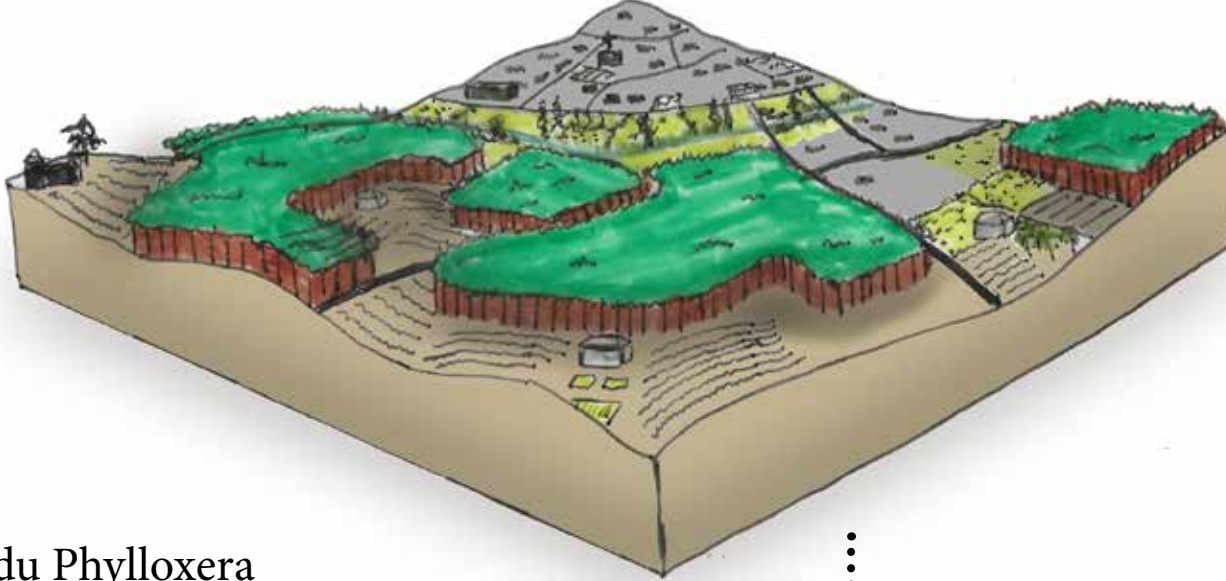
Avant 1789
Investissements fonciers massifs de la bourgeoisie dans les campagnes proches des villes.

1866 - 70 : Crise du Phylloxera

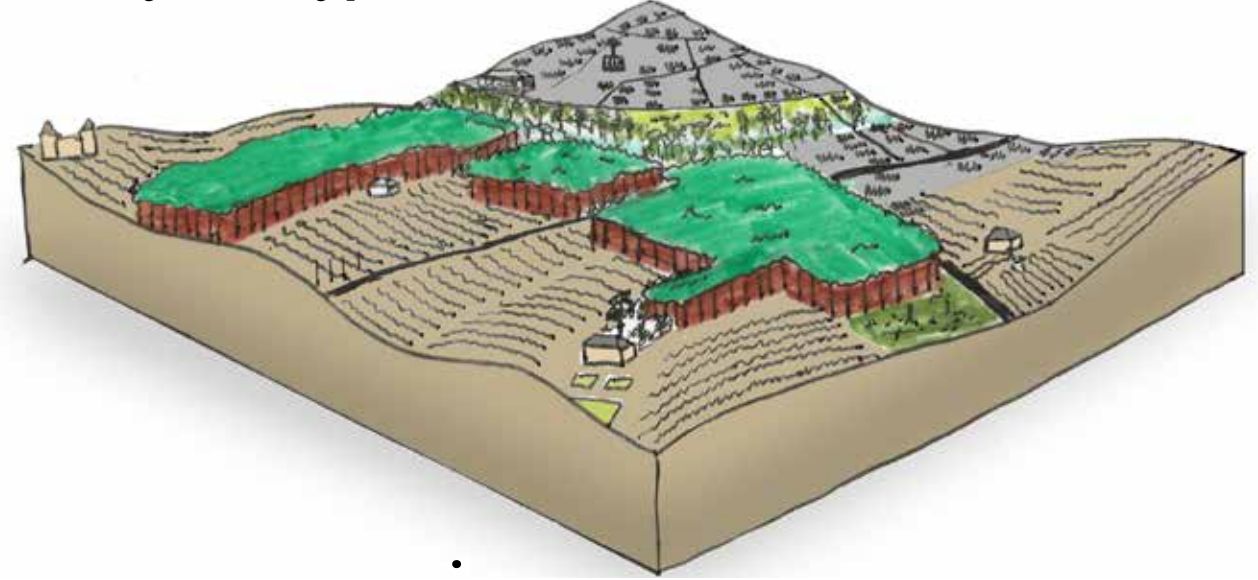


Après la crise, on replante de la vigne avec des plants américains mais en modernisant le paysage. Les parcelles sont regroupées, les haies arrachées. Les vignes adoptent une géométrie stricte telle qu'on la connaît aujourd'hui. On élargit les rangs permettant le passage à la mécanisation (les chevaux puis ensuite les machines).

Vers 1880
Après l'impulsion de Napoléon III, en 1857, la forêt des Landes est plantée. La pinède est venue progressivement encercler les quelques domaines éparses, refermant le paysage et délimitant nettement les clairières viticoles.



1960-1970
Les vignes situées dans les secteurs les moins propices à la viticulture sont arrachées au profit de la ville. Avec les premières études géologiques menées par les organismes tels que le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), les vignes colonisent les sommets des croupes devenues des secteurs largement stratégiques.



9 Septembre 1987 : Création de l'AOC Pessac-Léognan

Après plusieurs années de bataille, André Lurton parvient à obtenir la labellisation de l'AOC Pessac - Léognan. La cote des vins s'envole. Le prix de l'hectare explose. Le paysage prend une valeur marchande de premier plan. Par ailleurs, cette appellation sanctuarise le parcellaire viticole affirmant la vigne comme principal motif paysager.



L'AOC Pessac-Léognan ayant fait exploser le prix du vin, chaque hectare vaut maintenant de l'or. On défriche alors massivement les pinèdes.



Aujourd'hui, les cours ont perdu les usages qu'ils abritaient autrefois. La végétation a repris ses droits et ils sont à présent presque imperceptibles dans le paysage.



2026
Aujourd'hui, dans la plupart des secteurs, le paysage est relativement homogène et ouvert. Les quelques rares bosquets de pins et les ripisylves ponctuent encore un paysage revenu à une certaine horizontalité sauf en quelques endroits bien cachés, souvent méconnus.

Partie 3 : Accompagner un paysage viticole prestigieux mais fragile, à l'avenir encore incertain

La clairière viticole est un paysage né d'une histoire longue et complexe. Cependant, nous arrivons à un tournant décisif pour ce paysage. Aujourd'hui, la viticulture traverse une phase de ralentissement et à plus long terme, une menace incertaine plane... Oui le climat aussi évolue. Dans tous les cas, penser le paysage viticole de demain n'est plus une option mais une réalité qui s'impose.



I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels

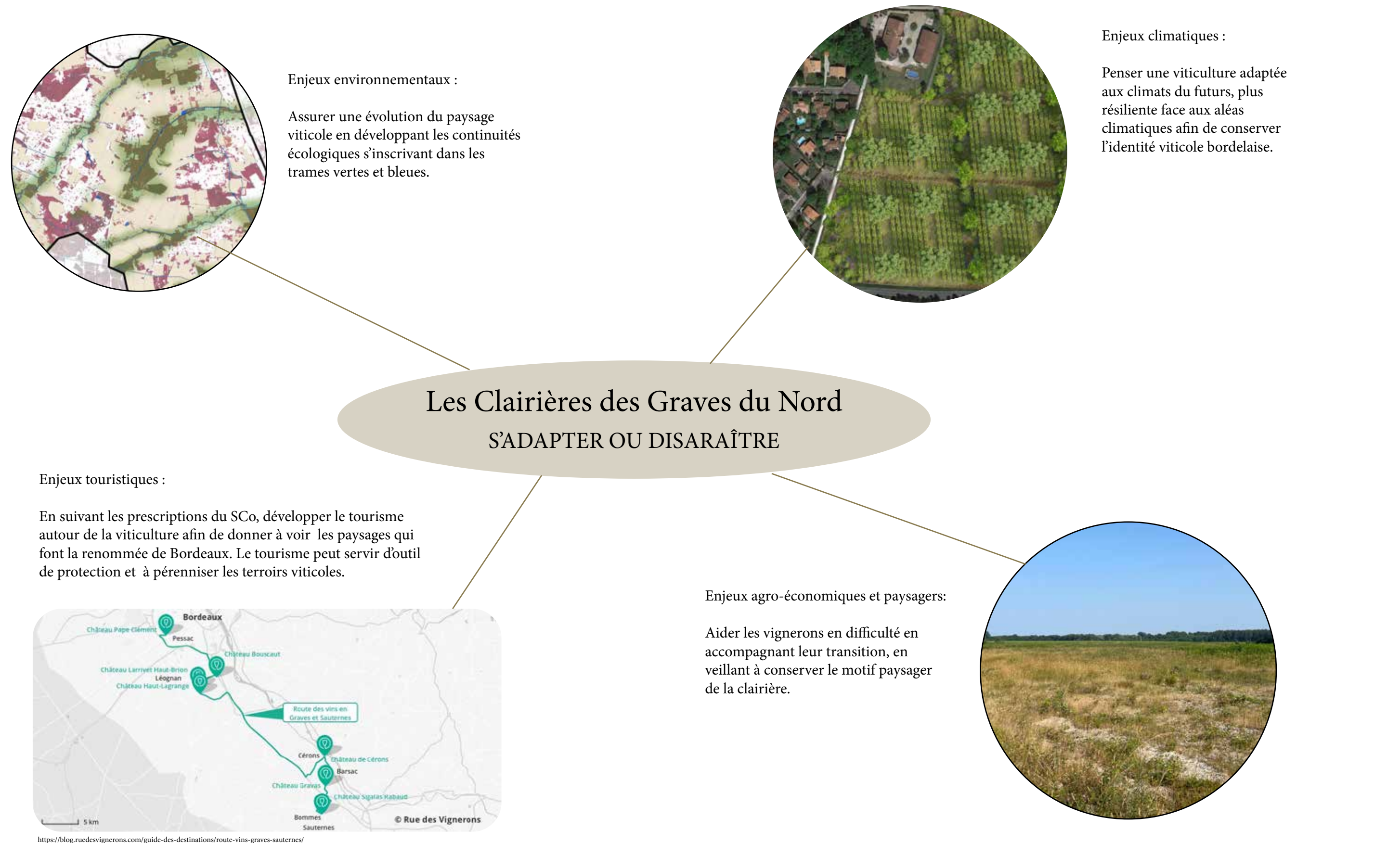
A. Les rouages du monde de la viticulture



Crédits images : <https://www.inao.gouv.fr/node/9132> / https://umt-seven.hub.inrae.fr/var/hub_internet_national_umt_seven/storage/images/partenaires/isvv/27995-10-fre-FR/ISVV.jpg / https://www.eyesines.fr/wp-content/uploads/2026/01/7175ed268eef3252190ac54eeced11d_scot-biocl.jpg / https://tse2.mm.bing.net/th?id/OIP.MgYd4_jpfYtl-NYZd9kUxgAAA?r=0&rs=1&pid=ImgDetMain&o=7&rm=3

I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels

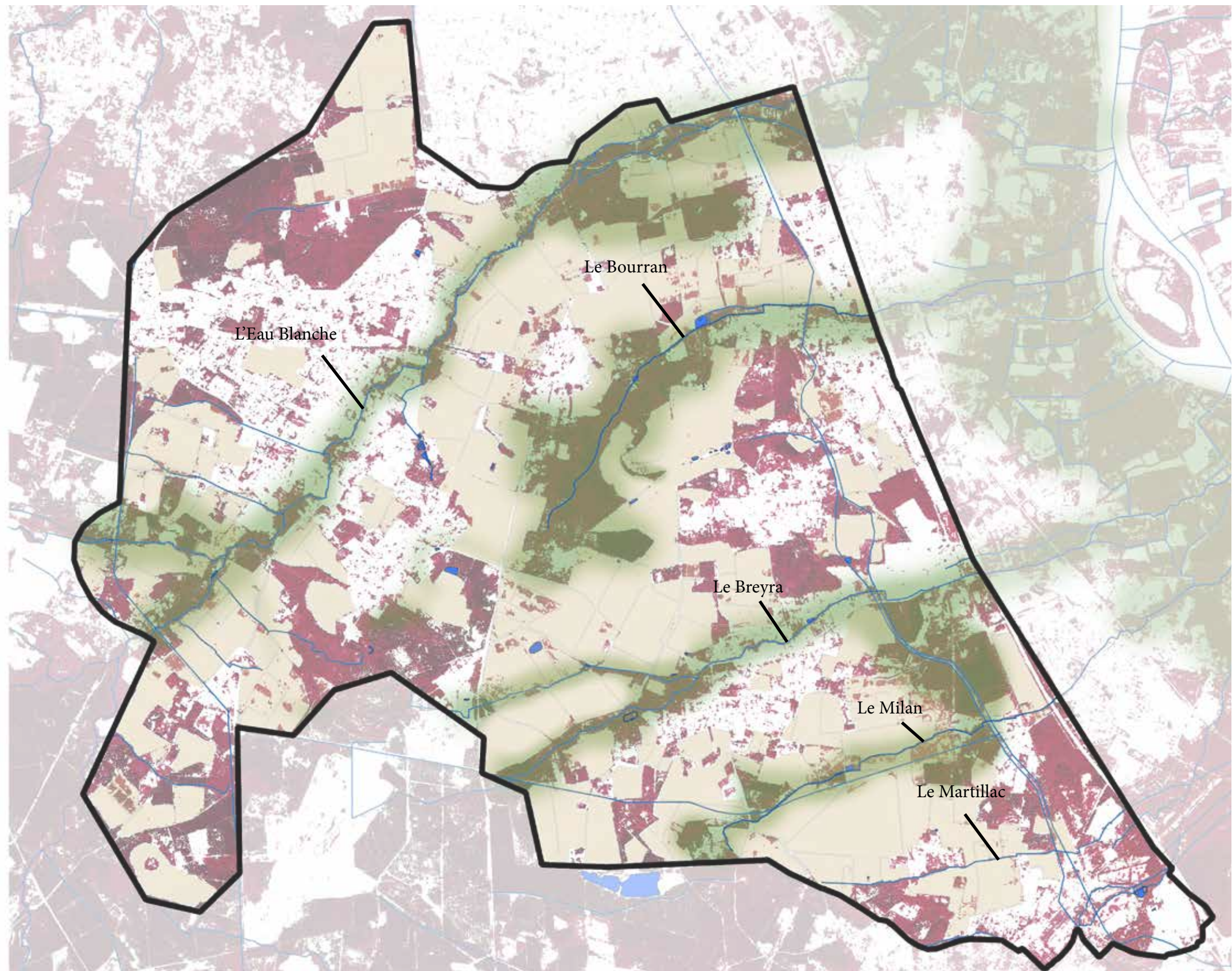
B. Les enjeux des clairières des Graves du Nord



I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels

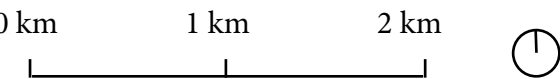
Les enjeux des clairières des Graves du Nord

Carte de la stucture des boisements et des corridors écologiques créés par les vallées et leurs cours d'eau - Usage de la télédétection infrarouge



De nombreux corridors écologiques sont présentes sur le territoire. Ces derniers sont d'ailleurs au centre du SCoT Bioclimatique puisqu'ils constituent l'armature bioclimatique de la métropole bordelaise. Un des enjeux serait de développer ces corridors écologiques au sein même des vignobles afin de les relier entre eux.

- Légende
- Corridors écologiques
 - Patrimoine arboré
 - Emprise des vignobles
 - Cours d'eau structurant le territoire



Prodution personnelle

I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels

C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise (approuvé en décembre 2025) :

Ce document stratégique croise les différentes politiques publiques (habitat, transports, économie, environnement) et fixe les grandes trajectoires de développement du territoire concerné. Il ne se substitue pas aux PLU, mais impose à ces derniers une compatibilité avec les enjeux défendus. Il prévoit la stricte préservation des terroirs qui doivent rester des zones inconstructibles..

Dans ce vaste document, la partie qui va retenir toute notre attention est le principe «B. Préserver les paysages agricoles, naturels et forestiers et restaurer leurs fonctionnalités» de l'ambition 1. Plus spécifiquement les mesures :

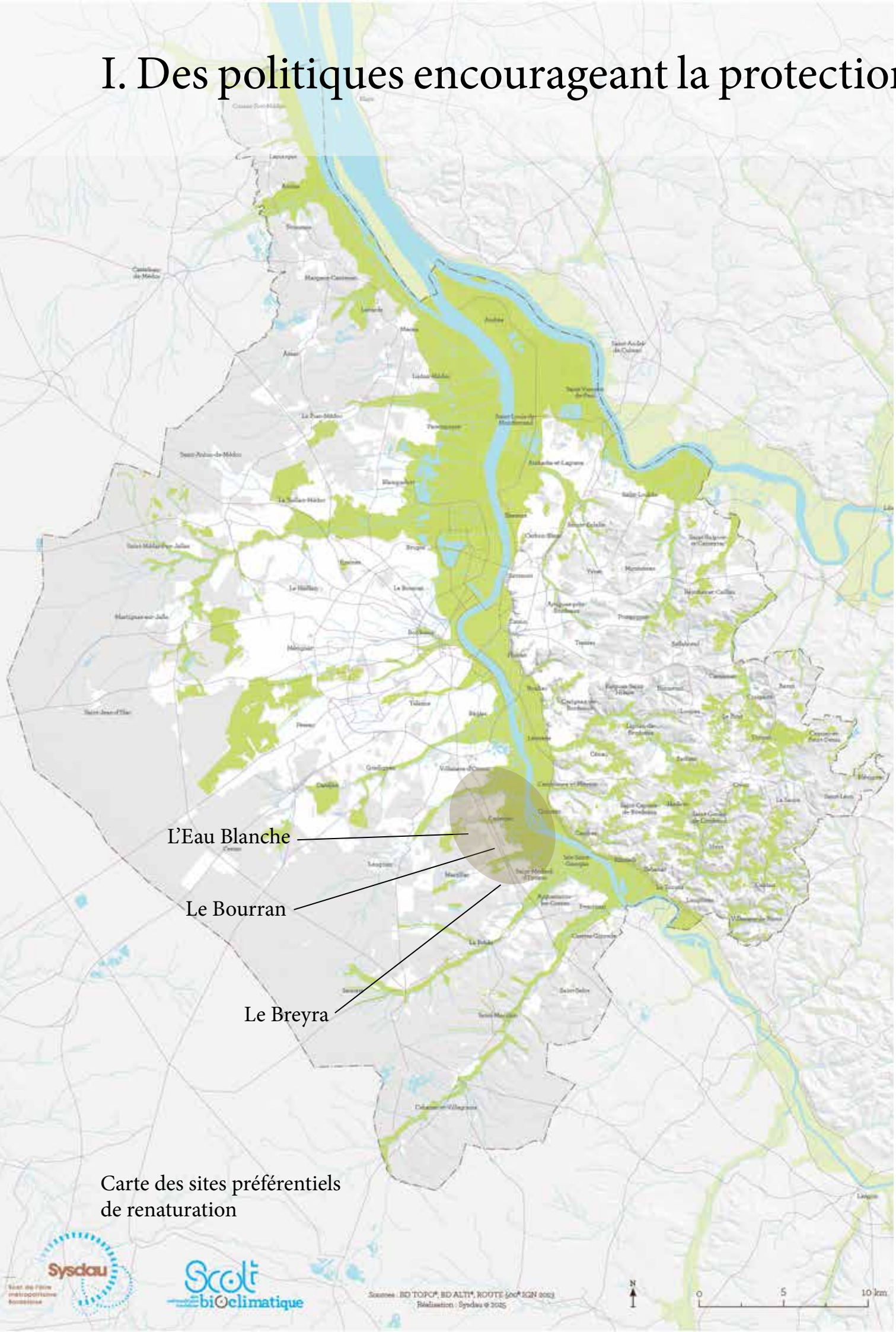
- «B1. Préserver les fonctionnalités des sols agricoles, naturels et forestiers»
- «B3. Préserver les terroirs viticoles et prendre en compte leurs évolutions»
- «B4. Renforcer la protection des terroirs agricoles et favoriser l'agriculture locale»

Cela montre clairement la volonté de conserver et de protéger l'identité viticole de la région mais en acceptant son évolution au vu des enjeux actuels (climatique et surtout économique avec la crise). En effet, mon territoire d'étude est l'un des derniers bastions de la métropole ayant conserver une prédominance viticole malgré la crise. La diversification, le développement du tourisme sont envisagés pourvu qu'il n'altère pas la qualité géologique des terroirs. Le SCoT suggère aussi le développement d'un œnotourisme responsable en développant des réseaux de mobilité douce autour des routes des vins.

Le SCoT recoupe également l'AOC Pessac-Léognan pour ce qui est de la préservation de la lisibilité du paysage viticole par la conservation du relief et des ouvertures visuelles sur les vignobles.

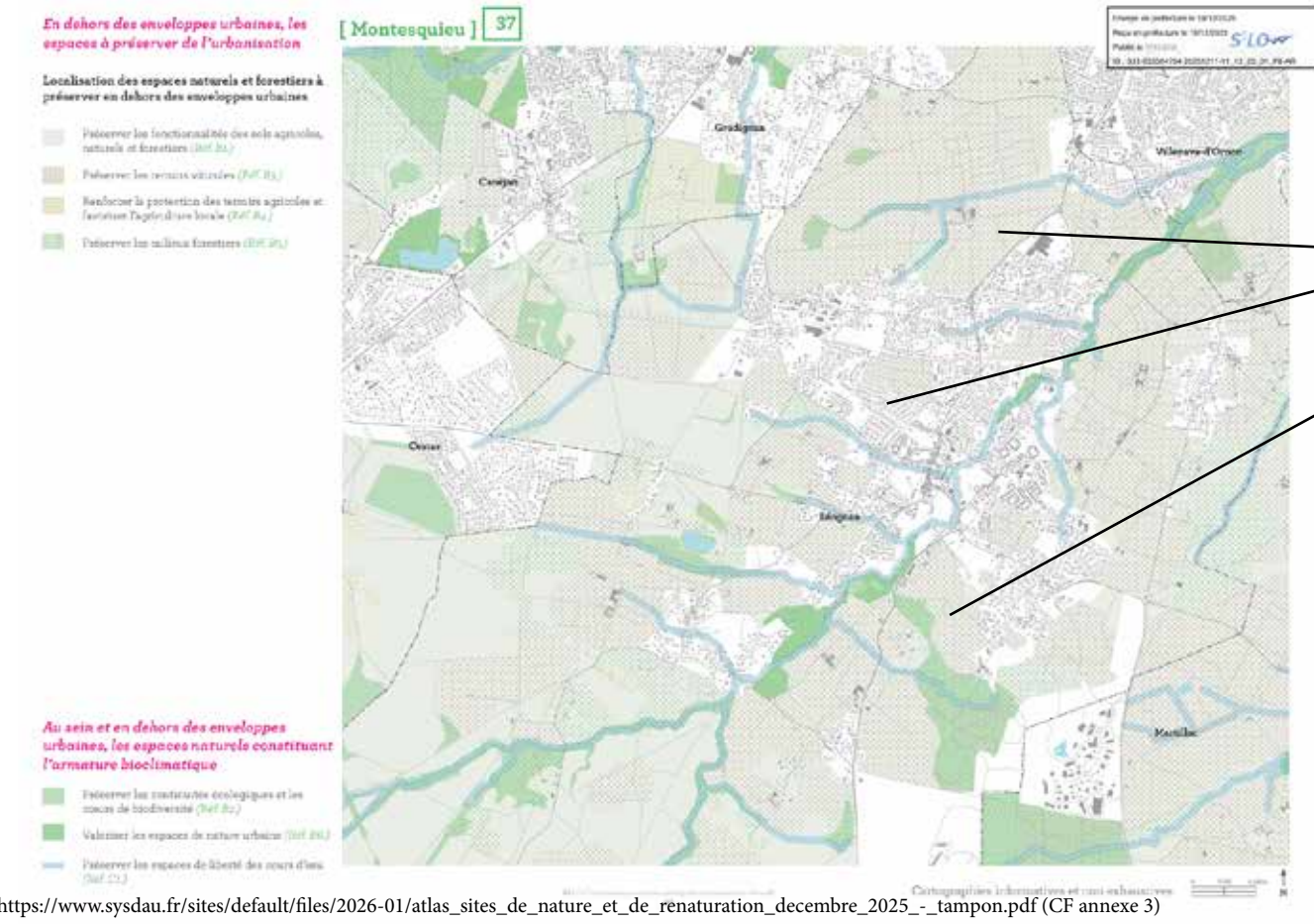
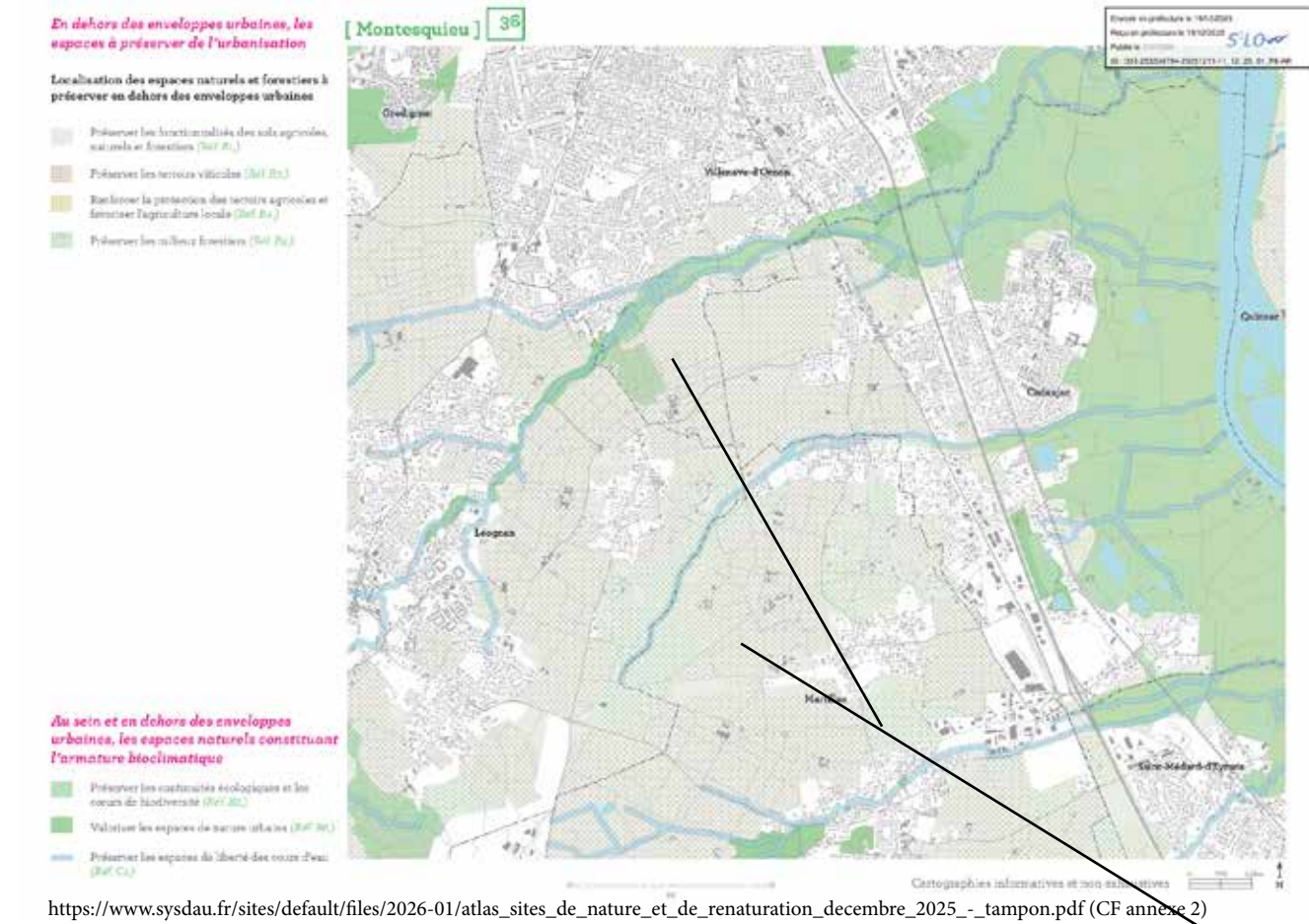
Un autre élément intéressant de ce document est l'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle de la métropole qui identifie d'ailleurs les sites préférentiels de renaturation. Mon territoire d'étude contient donc 3 sites préférentiels de renaturation. Ce sont les ripisylves de l'Eau Blanche, du Bourran et du Breyra. C'est donc une piste particulièrement intéressante dans le cadre de la mise en valeur du paysage en connectant ces zones aux vignobles aux villages.

Sitations des mesures extraites du document suivant : Document d'Orientation et d'Objectifs, Ambition 1/4 L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise. SCoT approuvé le 11 décembre 2025



Carte des sites préférentiels de renaturation

I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels



C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

Zoom sur la protection de l'usage du sol agricole

Le SCoT prévoit la protection des terroirs viticoles ainsi que la fonctionnalité des parcelles agricoles, naturelles ou forestières.

Concrètement, les terroirs ne peuvent être ouverts à l'urbanisation ni être altérés dans leur forme physique (relief des croupes cf. partie 1 de mon dossier). Cependant, la nature de la culture abritée sur ces terroirs peut varier si elle n'altère pas brusquement la nature du sol. Cela laisse donc une certaine souplesse aux propriétaires agricoles d'adapter leurs exploitations aux enjeux économiques et environnementaux actuels.

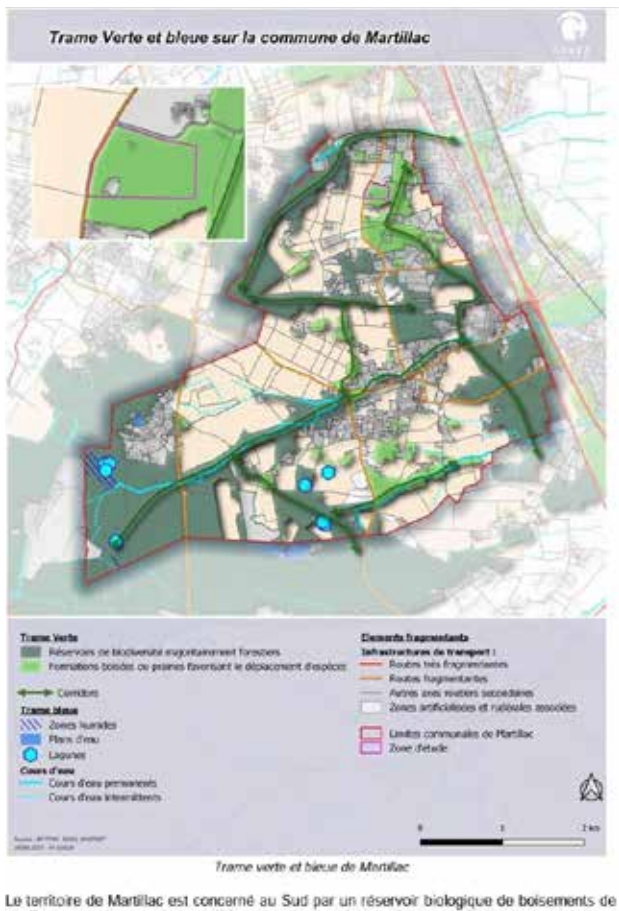
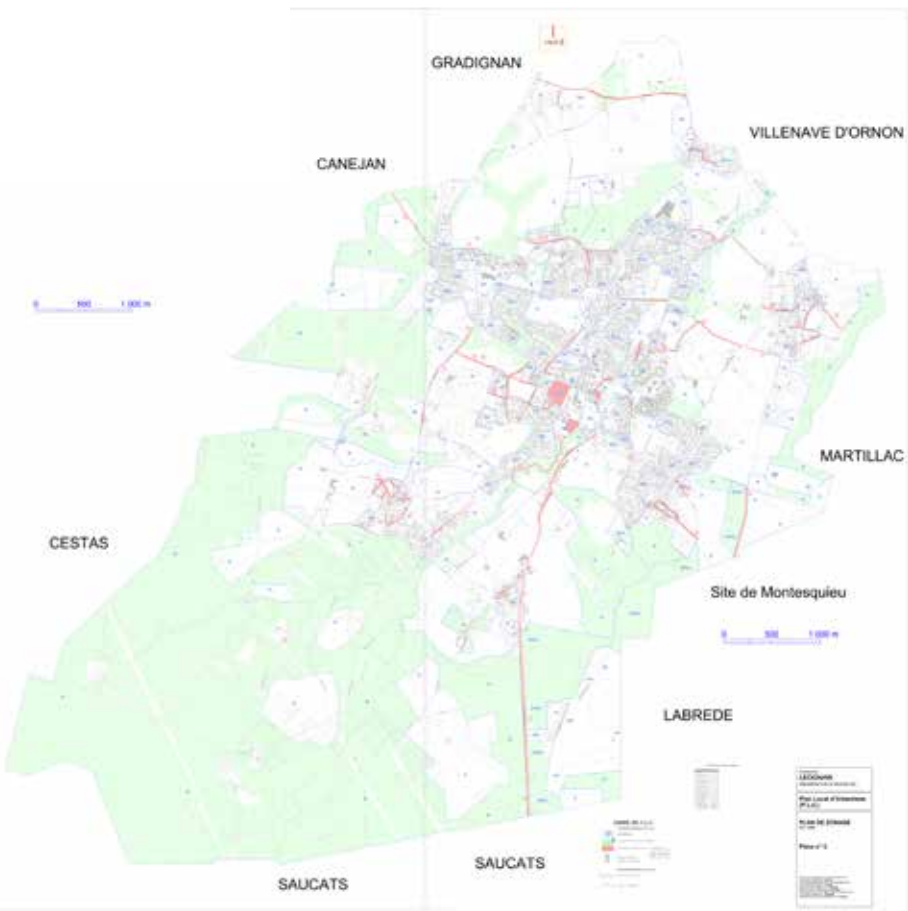
Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans la partie 1, le paysage viticole ne se résume pas qu'aux parcelles où l'on plante les pieds de vignes. C'est une mosaïque paysagère faite de différentes composantes telle que la forêt, les vallées humides, les croupes etc... C'est aussi cette diversité faisant l'identité paysagère de la région que le SCoT vise à protéger.

Réf.B3. Préserver les terroirs viticoles

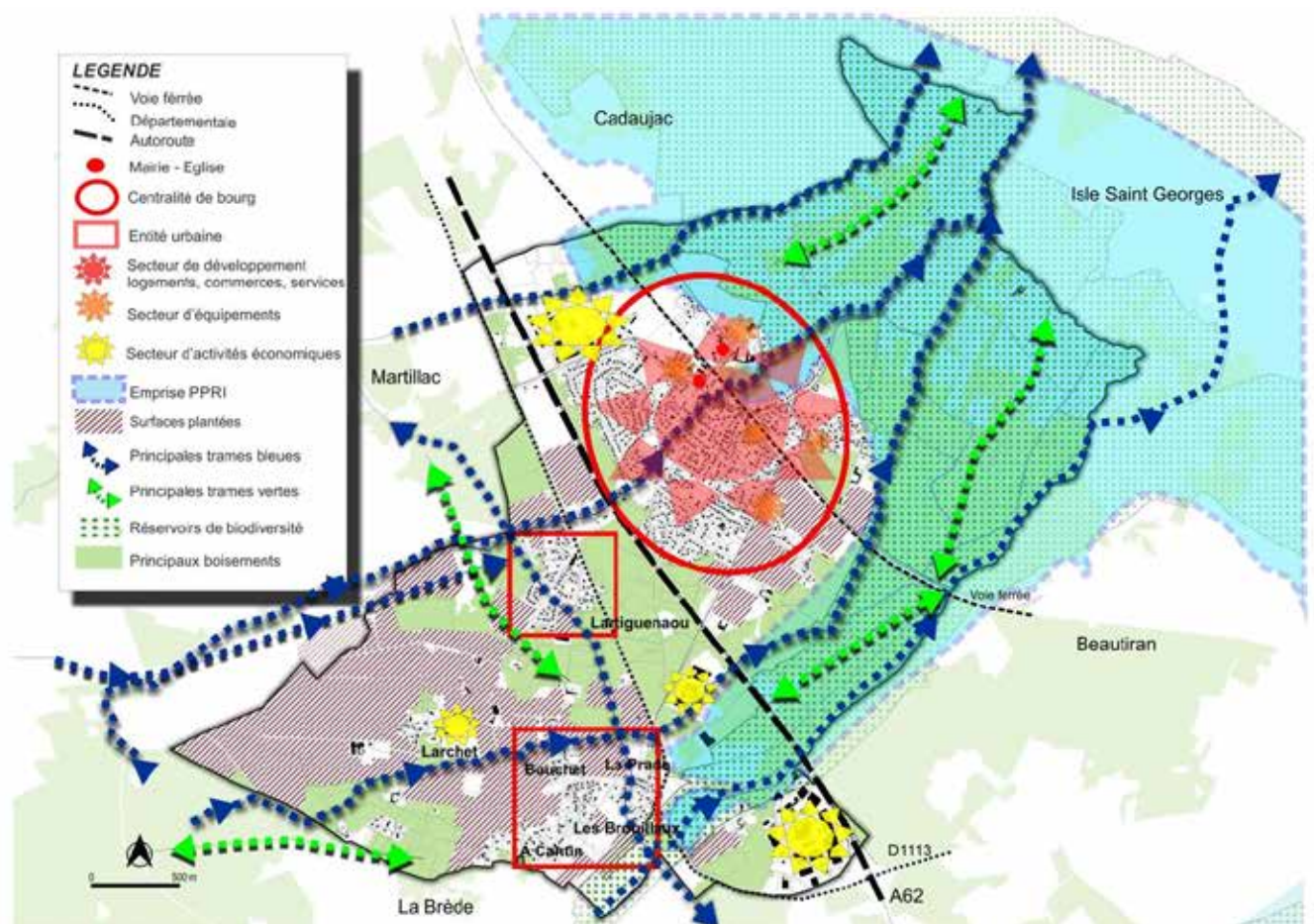
I. Des politiques encourageant la protection et l'évolution du territoire face aux enjeux actuels

C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

Application locale du SCoT Les documents d'urbanisme : PLU - PLH - TVB



Trame verte et Bleue de Martillac - extraite de la révision allégée du PLU



Les PLU et documents associés (PADD - PLH - TVB) - spécifiques à chaque commune sont la matérialisation d'un paysage sanctuarisé.

C'est dans les PLU que la sanctuarisation du paysage prend tout son sens. En effet, en regardant ces documents d'urbanisme, on peut très nettement lire les clairières viticoles notées zones A. Elles constituent soit des enclaves dans un tissu urbain, soit des zones délimitées parmi les zones naturelles notées N. Les zones A sont protégées et ne peuvent aucunement faire l'objet de constructions pour des logements. Cela montre comment ce parcellaire viticole fige l'étalement urbain.

I. Les clairières - Sanctuaire à protéger

C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

L’ AOC, le metteur en scène du paysage viticole

L’ AOC Pessac - Léognan du 9 septembre 1987 : Le metteur en scène du paysage

Ce document est très important car c’est lui qui régit l’architecture des vignobles observables sur le territoire. Tout d’abord, il impose la préservation du relief des terrains viticoles. Les séquences pédologiques ne doivent pas être altérés et le relief naturel, formé par les dépôts des croupes graveleuses, ne doit aucunement être modifié. Ceci sanctuarise déjà la morphologie paysagère globale des clairières viticoles.

Ensuite, il définit l’architecture paysagère des parcelles en elles-mêmes. Il fixe une densité de 6500 pieds à l’hectare avec un inter-rang ne pouvant dépasser 1m60. Le palissage doit s’effectuer à une hauteur minimum 0,6 fois la distance de l’écartement entre les rangs. Par ailleurs, les tournières qui constituent les abords des parcelles ne doivent pas être désherbées pour assurer une transition entre la parcelle et le paysage.

De plus, aucune parcelle ne peut être abandonnée en friche ce qui assure le prestige de l’appellation. Les parcelles qui ne sont pas en culture doivent donc faire l’objet d’un entretien. Enfin, l’AOC a permis de bloquer l’urbanisation galopante de la métropole.

Publié au BO agri du MASAF le 19 décembre 2024

Cahier des charges de l’appellation d’origine contrôlée « PESSAC-LÉOGNAN »
Homologué par l’arrêté du 10 décembre 2024 publié au JORF du 12 décembre 2024

CHAPITRE I^{er}

I. - Nom de l’appellation

Seuls peuvent prétendre à l’appellation d’origine contrôlée « Pessac-Léognan », initialement reconnue par le décret du 9 septembre 1987, les vins répondant aux dispositions particulières fixées ci-après.

II. - Dénominations géographiques et mentions complémentaires

Pas de disposition particulière.

III. - Couleur et types de produit

L’appellation d’origine contrôlée « Pessac-Léognan » est réservée aux vins tranquilles blancs et rouges.

IV. - Aires et zones dans lesquelles différentes opérations sont réalisées

1^{re}- Aire géographique

La récolte des raisins, la vinification, l’élaboration, l’élevage et le conditionnement des vins sont assurés sur le territoire des communes suivantes du département de la Gironde sur la base du code officiel géographique en date du 26 février 2020 : Cadaujac, Canéjan, Gradignan, Léognan, Martillac, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-d’Eyrans, Talence et Villenave-d’Ornon.

2^{de}- Aire parcellaire délimitée

Les vins sont issus exclusivement des vignes situées dans l’aire parcellaire de production telle qu’approuvée par l’Institut national de l’origine et de la qualité lors des séances du comité national compétent des 3 et 4 novembre 1994, du 10 septembre 1997, des 8 et 9 mars 2006, du 10 février 2011 et du 11 février 2021. L’Institut national de l’origine et de la qualité dépose auprès des mairies des communes mentionnées au 1^{er} les documents graphiques établissant les limites parcellaires de l’aire de production ainsi approuvées.

V. - Encépagement

a) - Les vins blancs sont issus des cépages suivants : muscadelle B, sauvignon B, sauvignon gris G, sémillon B.

b) - Les vins rouges sont issus des cépages suivants: cabernet franc N, cabernet-sauvignon N, carmenère N, cot N (ou malbec), merlot N et petit verdot N.

VI. - Conduite du vignoble

1^{re}- Modes de conduite

a) - Densité de plantation.

Les vignes présentent une densité minimale à la plantation de 6500 pieds par hectare. L’écartement entre les rangs ne peut être supérieur à 1,60 mètre et la distance entre les pieds sur un même rang ne peut être inférieure à 0,80 mètre.

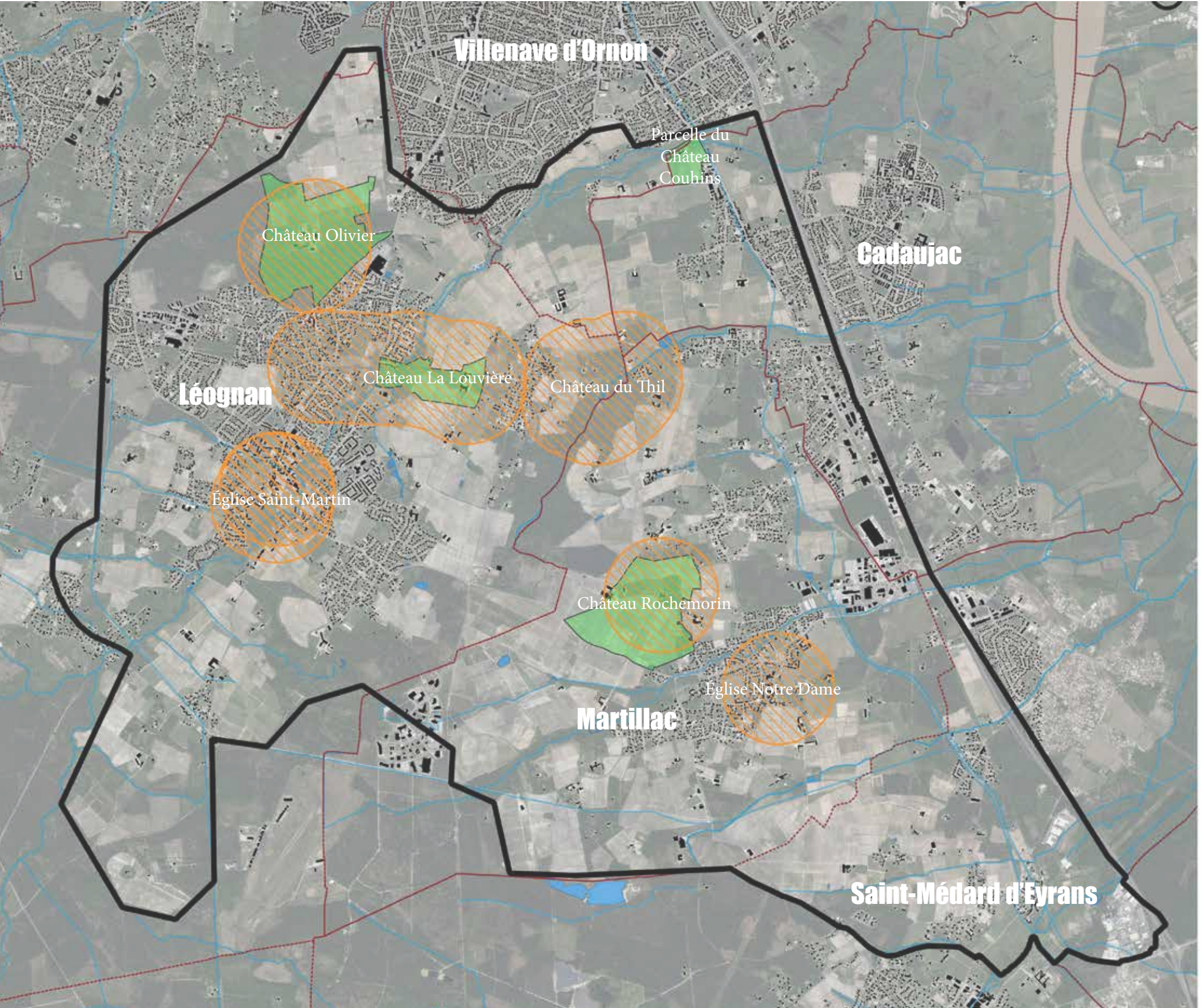
b) - Règles de taille.

Les vignes sont taillées au plus tard au stade feuilles étalées (stade 9 de Lorenz), avec un maximum 12 yeux

I. Des politiques encourageant la protection et l’évolution du territoire face aux enjeux actuels

C. Les politiques publiques influençant le paysage viticole

Carte des servitudes de protection



Légende :

- | | |
|---------|---|
| Château | Monuments inscrits |
| | Servitude de protection des monuments historiques |
| | Servitude de protection des sites et monuments naturels |
| | Limite du territoire d'étude |
| | Bâtiments |
| | Limites communales |

1: 35 000e



Sur mon territoire d’étude, on trouve de nombreux sites naturels inscrits et monuments historiques inscrits. Ce sont le plus souvent des châteaux datant de l’époque féodale ou de la Renaissance, accompagnés de leurs alignements d’arbres ou parcellaires viticoles illustres.

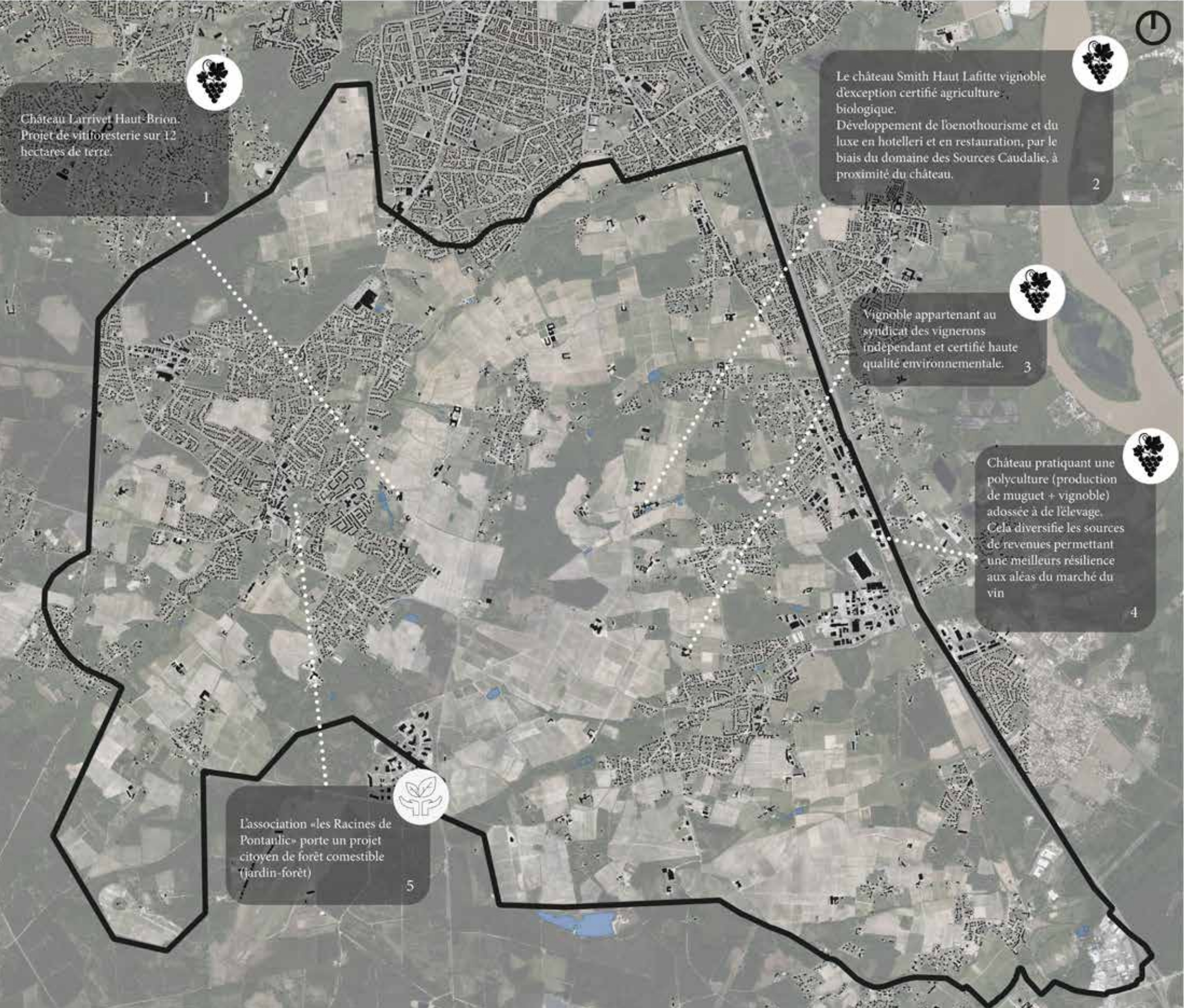
Ils témoignent de la richesse culturelle et paysagère des lieux.

Bien que les sites naturels et monuments inscrits ne représentent pas une majorité, ils montrent une certaine volonté de maintenir et préserver ce patrimoine culturel, paysager et historique.

II. Une viticulture en quête de diversification

Les initiatives locales qui façonnent le territoire

Cartographie des initiatives locales



Poduction personnelle

II. Une viticulture en quête de diversification

Les initiatives locales qui façonnent le territoire

1. Exemple d'adaptation au changement climatique : conversion de parcelles en vitiforestierie avec développement de la trame verte et bleue - Château Larrivet Haut-Brion - Léognan



Cette démarche s'est développée dans le but de s'adapter aux changements climatiques et de renouveler les méthodes de production. Née de la collaboration de la famille Gervoson, propriétaire du château et de Bruno Lemoine, agronome, la conversion de cette parcelle répond aux enjeux contemporains, notamment la volonté d'intégrer les trames vertes et bleues dans un domaine pensé pour le climat de demain.

Une étude des sols a été réalisée pour mieux comprendre la diversité des terroirs du domaine afin d'améliorer la qualité du vin.



<https://www.larrivethautbrion.fr/vignoble-du-futur.php>

Ces études ont abouti à la conversion de cette parcelle en vitiforestierie. La vigne sera plantée dans le courant de l'année en cohabitation avec des haies, des mares, des îlots de biodiversité et des arbres (des paulownias) en inter-rang.

Les paulownias présentent de multiples avantages, dont la durabilité et la résistance à la sécheresse. Ils permettront de créer un microclimat au sein de la parcelle. Au total, seront plantés 300 paulownias, 2 000 m² de bandes fleuries et 20 espèces d'arbres sur 10 000 m².

2. L' exemple d'une réussite dans la diversification et le tourisme

Au départ, il s'agissait d'utiliser un déchet de la vigne provenant du vignoble Grand Cru Classé et certifié agriculture biologique des parents de Mathilde. Très vite, cela a pris de l'ampleur pour devenir une vraie destination de tourisme œnologique et thermique.

Le professeur Joseph Vercauteren révèle à Mathilde et son mari les bienfaits d'un « déchet » de la viticulture : les pépins de raisin, qui sont une source d'antioxydants de par leur forte teneur en polyphénols. Ainsi, ils décident tous deux de lancer leurs produits cosmétiques autour de la vigne. Ainsi, en 1999, fut créé le complexe de vinothérapie, suite à la découverte d'une source chaude à 500 mètres sous terre non loin du vignoble familial. La propriété viticole familiale est donc en symbiose avec la marque de cosmétiques, ce qui développe son prestige et sa renommée internationale.



Domaine des Sources Caudalie - Martillac

Aujourd'hui, ce complexe touristique mêle d'un côté le Château Smith Haut-Lafitte des parents et, de l'autre, le domaine des Sources Caudalie qui abrite hôtel, spa, boutiques, jardin et restaurant. Cette diversité inédite des activités autour du vignoble permet de lui assurer une stabilité, par sa renommée et son positionnement.

3. Le château Lafargue - les vignerons indépendants

Un exemple de vignoble appartenant au syndicat des vignerons indépendants. Cela leur permet de pratiquer des tarifs en dehors des grosses négoce de vin et de faire de la vente à la propriété.

4. Le château Jaulien - L' exemple d'une diversification agricole

J'ai découvert ce domaine au gré d'une discussion avec le propriétaire du Château Carosse à Martillac sur la diversité des formes de pratiques de la viticulture de la région. Je souhaitais savoir si la polyculture et l'élevage étaient encore présents dans certains vignobles. Ainsi, il m'a indiqué que le domaine du Château Jaulien était un bon exemple puisque ce dernier, outre la vigne, pratiquait encore l'élevage bovin ainsi que la culture du muguet, pour avoir différentes sources de revenus.

5. L'association les Racines de Pontaulic

L' objectif principal est de tester et de promouvoir des méthodes alternatives de production alimentaire basées sur l'agroforesterie et la permaculture. Par ailleurs, ce projet a aussi une portée pédagogique dans la mesure où ce dernier vise à sensibiliser les membres aux enjeux environnementaux.

Ce projet vit grâce à différents acteurs locaux :

- Les membres de l'association.
- La commune de Léognan pour l'utilisation du foncier mis à disposition.
- Le département de la Gironde, qui a contribué au financement initial.

Aujourd'hui ce projet a permis de sanctuariser et de dédier un espace d'environ 700 m² où les habitants peuvent se promener et participer au développement de la biodiversité locale de leur lieu de vie.



Parcelle abritant le projet d'agroforesterie - Parc de Pontaulic - Léognan

III. Un paysage en sursis

L’art de marcher sur des oeufs...

L’incertitude...

La diminution de l’emprise du parcellaire viticole sur le territoire est un fait. Avec la crise, les domaines — bien que classés AOC Pessac-Léognan et bénéficiant donc d’une certaine notoriété — sont contraints de diminuer leur surface de production en raison d’une mévente. L’impact sur le paysage? Une réduction de la surface cultivée engendrant des parcelles laissées en jachère qui prennent la forme de prairies d’herbes hautes.

D’après mes investigations, la viticulture dans le Pessac-Léognan connaît une période de ralentissement. Certes la situation n’est pas encore semblable à la crise qu’ont connue d’autres appellations comme l’Entre-deux-Mers, mais la diminution de la consommation du vin est généralisée à l’échelle nationale. Oui, les gens consomment moins de vin que par le passé.

L’incertitude... c’est le mot qui est souvent revenu... Les propriétaires des domaines, parfois même les plus prestigieux sont dans une situation délicate. Si l’adaptation au climat pouvait se faire progressivement, la crise, elle, est belle et bien là et se fait de plus en plus sentir. Une surproduction pour des ventes en baisse n’est pas viable sur le long terme surtout pour des producteurs dont l’ensemble des revenus repose sur la vigne. Une exploitation viticole coûte extrêmement chère à entretenir. Ainsi, Certains propriétaires préfèrent arracher certaines parcelles sur leurs fonds propres ou simplement ne pas replanter suite à un renouvellement des pieds de vignes, le temps de voir comment évoluent les choses.

Le scénario tendentiel pour les clairières des Graves se construit sur la temporalité des choses

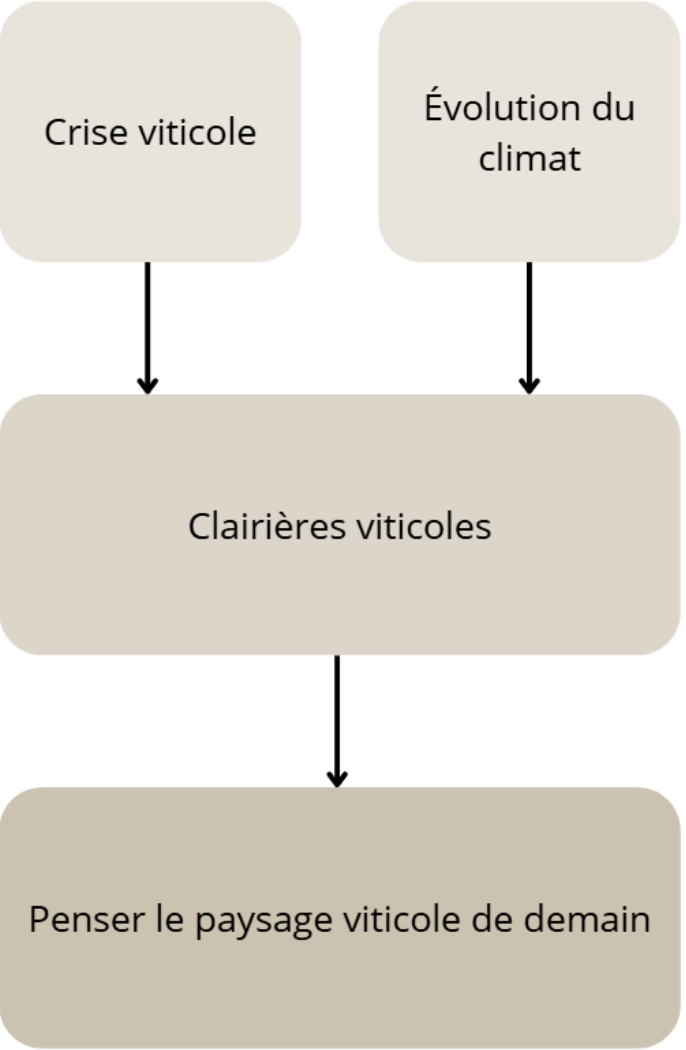
Ainsi, dans un premier temps, sans aide extérieure le paysage va continuer de muter lentement. Dans l’attente de jours meilleurs ou de l’élaboration d’une stratégie de diversification, la vigne continuera de reculer, laissant derrière elle des parcelles en jachères. Le motif rare de la clairière viticole perdra alors progressivement ses qualités paysagères (cf. partie 1 de ce dossier) au profit d’un paysage désolé.

Dans un second temps, si la crise perdurait, les vignerons seraient contraints de se diversifier comme certains ont déjà commencé à le faire (cf. carte des initiatives locales). Pour cela, des aides, notamment celles de FranceAgriMer sont disponibles. Ainsi, pour retrouver une source de revenus fiable, il est fort probable que les viticulteurs arrachent certaines de leurs parcelles, leur faisant bénéficier d’une prime à l’arrachage. À cela, s’ajouterait une aide à la reconversion, ce qui leur permettrait de lancer un nouveau schéma de culture adossé à leur exploitation viticole pour diversifier leurs sources de revenus, certains pourraient se tourner à nouveau vers la sylviculture. La prime à l’arrachage s’accompagne en effet d’une aide au boisement des parcelles touchées.

Par ailleurs, certains viticulteurs dont l’activité ne dépend que de la vigne pourraient se tourner vers une viticulture accompagnée d’une polyculture, comme cela s’est fait par le passé. Cependant, si cette diversification se fait uniquement sur la base d’initiatives privées, le risque est la création d’une mosaïque paysagère dénaturant le motif de la clairière.

La diversification peut également se faire, pour les châteaux les moins en difficulté, autour du tourisme et de l’œnotourisme avec le développement de l’hôtellerie, de l’hébergement et de la location de salles. Beaucoup de vignobles ont développé ce type d’activités, comme le château Olivier qui propose même une visite du château et un parcours de découverte en immersion dans le vignoble.

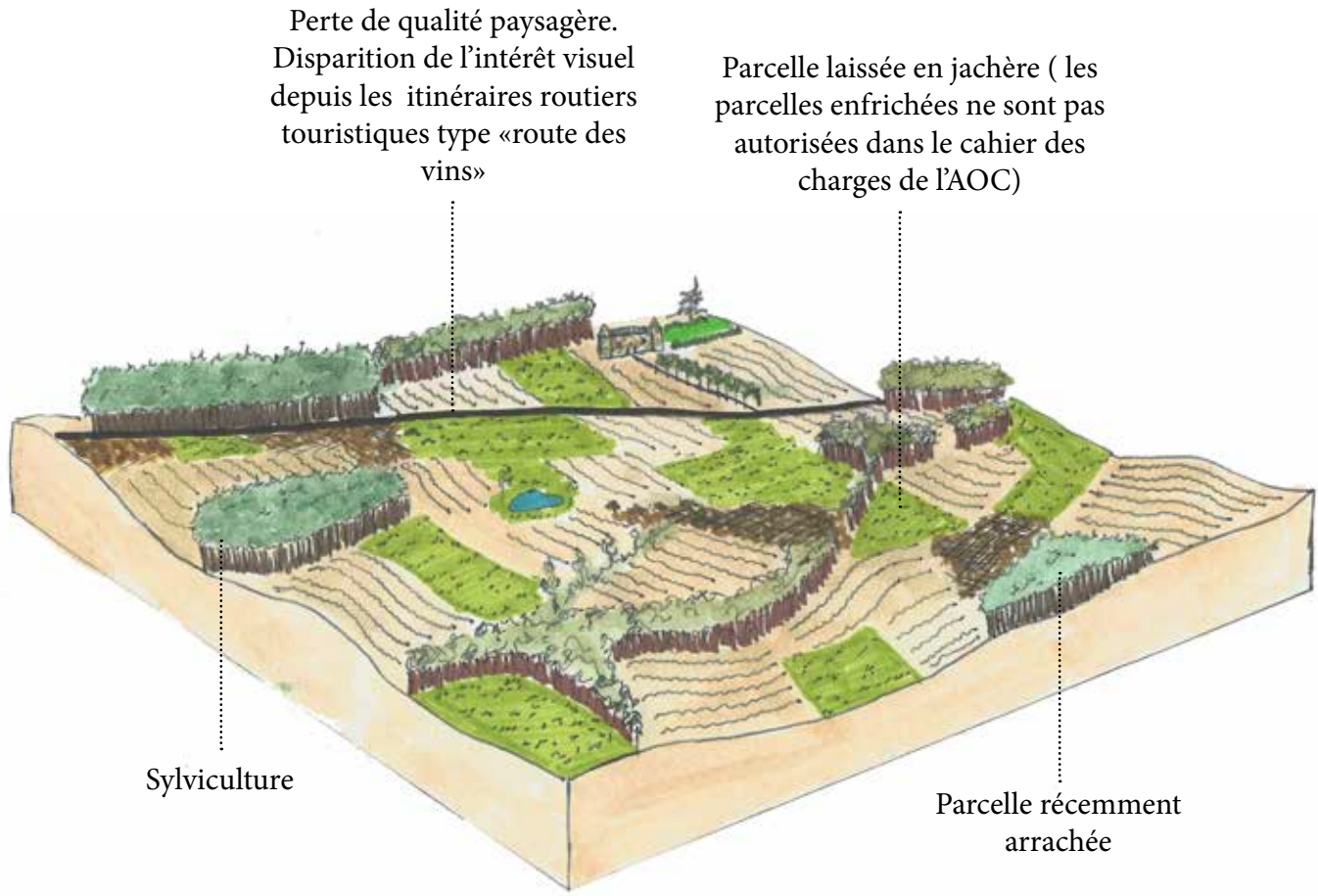
Les vignobles sont le motif paysager principal de ce territoire. Si la crise continuait dans le temps, si la vigne reculait au profit de parcelles en jachères ou de l’avancée de la forêt sur d’autres, on pourrait assister à un effacement progressif d’un motif paysager qui a pourtant fait la renommée du territoire.



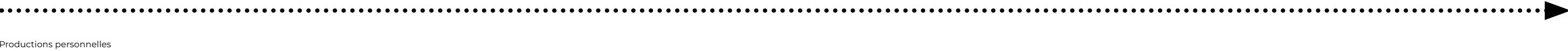
III. Un paysage en sursis

L’art de marcher sur des oeufs...

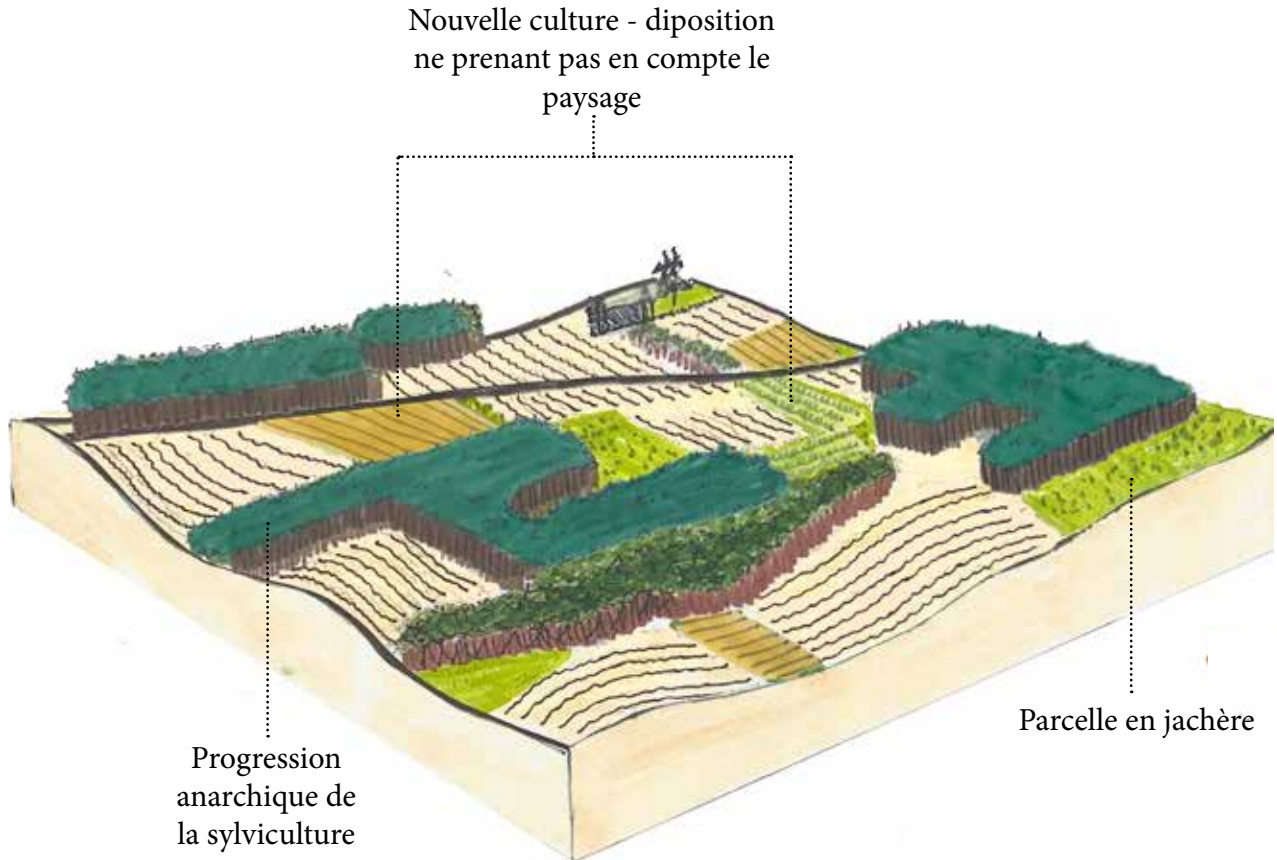
Vers une dégradation du paysage...



Bloc diagramme illustrant le scénario tendanciel avec une vision à court terme , 4 - 5 ans



Vers la dénaturation du motif de la clairière viticole...



Bloc diagramme illustrant le scénario tendanciel avec une vision à long terme, dans 20 - 30 ans

IV. Concevoir le paysage viticole du futur

Ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier...

Protéger et accompagner un joyau des paysages de France...

Si aujourd’hui, la crise est visible sur le territoire, le climat aussi est un facteur à prendre en compte dans l’accompagnement de ce paysage.

Les terroirs viticoles des clairières des Graves du Nord renferment un paysage aux motifs rares, composé de la vigne, de boisements et de cours d’eau (cf. partie 1). C’est la *fonctionnalité** de ces espaces que le SCoT vise à protéger (cf. mesure B3 «Préserver les terroirs viticoles et prendre en compte leurs évolutions» et mesure A1 « préserver la biodiversité des paysages à toutes les échelles »).

Dans ce scénario prospectif, je propose une stratégie déclinée en deux axes qui permettrait de penser le paysage viticole de demain, tout en conservant sa morphologie unique : la clairière viticole.

Axe 1 : Le tourisme

Une manière proactive de protéger le territoire serait de développer le tourisme. C’est ici que le syndicat viticole de Pessac-Léognan (l’ODG) pourrait être mobiliser pour créer un véritable programme touristique globalisé à l’échelle des Clairières des Graves. Le cas à Saint-Émilion est un très bon exemple de réussite dans ce domaine.

L’objectif est de connecter les vignobles entre eux par des itinéraires partant des bourgs. En faisant arpenter les personnes en immersion dans les vignobles sous forme de transects paysagers, on leur révélerait l’épaisseur et la complexité du paysage. Des points de vues commentés et soigneusement choisis donneraient à lire le relief et la morphologie atypique du paysage. Des panneaux pédagogiques seraient donc disposés le long de ces itinéraires pour raconter l’histoire complexe de ce paysage à l’origine des formes actuellement visibles.

Par ailleurs, lier les châteaux entre eux, souvent isolés dans des clairières difficilement accessibles à pieds et dissimulés derrière des boisements. Cela inviterait les promeneurs à s’aventurer jusqu’aux portes des châteaux, qui feraient partie intégrante des itinéraires de découverte. Ces derniers sont trop souvent perçus par les habitants comme quelque chose d’imposant, d’inaccessible, de privé et où on n’ose pas mettre les pieds...

Axe 2 : Penser l’adaptation et la diversification des cultures en respectant le patrimoine paysager

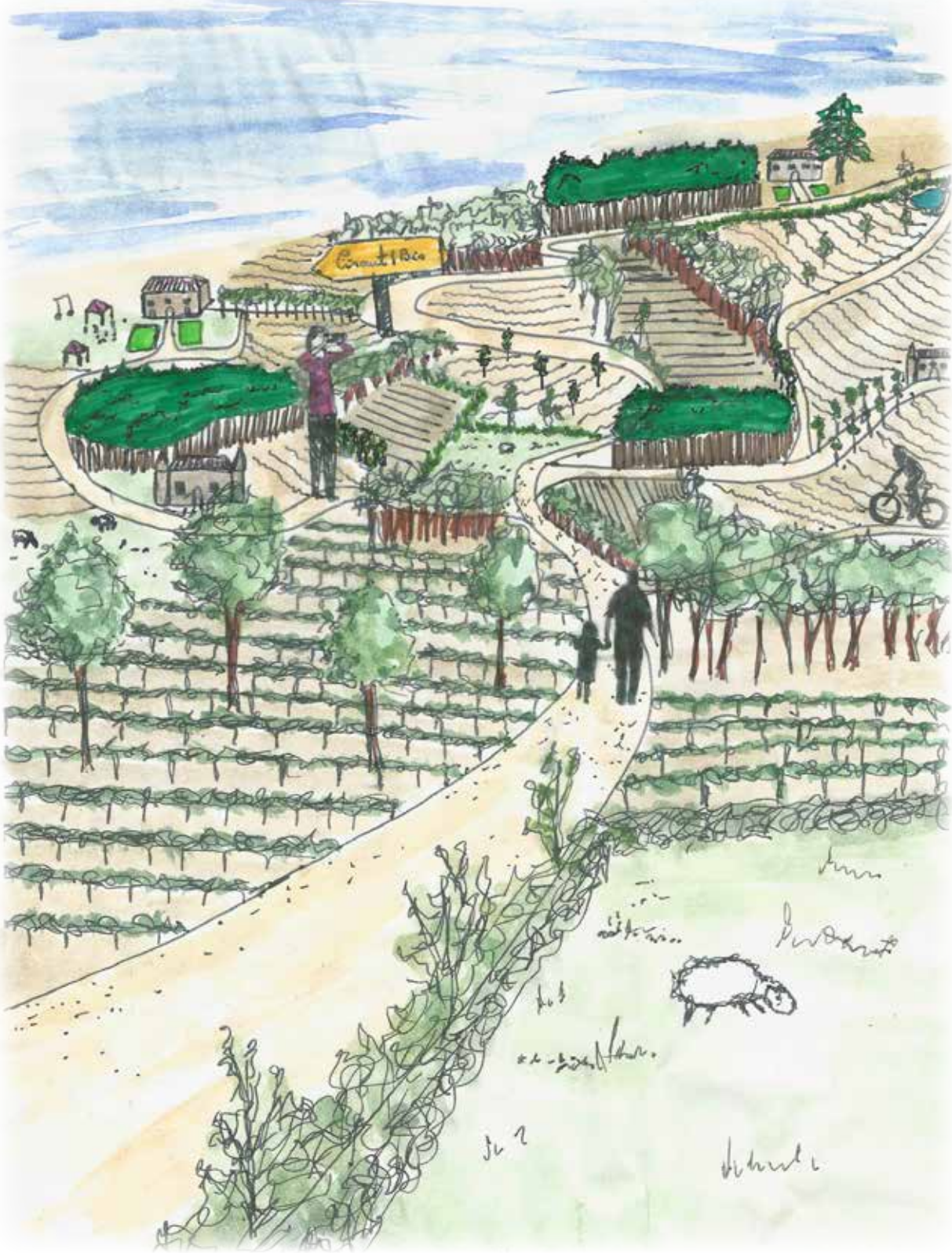
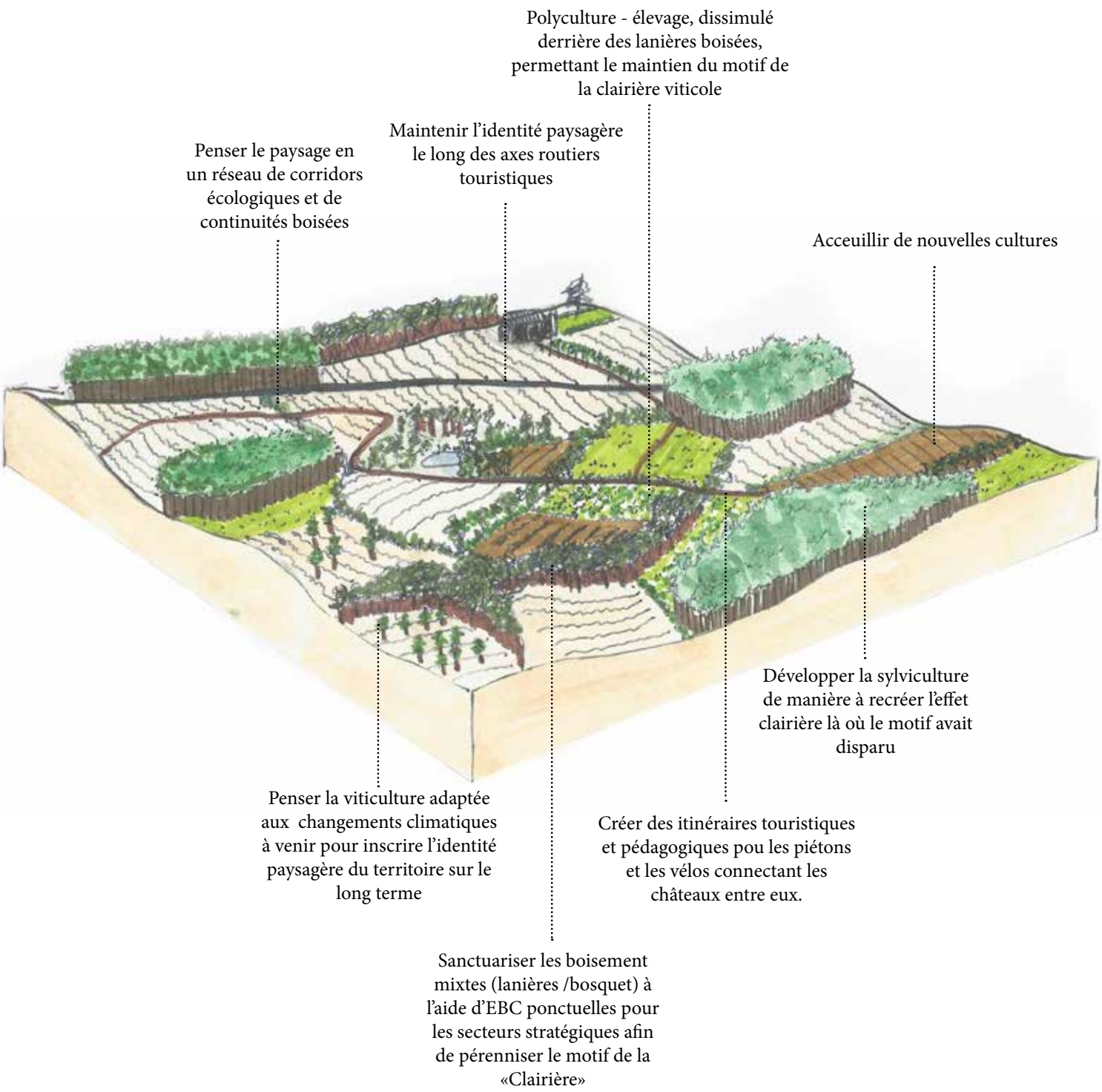
Outre le tourisme, il faut aménager un paysage viticole résilient et adapté aux enjeux actuels (crise + climat). L’expertise du paysagiste combinée à celle de l’ISVV (pôle R&D) auprès des exploitants viticoles permettrait d’agir directement dans les domaines privés, dans l’optique d’accompagner intelligemment l’évolution du motif de la clairière viticole. Je propose donc de réfléchir à la diversification des productions (et donc des sources de revenus des exploitants) en mobilisant les aides proposées par la région Nouvelle-Aquitaine et FranceAgriMer. L’impératif est la préservation de la qualité paysagère des lieux :

- Planter des bosquets de pins pour de la sylviculture en confortant le motif de la clairière (et non en l’invisibilisant).
- Introduire de nouvelles cultures de manière discrète pour ne pas altérer le motif de la clairière viticole. Subdiviser les clairières grâce à la plantation de haies et de nouveaux bosquets, permettrait d’avoir différents types de cultures adossées à la vigne tout en conservant son identité paysagère. Cela créerait un maillage boisé à haute valeur environnementale, inscrit dans les objectifs climatiques de la métropole.
- Réfléchir à des méthodes de plantations de la vigne plus adaptées au climat futur pour inscrire le motif de la clairière viticole dans la durée.
- Inscrire certains boisements stratégiques les plus sensibles, en tant qu’espace boisé classé (EBC) en appliquant l’article L.113-1 du Code de l’urbanisme, permettrait d’assurer la pérennité de la structure paysagère qui crée l’effet de clairière autour des domaines viticoles.

IV. Concevoir le paysage viticole du futur

Ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier...

Bloc diagramme illustrant mon scénario de transition avec une vision à long terme, dans 20 - 30 ans



Fresque de mon scénario prospectif «Le devenir du paysage viticole des clairières des Graves du Nord»

Conclusion

Les clairières des Graves du Nord sont en pleine mutation. Rattrapées par une crise économique liée à une baisse générale de la consommation de vin au niveau nationale, la vigne recule doucement. Les clairières accueillent de plus en plus de parcelles en jachères. A cela, s’ajoute l’évolution du climat qui nécessite de penser à long terme. Pourtant, les politiques publiques semblent engagées à protéger et à maintenir ce patrimoine agronomique et paysager qui fait partie de l’identité de ce territoire. Il semblerait que nous arrivons à un tournant décisif pour ce paysage viticole d’exception. En réfléchissant à une diversification de la filiaire et à une mise en valeur du paysage par une présence touristique renforcée, on pourrait maintenir la vigne et donc conserver la morphologie paysagère si particulière des Clairières viticoles des Graves du Nord.



SITOGRAPHIE

-Article au format numérique : JPerrin, *Crise du Phylloxera et de la viticulture française au XIXe*, L'HIS-TOIRE POUR TOUS DESSAC-LEOGNAN (en ligne). 12 avril 2023. [Consulté le 15 mars 2026]. Disponible à l'adresse: https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4943-histoire-de-la-vigne-et-du-vin-le-xixe-siecle-en-france-12.html#-google_vignette

-Thèse au format numérique : Kévin Porcher. De la vigne au chai: viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450- vers 1480). Histoire. Université de La Rochelle, 2011. Français. (NNT: 2011LAROF039). (tel-00730704) Disponible à l'adresse: <https://theses.hal.science/tel-00730704/file/2011Porcher24406.pdf>

-Rapport au format numérique : CAHIER DES CHARGES DE L'APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE « Pessac-Léognan » [en ligne], Révison du 25 juin 2024, Institut National de l'Origine et de la Qualité (I.N.A.O), [Consulté le 15 mars 2026]. Disponible à l'adresse: <https://www.bing.com/search?q=apellation+pessac+l%C3%A9ognan+pdf&form=ANNT11&refig=69df6064b6ba4cde-baa6ee925fd7fca1&pc=U531&ucpdpc=UCPD&adppc=EDGEESS>

-Rapport au format numérique : Charte Paysagère de la communauté de commune de Montesquieu [en ligne]. Juin 2004. CAUE de la Gironde [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse: <https://www.calameo.com/read/000079651922b4573b536>

-Rapport au format numérique : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, & Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine. Rapport scientifique de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de la Communauté de communes de Montesquieu [en ligne]. 2021. [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse: https://cbnsa.fr/images/projets/abc/ABC_CdC_Montesquieu_Rapport_Scientifique_2021.pdf

-Rapport au format numérique : DOLLINGER, Jeanne, DAGÈS, Cécile, BAILLY, Jean-Stéphane, LAGACHERIE, Philippe et VOLTZ, Marc. Synthèse bibliographique des différentes fonctions des réseaux de fossés aux échelles du fossé élémentaire et du réseau [en ligne]. Montpellier, INRA ; ONEMA, 2014[Consulté le 28 mars 2026]. Disponible à l'adresse: [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/Dollinger%20at%20al%20\(2014\).pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/Dollinger%20at%20al%20(2014).pdf)

-Article au format numérique : RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE. Aide à la réorientation des exploitations viticoles des bassins viticoles de Nouvelle-Aquitaine [en ligne]. Version du 05 janvier 2026. Limoges : Région Nouvelle-Aquitaine, 2026. [Consulté le 28 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-individuelle-regionale-la-formation>

-Rapport au format numérique : Auteurs : Institut national de l'origine et de la qualité (I.N.A.O). Aire géographique AOC PESSAC-LEOGNAN (en ligne). Montreuil : INAO, Février 2010. [Consulté le 20 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/3-CDC-Pessac-Léognan-v170619.pdf>

-Rapport au format numérique : Auteurs: AGENCE FOLLÉA-GAUTIER ; ATELIER DE L'ISTHME. Titre : «A5. Les clairières des Graves», Atlas des paysages de la Gironde. Bordeaux : Conseil Départemental de la Gironde, 2002. Date de consultation : 20 Février 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.gironde.fr/environnement/unites-de-paysage/la-vallee-de-la-garonne#graves>

-Rapport au format numérique : Auteurs : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU. Titre: Programme Local de l'Habitat (PLH) (en ligne). Marillac : Communauté de Communes de Montesquieu, 2023. 12 p. Date de consultation : 28 Mars 2026

-Thèse au format numérique : Michel Réjalot, Culture idéelle et genèse du « château » viticole bordelais. Eléments de réflexion. », Territoires du vin [En ligne]. 01 mars 2013. [consulté le 1 avril 2026]. Licence CC BY 4.0.DOI : 10.58335/territoiresduvin.785. Disponible à l'adresse: : <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=785>

-Thèse au format numérique : Lavaud Sandrine. La construction d'un paysage identitaire : le vignoble de Bordeaux. [en ligne]. In: Paysages, patrimoine et identité. Actes du 135^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Paysages », Neuchâtel, 2010. Paris : Editions du CTHS, 2014. pp. 161-178. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 135-15); [consulté le 1 avril 2026]. https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2014_act_135_15_2619;

-Article au format numérique : Auteurs : SYSDAU (Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise) Titre : Aide à la restructuration et reconversion du vignoble - campagne 2025/2026 (en ligne) Date de publication : 30/01/2026 Date de consultation : 11 avril 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-la-restructuration-et-reconversion-du-vignoble-campagne-20252026>

-Rapport au format numérique : Auteur : SYSDAU (Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise) «Atlas cartographique du Document d'Orientation et d'Objectifs : Sites de nature et de renaturation.» (en ligne) Approuvé le 11 décembre 2025 à Bordeaux par le Sysdau, Consulté le 04 Avril 2026. (SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise). Disponible à l'adresse : https://www.sysdau.fr/sites/default/files/2026-01/atlas_sites_de_nature_et_de_renaturation_decembre_2025_-_tampon.pdf.

-Rapport au format numérique : SYSDAU (Syndicat mixte du Schéma Directeur de l'Aire Urbaine Bordelaise). «Synthèse des orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et clés de lecture du SCoT» (en ligne). SCoT approuvé le 11 décembre 2025 à Bordeaux par le Sysdau. Date de consultation : 11 avril 2026 Disponible à l'adresse : https://www.sysdau.fr/sites/default/files/2026-01/01_syn-

these_scot_aire_metropolitaine_bordelaise_decembre_25_scot_approuve-tam.pdf <https://www.chateau-couhins-lurton.com/le-chateau-son-histoire/?age-verified=-da6c46bad1>

-Michel Réjalot, « Tradition, innovation et rupture : Le château viticole bordelais d'hier à aujourd'hui (XVIe-XXIe siècles) », Revue de géographie historique [En ligne], 19-20 | 2021, mis en ligne le 20 novembre 2020, consulté le 04 mai 2026. URL : <http://journals.openedition.org/geohist/2840> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geohist.2840>

-Joualle. (2025, septembre 29). Wikipédia, l'encyclopédie libre. Page consultée le 20:02, septembre 29, 2025 à partir de <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Joualle&oldid=229365734>.

-Page web : Château Olivier. CHÂTEAU OLIVIER, ENTRE HISTOIRE ET MODERNITÉ. [en ligne]. [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.chateau-olivier.com/le-chateau-olivier/>

-Page web : Château Carbonieux. Une Longue Histoire [en ligne]. [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://carbonieux.com/une-longue-histoire/>

-Page web : Château Couhins. Notre Histoire [en ligne]. [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.chateau-couhins.fr/fr/content/6-notre-histoire>

-Site web : Famille Lurton. [en ligne]. [Consulté le 1 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.andrelurton.com/>

-Article au format numérique : Vinopôle Bordeaux Aquitaine Adapter le vignoble au risque de gel, Comment les vents et l'environnement parcellaire influencent les effets du gel ? [en ligne].Crée le 27.03.2024, mis à jour le 14.04.2025 [Consulté le 28 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.vinopole.com/fiches-pratiques/change-ment-climatique/adapter-le-vignoble-au-risque-de-gel/>

Pour la cartographie :

<https://www.geoportail.gouv.fr/>
<https://cartes.gouv.fr/rechercher-une-donnee/search>

Reprise de la carte géologique de la Communauté de Communes de Montesquieu, Réalisation : M. Lo Cascio / RNGSLB Sources : BRGM et P. Becheler (APIETA 1994-2000)

E 6-1-3 Travail concernant les politiques publiques - Synthèse des politiques publiques en lien avec le 100 ans

Partie 1 : Inventaire des politiques du territoire :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise.
- La Charte Paysagère de la communauté de Commune Montesquieu (CCM)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) réalisé de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- Les ZNT (zones de non-traitements)
- La loi ZAN (zéro artificialisation nette)
- Les PLU des communes de mon secteur d'étude avec notamment celui de Martillac, de Léognan, de Saint Médard d'Eyrans et dans une moindre mesure de Villenave d'Ornon et de Cadaujac.
- Le cahier des charges de l'AOC Pessac-Léognan qui est la traduction de la politique de qualité et de l'origine dirigé par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)
- Les politiques d'aides à l'arrachage et à la replantation de haies de la chambre de l'agriculture la gironde, en partenariat avec FranceAgriMer.
- Les politiques d'aide à la reconversion de la région Nouvelle Aquitaine.
- Le Code de l'environnement pour les sites naturels et les monuments historiques inscrits (notamment les articles L. 341-1 à L. 341-22)

Partie 2 : Identification des politiques, qui ont ou ont eu, une influence prédominante sur son évolution :

=> Le SCoT et ses versions antérieures ont permis de fixer des objectifs en matière de protection et de valorisation des terroirs viticoles. Il a également encouragé le développement du tourisme. Aujourd'hui, la mesure qui va particulièrement nous intéresser pour mon territoire d'étude est la mesure B3 : « Préserver les terroirs viticoles et prendre en compte leurs évolutions ».

=> Les PLU des communes concernées et le PLH de la communauté de commune de Montesquieu, traduisent les orientations du SCoT en matière de développement urbain, de protection des terres agricoles et d'environnement. Par ailleurs, ils traduisent progressivement l'objectif de la loi ZAN en matière d'artificialisation des sols. Ce sont ces documents qui ont régi le développement des communes et la préservation des zones agricoles.

=> L' AOC Pessac-Léognan pour la reconnaissance de la qualité des terroirs. Cela a permis, dans un premier temps, de stopper la progression de l'urbanisation sur les terres viticoles, puis de fermer définitivement à l'urbanisation ces terres dans les documents d'urbanisme et notamment les PLU.

=> Les politiques d'aides à la replantation de haies. Ces aides incitent certains domaines à améliorer leur impact environnemental en faisant grimper leur note du label HVE (Haute Valeur Environnementale). On voit de plus en plus de domaines qui plantent des haies.

Partie 3 : Présentation de la mise en œuvre de ces politiques sur ce territoire

1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise.

Objectifs : Fixer les grandes trajectoires de développement à l'échelle de la métropole et donc du territoire concerné, en croisant différentes politiques publiques (habitat, transports, économie, environnement). Il fixe notamment les enjeux sur la protection des ressources en eau, de l'adaptation au changement climatique ou encore la limitation de l'étalement urbain dans le cadre de la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Il prévoit la préservation des paysages agricoles naturels et forestiers (ENAF) ainsi que la restauration de leurs fonctionnalités. Une rubrique spécifique sur la préservation des terroirs viticoles et des milieux forestiers prévoit la prise en compte de leur évolution dans le temps.

Le SCoT traduit ses objectifs sous forme d'ambitions :

Ambition 1 | 4 : L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature.

Ambition 2 | 4 : L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource.

Ambition 3 | 4 : L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor.

Ambition 4 | 4 : L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre.

Celles-ci sont ensuite affinées en 20 grands principes et 90 mesures.

Les espaces concernés : L'aire d'influence du SCoT s'étend sur l'ensemble de l'aire métropolitaine bordelaise et donc sur les 13 communes de la communauté de communes (CCM).

Les acteurs sont :

-Bordeaux Métropole.

-Les services déconcentrés de l'État : la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de la Gironde et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

-Les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et les communes qui doivent avoir des documents d'urbanisme, et notamment des PLU, compatibles avec les orientations du SCoT.

Impact sur le paysage : Pour le moment, les effets ne peuvent pas encore être mesurés. Cependant, dans les années à venir, on peut s'attendre au développement des trames vertes et bleues. Concrètement, les boisements linéaires aujourd'hui déconnectés des lanières boisées et des bosquets, pourront ne faire qu'un en créant des corridors écologiques au sein des vignobles qui créent des ruptures dans le

paysage.

Par ailleurs, la viticulture risque d'évoluer vers une diversification des cultures, en accordant une part grandissante au tourisme et à l'œnotourisme.

2. La Charte Paysagère de la communauté de commune de Montesquieu

Objectif : Réalisée en 2004 avec l'aide du C.A.U.E de la Gironde, elle avait pour but de donner à voir la qualité des paysages de la communauté de commune de Montesquieu. Elle a mis en avant les éléments qui participent à l'identité paysagère de ces communes pour que celles-ci les protègent.

Les espaces concernés : L'aire d'influence s'étend sur les 13 communes de la CCM.

Acteurs :

-La chambre de l'agriculture de la Gironde

-La DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt)

-Le C.A.U.E de la Gironde

-Les 13 communes et leurs maires respectifs ainsi que le président de la communauté de communes

Impact sur le paysage : Ce document a joué un rôle dans les stratégies de développement de ces communes qui ont su maîtriser leur étalement urbain et préserver leurs espaces naturels de qualité. Un accent important a été mis sur la valorisation du paysage.

3. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes de Montesquieu

Objectifs de la politique : Assurer un développement équilibré, raisonné et adapté du logement sur l'ensemble du territoire pour répondre à la forte croissance démographique et à la pression foncière.

Les espaces concernés : L'aire d'influence du PLH s'étend sur les 13 communes de la communauté de communes.

La mise en œuvre de cette politique passe par un vaste jeu d'acteurs :

- La communauté de communes : elle gère le programme et accompagne les communes .

- Les 13 communes : elles sont les principaux acteurs de la mise en œuvre à l'échelle locale via leurs PLU et l'instruction des permis de construire.

- Les acteurs institutionnels : l'État, le Département de la Gironde et le SYSDAU.

- Les acteurs opérationnels publics et privés : les particuliers, les promoteurs etc...

Impacts sur le paysage : Cette politique amorce une densification de l'habitat dans les centre-bourgs. Cela est visible dans les procédures de logements qui favorisent l'habitat partagé T1/T2 afin de limiter la part du logement individuel anciennement dominante.

L'impact futur : L'axe 2 vise à mobiliser l'existant pour assurer le développement de l'offre en logements. Il faut s'attendre à ce que les secteurs, où l'habitat était anciennement relâché, se densifient de plus en plus, notamment avec l'utilisation du permis de diviser.

4. Les ZNT (Zones de non-traitements)

Objectifs :

-Protéger les riverains des pollutions liées à l'usage des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation.

-Protéger la ressource en eau.

Espaces concernés :

-Les abords des habitations.

-Les abords des surfaces hydrographiques, cours d'eau, mares, lacs, étangs...

Les acteurs :

-L'agence de l'eau du bassin versant Adour-Garonne : elle contrôle la qualité de l'eau.

-La chambre d'agriculture de la Gironde : elle met en œuvre les ZNT.

-Le syndicat viticole de Pessac-Léognan : il coordonne les différents domaines de l'appellation sur les questions réglementaires et d'impact environnemental, via notamment le cahier des charges qui fixe les pratiques au sein de l'appellation.

-Les riverains vivant en limite de propriété avec les exploitations viticoles.

Impact sur le paysage :Pour les cultures hautes comme la vigne, la distance est de 10 mètres minimum. Cette distance peut être abaissée à 5 mètres avec la présence d'un dispositif végétal (haie, bande enherbée). L'impact visible de cette politique sur le territoire est la présence de bandes enherbées, appelées tournières.

5. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Objectifs : Ne plus artificialiser d'espace naturel agricole et forestier (ENAF) en 2050. Toute artificialisation devra être compensée, selon la démarche ERC.

Espaces concernés: les vignobles , les bosquets, la pinède, les cours d'eau et leur ripisylve, les zones humides et le tissu urbain existant.

Acteurs : Le SYSDAU, la CCM, les communes de la CCM, la région Nouvelle-Aquitaine

Annexes

Impacts sur le paysage: l'urbanisation et le contenu autour des centre-bourgs, l'étalement urbain reste limité.

Impacts futurs : conservation des espaces naturels avec l'arrêt de la construction de lotissements en périphérie des communes.

Cette politique publique se focalise sur l'aménagement du territoire. Elle a pour objectif de stopper l'imperméabilisation des sols. Elle s'articule à l'échelle régionale avec le SRADDET, et locale avec les PLU. Les acteurs ciblés par ces politiques sont l'Etat qui lance la politique, la région (SRADDET) et les communes (PLU).

6. Les PLU et documents associées (PADD, Plan de zonage etc...):

Objectif :
-Sanctuariser le parcellaire viticole, limiter l'étalement urbain, assurer l'augmentation du nombre de logement en se pliant à l'objectif du ZAN et développer les réseaux de trames vertes et bleues, très présents dans le territoire étudié.

- Améliorer la coexistence entre la viticulture et le résidentiel. Le plan de zonage du PLU permet d'identifier les différents monuments inscrits aux monuments historiques et les sites inscrits de mon territoire avec les emprises des périmètres associés.

L'ensemble du territoire est concerné par le zonage des PLU en vigueur. Les zones qui vont particulièrement nous intéresser sont les zones A et N, qui constituent le cœur du paysage viticole.

Les acteurs :

- Les collectivités territoriales : la communauté de commune de Montesquieu (en charges de l'élaboration des PLU), Bordeaux Métropole (compatibilité des PLU avec les orientations du SCoT), Région Nouvelle-Aquitaine (pour la compatibilité avec grands principes d'aménagement à l'échelle régionale avec le SRADDET).

- Les acteurs privés : les viticulteurs, les habitants

Impacts sur le paysage :

L'impact sur les choix stratégiques de développement territoriales se voit dans la sanctuarisation stricte des zones A restées fermées à l'urbanisation. Cela a eu pour effet de contenir l'étalement urbain des bourgs autour du parcellaires viticole.

Par ailleurs, certaines communes ont pensé la préservations et le développement des corridors écologiques en accord avec la trame verte et bleue.

L'impact futur : Les politiques en matière d'urbanisme visent à « construire la ville sur la ville », et donc à densifier les bourgs. Connecter les réseaux de trames vertes et bleues entre eux, notamment les boisements isolés situés entre les vignobles.

7. Le cahier des charges de l'appellation Pessac-Léognan.

Le but a été de protéger et de valoriser les terroirs d'exception de la région. L' AOC a eu le rôle de protecteur du foncier viticole face à l'urbanisation croissante de la métropole, qui menaçait les terroirs viticoles. Cela a permis de valoriser les producteurs et de reconnaître la qualité de leurs produits.

La politique a une influence exclusivement sur le parcellaire reconnu pour ses qualités géologiques exceptionnelles.

Les acteurs institutionnels sont :

- L' Etat, matérialisé par l'INAO qui découle directement du ministère de l'agriculture.
- La DRAAF à l'échelle régionale vérifie la stratégie économique globale de la filière
- La DDTM à l'échelle départementale, représente l'organisme opérationnel qui contrôle le parcellaire.

Les acteurs à l'échelle territoriale sont :

-Les communes de la métropole bordelaise, qui classifient le parcellaire de l'AOC en zone A, sanctuaire fermé à l'urbanisation.

Les acteurs locaux sont :

- Le syndicat viticole Pessac-Léognan (ODG) rédige le cahier des charges, effectue les modifications et s'occupe de la promotion ainsi que de la défense de l'appellation.
- Les viticulteurs sont les acteurs centraux de cette politique puisque c'est eux qui l'appliquent localement. Ils façonnent le paysage.

Impacts sur le paysage :

Tout d'abord, il impose la préservation du relief des terrains viticoles. Les séquences pédologiques ne doivent pas être altérées et le relief naturellement formé par les dépôts des croupes graveleuses ne doit aucunement être modifié. Ceci sanctuarise déjà la morphologie paysagère globale des clairières viticoles. Ensuite, il définit l'architecture paysagère des parcelles en elles-mêmes. Il fixe une densité de 6500 pieds à l'hectare avec un inter-rang ne pouvant dépasser 1m60. Le palissage doit s'effectuer à une hauteur minimum 0,6 fois la distance de l'écartement entre les rangs. Par ailleurs, les tournières qui constituent les abords des parcelles ne doivent pas être désherbées pour assurer une transition entre la parcelle et le paysage. De plus, aucune parcelle ne peut être abandonnée en friche, ce qui assure le prestige de l'appellation. Les parcelles qui ne sont pas en culture doivent donc faire l'objet d'un entretien.

L'impact futur :

Cette politique s'adaptant au contexte actuel, il est probable qu'elle ajoute de nouvelles mesures en matière d'adaptation des cultures au changement climatique. Par ailleurs, pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques et aux ambitions du Scot, il n'est pas impossible d'assister à une évolution de l'architecture des parcelles s'inscrivant dans le prolongement de trames vertes et bleues. Enfin, avec le ralentissement des ventes de certains domaines de l'appellation, la monoculture de vigne pourrait bien s'effacer pour accueillir d'autres formes de culture côtoyant la vigne.

8. Les politiques d'aide à l'arrachage de la chambre de l'agriculture de la Gironde, en partenariat avec FranceAgriMer.

Objectifs : aider les viticulteurs qui ont besoin d'adapter leurs surfaces de production aux ventes en baisse. Aider financièrement à convertir une partie de l'exploitation, en vue d'une diversification.

Espaces concernés : les domaines viticoles

Acteurs :
- FranceAgriMer
-Chambre de l'agriculture de la Gironde
-Les viticulteurs

Impacts sur le paysage : pour le moment, aucun.

Impacts à envisager : Avec cette politique publique, on peut envisager deux trajectoires. La première, serait d'arracher des parcelles de vigne pour planter d'autres cultures. La deuxième, serait d'arracher pour s'adapter au changement climatique, tout en faisant monter en gamme le vignoble.

9. Les politiques d'aide à la reconversion de la région Nouvelle aquitaine.

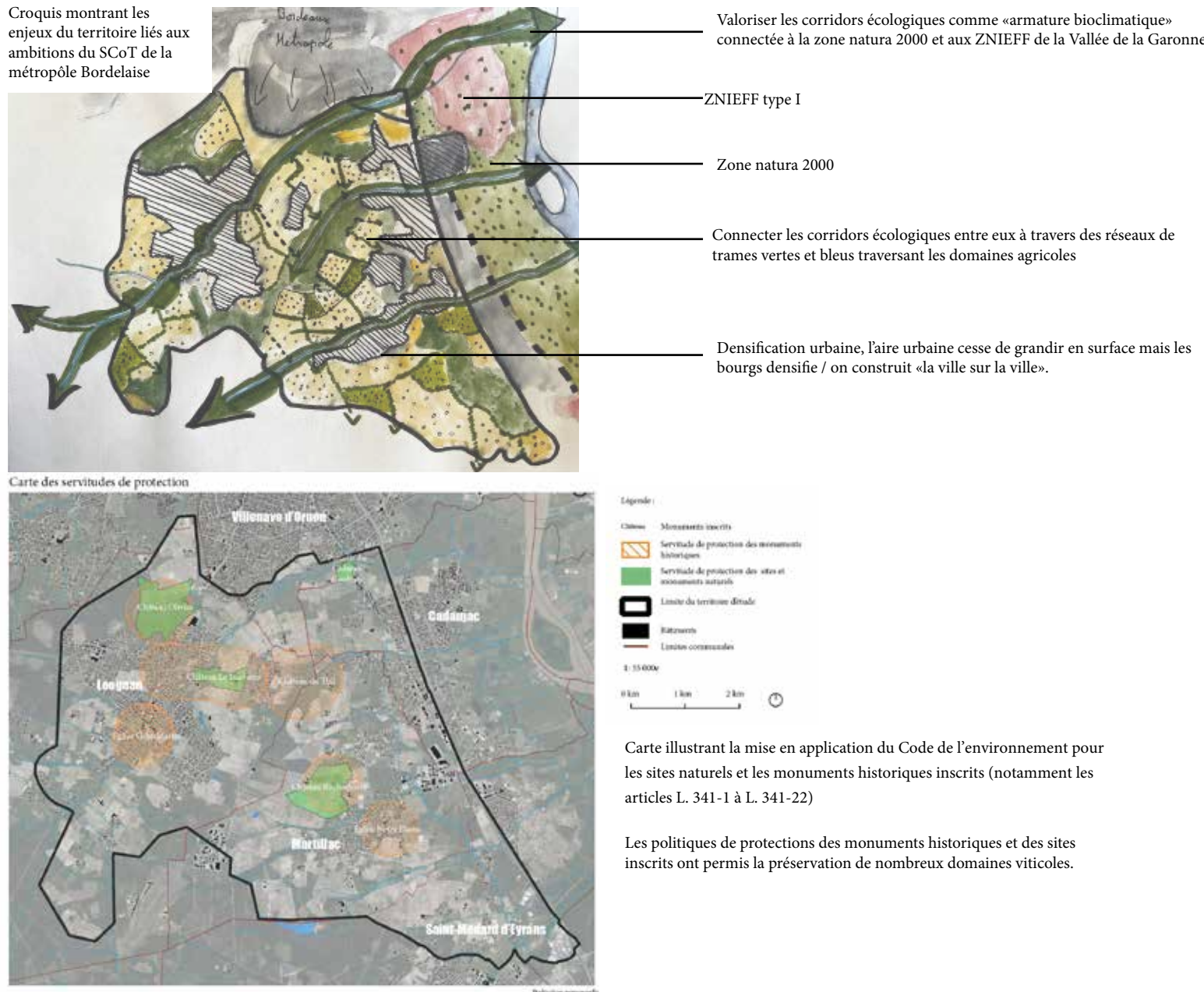
Objectifs : Aider financièrement à convertir une partie de l'exploitation en vue d'une diversification.

Espaces concernés : les domaines viticoles

Acteurs :
- La région Nouvelle aquitaine
- Les viticulteurs

Impacts sur le paysage : aucun pour le moment

Impacts à envisager : si la crise se poursuit, une diversification des productions et une cohabitation de la vigne avec d'autres cultures s'imposerait.

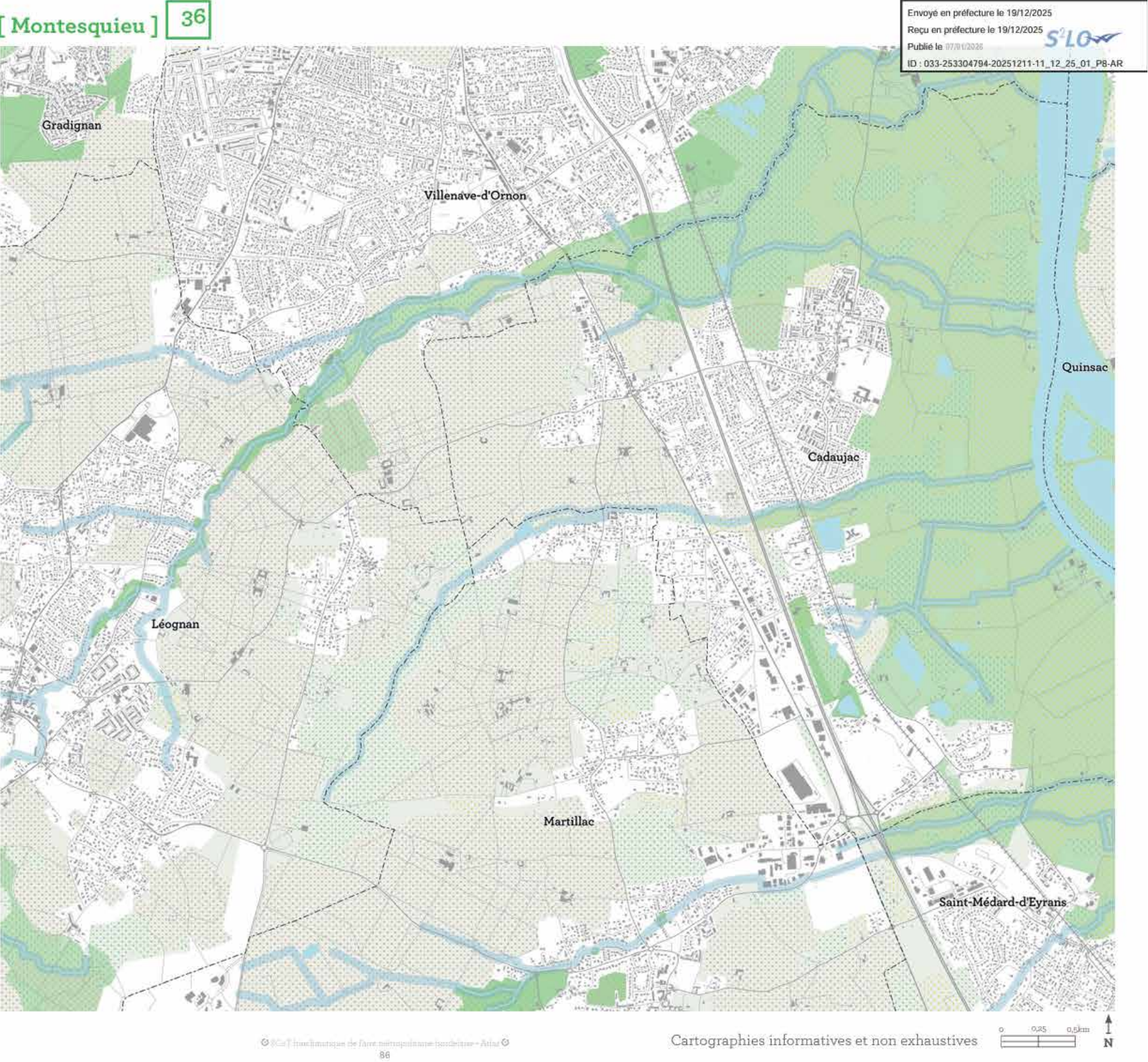


Annexe 2

En dehors des enveloppes urbaines, les espaces à préserver de l'urbanisation

Localisation des espaces naturels et forestiers à préserver en dehors des enveloppes urbaines

- Préserver les fonctionnalités des sols agricoles, naturels et forestiers (Réf. B1.)
- Préserver les terroirs viticoles (Réf. B3.)
- Renforcer la protection des terroirs agricoles et favoriser l'agriculture locale (Réf. B4.)
- Préserver les milieux forestiers (Réf. B5.)

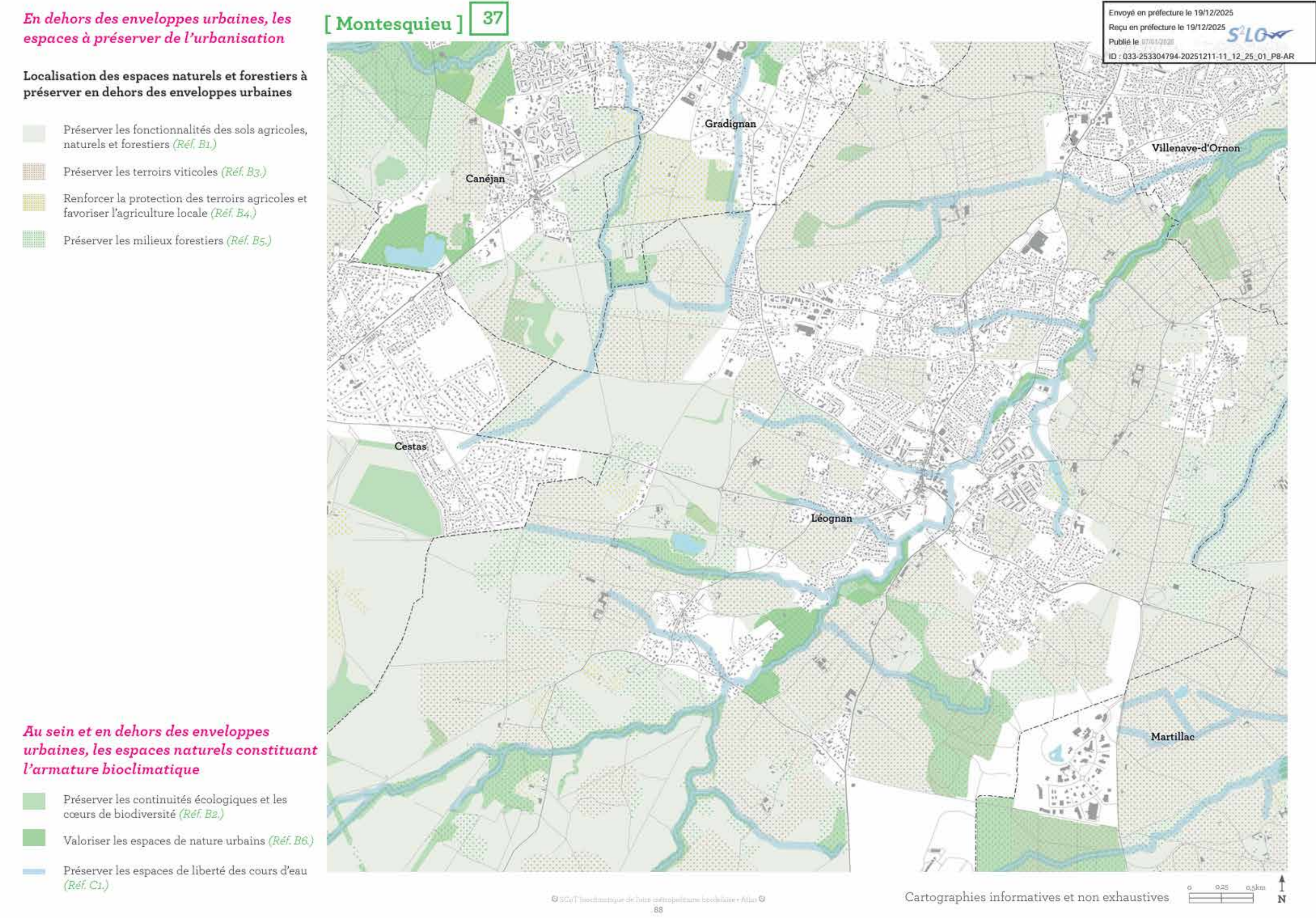


Au sein et en dehors des enveloppes urbaines, les espaces naturels constituant l'armature bioclimatique

- Préserver les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité (Réf. B2.)
- Valoriser les espaces de nature urbains (Réf. B6.)
- Préserver les espaces de liberté des cours d'eau (Réf. C1.)

https://www.sysdau.fr/sites/default/files/2026-01/atlas_sites_de_nature_et_de_renaturation_decembre_2025_-_tampon.pdf

Annexe 3



https://www.sysdau.fr/sites/default/files/2026-01/atlas_sites_de_nature_et_de_renaturation_decembre_2025_-_tampon.pdf

Annexe 4 : Plan de zonage Léognan

